

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

## TABLE DES MATIÈRES

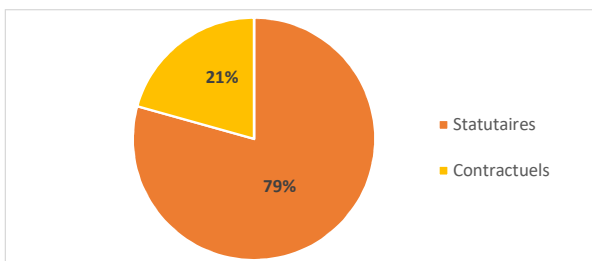
<i>Table des matières</i> .....	annexe 1
<b>Exécution budgétaire 2023</b> .....	annexe 2
<b>Ressources humaines de la collectivité</b> .....	annexe 3
<b>Pôle solidarités</b>	
Direction de l'action sociale, de l'insertion et des parcours vers l'emploi .....	annexe 4
Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse .....	annexe 5
Direction de la protection maternelle et infantile et promotion de la santé .....	annexe 6
Direction de l'hébergement des familles vulnérables .....	annexe 7
Direction de l'autonomie – Maison Départementale des Personnes Handicapées .....	annexe 8
<b>Pôle petite enfance, éducation et relations à la population</b>	
Direction des crèches .....	annexe 9
Direction de l'éducation et collèges .....	annexe 10
Direction des relations à la population .....	annexe 11
<b>Pôle culture et rayonnement</b>	
Direction des archives départementales .....	annexe 12
Direction de la culture .....	annexe 13
Direction de la jeunesse, des sports, des villages vacances et de la vie associative .....	annexe 14
Direction des affaires européennes et internationales .....	annexe 15
<b>Pôle Environnement et cohésion territoriale</b>	
Direction des services de l'environnement et de l'assainissement .....	annexe 16
Direction des espaces verts et du paysage .....	annexe 17
Direction de l'aménagement, de l'innovation et des solidarités territoriales .....	annexe 18
Direction de l'habitat .....	annexe 19
Direction de l'accompagnement à la transition écologique et solidaire .....	annexe 20
<b>Pôle énergies, patrimoine et déplacements</b>	
Direction des bâtiments .....	annexe 21
Direction de la logistique .....	annexe 22
Direction de la voirie et des mobilités .....	annexe 23
Délégation gestion de crise PCA .....	annexe 24
<b>Pôle ressources</b>	
Direction des finances .....	annexe 25
Direction de l'achat public et des marchés .....	annexe 26
Direction des affaires juridiques et patrimoniales .....	annexe 27
Direction des systèmes d'information .....	annexe 28
Direction de l'évaluation, méthodes et organisation .....	annexe 29
<b>Communication</b> .....	annexe 30
<b>Communication interne</b> .....	annexe 31
<b>Ressources humaines</b> .....	annexe 32

## RESSOURCES HUMAINES DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

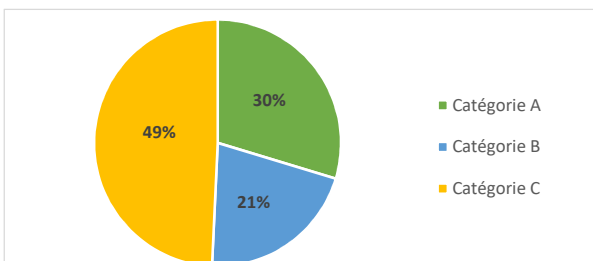
Nombre total des effectifs permanents du Département du Val-de-Marne:

7557

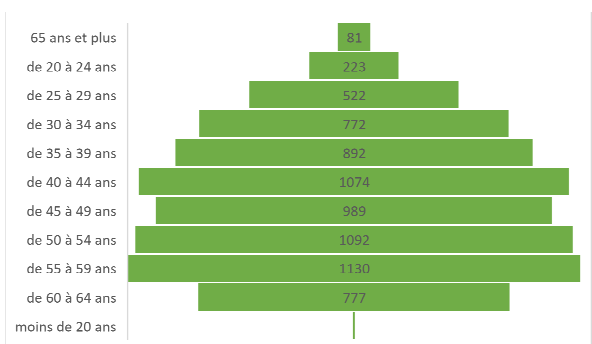
Statut	Nombre d'agents permanents
Stagiaire	507
Titulaire	5489
Contractuel	1561
<b>Total</b>	<b>7557</b>



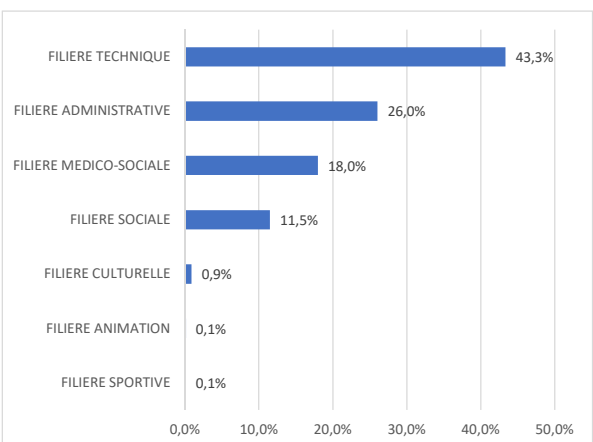
Catégorie hiérarchique	Nombre d'agents permanents
A	2243
B	1589
C	3725
<b>Total</b>	<b>7557</b>



TRANCHE D'AGE DES AGENTS	Proportion d'agents permanents
65 ans et plus	1%
de 20 à 24 ans	3%
de 25 à 29 ans	7%
de 30 à 34 ans	10%
de 35 à 39 ans	12%
de 40 à 44 ans	14%
de 45 à 49 ans	13%
de 50 à 54 ans	14%
de 55 à 59 ans	15%
de 60 à 64 ans	10%
moins de 20 ans	0,1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>



FILIERE	Nombre d'agents permanents
FILIERE ADMINISTRATIVE	1967
FILIERE ANIMATION	11
FILIERE CULTURELLE	68
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1359
FILIERE SOCIALE	868
FILIERE SPORTIVE	9
FILIERE TECHNIQUE	3275
<b>Total</b>	<b>7557</b>



**Nombre de jours de formation par agent en moyenne par catégorie :**

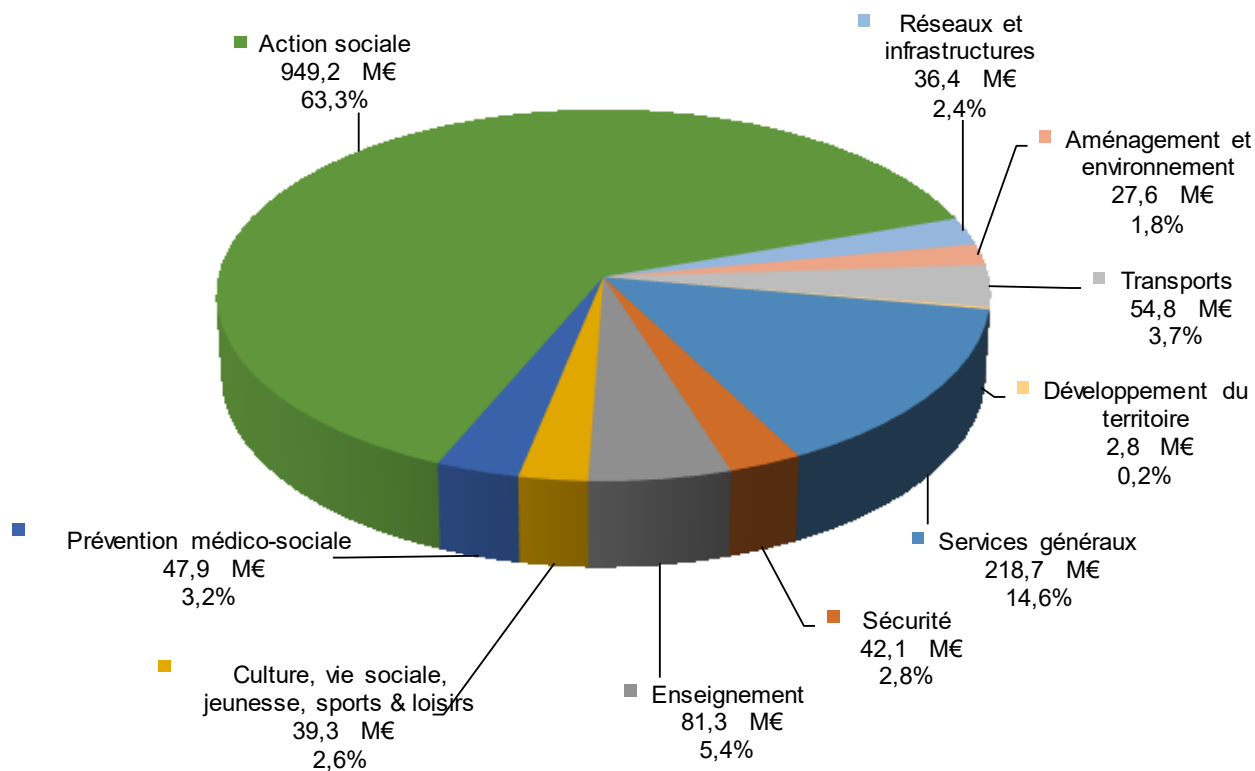
Catégorie hiérarchique	Moyenne de durée J présence
A	1,7
B	2,04
C	2,11

Nombre de jours de formation par agent en moyenne	1,9
---	-----

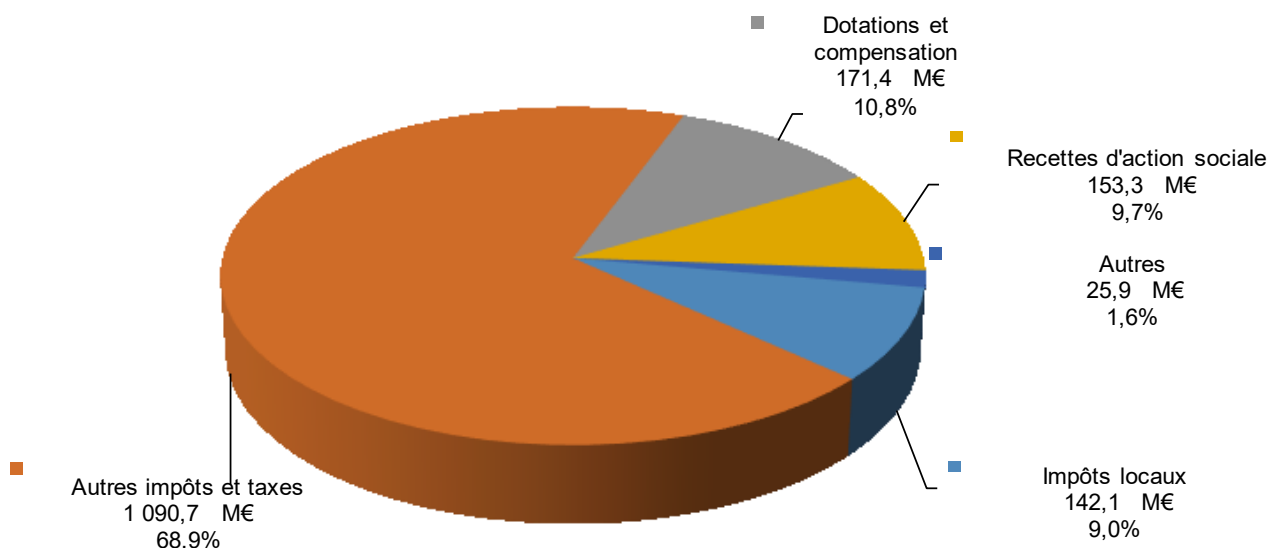
## Données de l'exécution budgétaire 2023

### Dépenses de fonctionnement

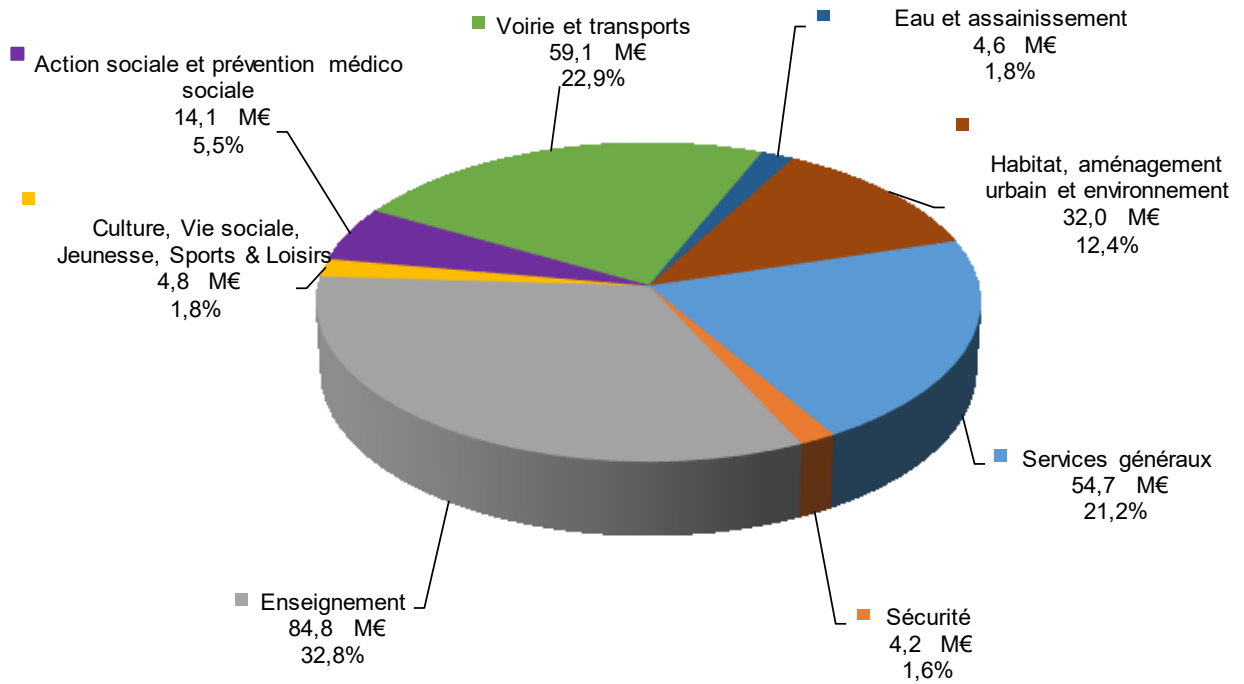
(dépenses de personnel comprises et ventilées entre les politiques publiques)



### Recettes de fonctionnement

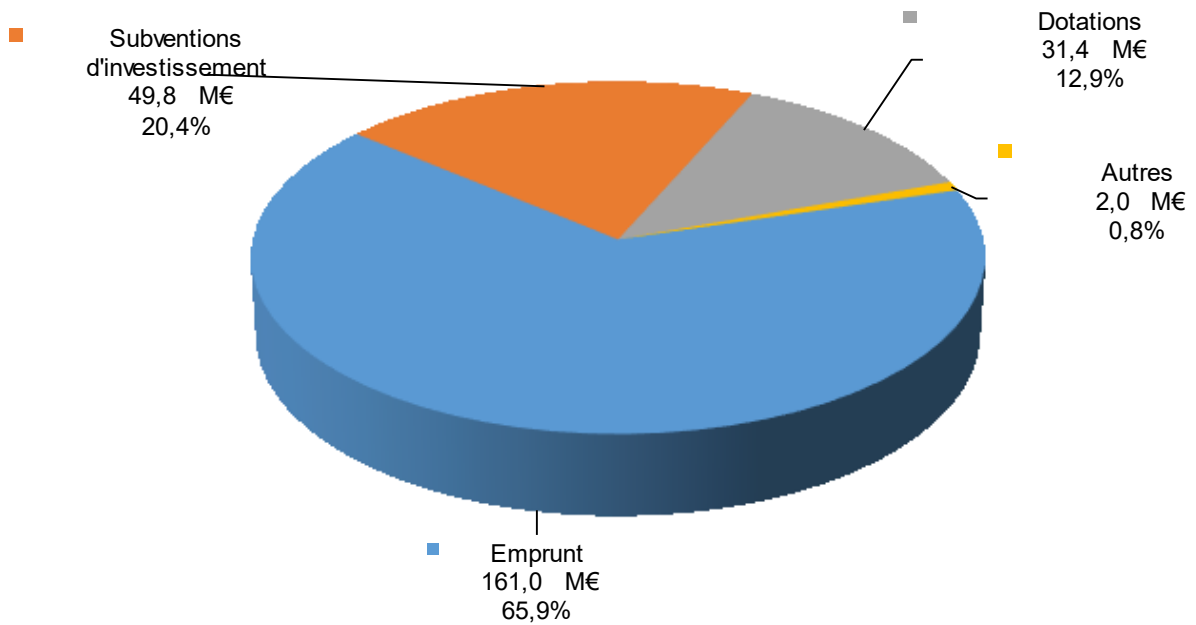


### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement

(hors gestion active de la dette et affectation du résultat)



# Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Parcours vers l'Emploi

---

## Missions de la direction

Le Département est le chef de file de l'action sociale : il définit et met en œuvre la politique d'action sociale, d'après l'article L.121-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF). A ce titre, l'action de la direction de l'action sociale, de l'insertion et des parcours vers l'emploi (DASIPE) s'attache à promouvoir l'accès aux droits, un accompagnement individuel et collectif de qualité en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, la lutte contre toutes les formes d'exclusion et la participation des personnes accompagnées.

Dans ce cadre, la DASIPE, par le biais de son service d'action sociale territoriale, assure l'accueil du public au sein des 20 espaces départementaux de solidarités (EDS), regroupés en 6 territoires. Elle y garantit non seulement l'accueil mais aussi l'information, l'accès aux droits, l'évaluation des demandes, l'accompagnement individuel et collectif des usagers en fonction de leurs besoins et l'orientation et le recours aux différents dispositifs d'aide sociale. Elle mobilise si nécessaire des aides financières, par le biais du service des aides financières individuelles de solidarité, qui instruit et verse les aides d'urgence du fonds unique de solidarité. Les travailleurs sociaux de la DASIPE en EDS participent aussi à la réalisation des évaluations en protection de l'enfance avec la DPEJ et la DPMIPS.

La DASIPE travaille en partenariat avec les autres acteurs locaux : les Villes et leurs CCAS, les services déconcentrés de l'État (la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement - DRIHL, la Direction régionale et interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - DRIETS), les organismes institutionnels (France Travail, CAF...) et associatifs. La DASIPE complète à ce titre son intervention par un soutien au secteur associatif (comme les épiceries sociales et solidaires, ou les centres sociaux). Ce travail partenarial se concrétise également par des coordinations d'actions ou instances communes : protocoles d'intervention, commissions de prévention des impayés locatifs ou de prévention des expulsions, réseaux de lutte contre les violences intrafamiliales, commissions locales de santé mentale...

En matière d'insertion professionnelle, la DASIPE est par ailleurs responsable de l'orientation des allocataires du RSA et de l'accompagnement de ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. La finalité du Département est d'assurer l'accompagnement des allocataires par le biais de parcours adaptés à leurs besoins afin de les ramener vers l'emploi. Dans ce cadre, le service insertion emploi pilote une offre d'insertion et d'accompagnement professionnel destinée à tous les allocataires du RSA, et matérialisée par l'adoption d'un nouveau programme départemental pour l'insertion et l'emploi en 2023, « Objectif emploi ». L'année 2023, outre la poursuite des missions habituelles, a notamment permis de préparer le déploiement de la nouvelle politique d'insertion en 2024, qui vise l'orientation et l'accompagnement de l'ensemble des allocataires vers l'emploi, par le biais de parcours rénovés.

## Les chiffres clés de l'année

### L'activité des EDS

- 148 183 personnes reçues physiquement,
- 86 908 ménages accompagnés par un travailleur social (TS),
- 93 305 rendez-vous tenus par les travailleurs sociaux,
- 6 473 rendez-vous de personnes reçues à des fins d'ouverture de droit par les conseillers numériques ou par les assistants administratifs (RDV tenus, personnes reçues).

### L'insertion et le RSA

- 43 782 foyers val-de-marnais percevant le RSA au 31/12/2023,
- 7 561 contrats d'engagement réciproque en cours au 31/12/2023,
- 1 394 prescriptions vers des actions de l'offre d'insertion,
- 507 personnes entrées et 637 personnes sorties en accompagnement CIP (contrat d'insertion professionnelle),
- 277 sorties emploi liées aux PDIE (plan départemental d'insertion et d'emploi) et CIP,
- 1 533 situations étudiées par l'équipe pluridisciplinaire et 868 demandes de sanctions, clauses sociales : accompagnement de 56 entreprises, 27 398 heures d'insertion réalisées.

## Les aides

- 19 128 aides accordées au titre du fonds unique (dont 15 960 aides au quotidien et 3 128 aides au projet, ...),
- 5 037 554 euros dédiés au fonds unique de solidarité,
- 135 aides objectifs emploi accordées,
- 1 725 aides énergie accordées.

## Le budget (compte administratif 2023)

Montant annuel de l'allocation RSA : 299 641 972 €

Budget global DASIPE : 324 776 196 €

## Les grandes réalisations de l'année

### Soutenir l'autonomisation des usagers : l'expérimentation de l'auto-saisie des aides financières

Au cours de l'année 2023, une expérimentation de la saisie par le public des aides financières a été mise en place au sein de 4 EDS (Villejuif, Créteil, Alfortville et Choisy-le-Roi). Elle concerne les aides financières du quotidien et celles liées à l'accès aux droits. Près de 200 ménages, accompagnés par les équipes administratives, ont pu effectuer leur demande d'aide grâce à un formulaire de demande simplifié. A cet effet, la procédure informatique ORIAS a été adaptée.

### Améliorer le premier accueil social inconditionnel : la démarche « polyvalence de demain »

L'année 2023 a été marquée par le lancement de la démarche « polyvalence de demain », accompagnée par l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS). Cette démarche vise à adapter l'offre des EDS aux évolutions des besoins du public en lien étroit avec le déploiement de la nouvelle stratégie RSA. Par le biais de groupes de travail, les agents départementaux ont travaillé sur les 10 missions de la polyvalence préalablement identifiées (accueil de la demande, accès aux droits et maintien dans les droits, accompagnement social, prévention...). Afin d'assurer au mieux ces missions, 3 évolutions au sein des EDS ont été définies :

- Imaginer une nouvelle complémentarité des rôles entre les corps professionnels (travailleurs sociaux, agents administratifs), en permettant en particulier la prise en charge de l'accueil social par des agents administratifs, et en recentrant les travailleurs sociaux sur l'accompagnement et sur les situations complexes ;
- Développer des actions de prévention et des actions collectives dans une logique « d'aller-vers » ;
- Renforcer l'articulation et la coordination partenariale (interne et externe) afin d'éviter les ruptures de prises en charge du public ;
- Renforcer le pouvoir d'agir des publics.

Afin de compléter la vision des professionnels, cette démarche se poursuivra en 2024 par le lancement d'une consultation des usagers visant à prendre en compte les besoins et attentes du public concerné et par des temps de travail avec les partenaires du territoire. La parution du livre blanc du travail social en octobre 2023 vient alimenter et conforter ces réflexions.

### Focus : un travail partenarial conséquent autour de la thématique des violences conjugales et intrafamiliales

En 2023, 13 réseaux de professionnels « lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales », dont 8 pilotés par des responsables d'EDS, sont opérationnels dans le Val-de-Marne. Ces réseaux ont vocation à éviter l'isolement du professionnel en favorisant les bonnes pratiques afin d'assurer une meilleure prise en charge des situations individuelles. Au cours de l'année 2023, le renforcement de la dynamique partenariale interne et externe a été réalisé. D'un point de vue interne, les territoires ont organisé des matinées réunissant les professionnels des trois directions (DPMIPS, DPEJ et DASIPE) : un territoire sur le questionnement systématique et un autre sur les femmes victimes en situation de migration. D'un point de vue externe, le SAST a participé à quatre sessions de formation des policiers pour présenter les actions du Département.

## **Mise en place du « juste droit » au sein de la mission RSA**

A la suite du travail partenarial avec la CAF et France travail réalisé en 2022, la disposition légale relative à la réduction suspension de l'allocation RSA a été mise en place depuis janvier 2023. L'objectif principal est de remobiliser les allocataires qui ne remplissent pas leurs obligations dans leur parcours d'insertion. Le Département a fait le choix d'une réduction de 50% de l'allocation pendant 2 mois puis deux mois supplémentaires avant d'aboutir à une radiation du droit.

L'équipe pluridisciplinaire (EP), composée de professionnels de la DASIPE et de partenaires externes (France travail, opérateurs RSA, allocataires...), se réunit mensuellement pour statuer sur la demande de sanction des allocataires du RSA. Les allocataires sont invités à se présenter en séance pour exposer leur situation. En 2023, l'EP a statué sur 1 533 situations avec 868 demandes de sanctions (soit 56%). Les autres allocataires se sont mobilisés et leur droit RSA a donc été maintenu.

## **Préparation de la mise en œuvre de la nouvelle politique d'insertion en 2024**

La préparation de la nouvelle stratégie insertion, pour mise en œuvre au 01<sup>er</sup> janvier 2024, a représenté un travail conséquent en 2023 pour la DASIPE, dans la foulée de l'adoption du PDIE le 13 février 2023. La direction a mobilisé des moyens humains et financiers supplémentaires afin de pouvoir garantir l'orientation et l'accompagnement de l'ensemble des allocataires vers l'emploi, sur tout le territoire val-de-marnais : création d'équipes nouvelles, passage de plusieurs marchés et appel à projets...

Désormais, pour convoquer, orienter et accompagner l'ensemble des 44 000 allocataires, une équipe Information et Orientation (EIO) départementale de 33 agents a été créée en 2023, celle-ci étant active au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette équipe convoquera désormais chaque allocataire au plus tard un mois après son entrée dans le dispositif (soit 1 300 à 1 600 personnes reçues chaque mois). Elle l'orientera vers le parcours d'accompagnement le plus adapté à ses besoins, en formalisant avec lui un contrat d'orientation et en lui attribuant un référent spécifique. L'équipe se déplacera également sur l'ensemble du territoire départemental pour organiser des réunions d'information collective.

Pour assurer l'accompagnement intensif de l'ensemble des allocataires du RSA vers l'emploi en fonction de leur profil, la DASIPE a également lancé trois marchés et un appel à projets :

- Un marché dédié aux jeunes (de 25 à 30 ans),
- Un marché pour les créateurs d'entreprise ou travailleurs non-salariés,
- Un marché destiné aux personnes en remobilisation vers l'emploi,
- Un appel à projets pour l'insertion sociale des allocataires a été mis en place.

L'externalisation de ces parcours permettra d'accompagner 14 600 allocataires en file active. France Travail accompagnera de son côté les allocataires les plus proches de l'emploi.

Outre les parcours externalisés, une équipe spécialisée emploi (ESE) de 31 agents a également été créée en interne pour accompagner les allocataires vers l'emploi. Elle est composée de conseillers en insertion professionnelle, coaches emploi et psychologues. Dotée de travailleurs sociaux, elle assurera également l'accompagnement global des allocataires du RSA sur le volet social, en lien étroit avec les équipes de France Travail.

Cet accompagnement sera réalisé en synergie avec tous les acteurs locaux de l'emploi et de la formation à l'échelle des Etablissements Publics Territoriaux (EPT).

Ainsi, afin de rendre opérationnelle cette nouvelle stratégie, une réorganisation complète de la DASIPE, tant au niveau des ressources humaines, des impacts budgétaires que de la logistique et de l'informatique, a été nécessaire. Par ailleurs, l'ensemble des partenaires ont été rencontrés afin de les informer de ces évolutions.

# Direction de la protection de la l'enfance et de la jeunesse (DPEJ)

---

## Missions de la direction

La DPEJ met en œuvre les orientations départementales prévues par le schéma de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse. Ses missions sont :

- D'accompagner les familles dans une visée préventive des risques de danger pour les moins de 18 ans
- De protéger et prendre en charge les personnes mineures confrontées à des difficultés risquant de mettre ou mettant en danger leur santé ou leur sécurité, ou si les conditions de leur éducation ou de leur développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromis
- D'accompagner les 18-21 ans confrontés à des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur autonomie et leur insertion socio-professionnelle
- De suivre et développer l'offre d'accueil, de recruter, suivre et accompagner les assistants familiaux, ainsi que contrôler et tarifier les établissements partenaires.

## Les chiffres clés de l'année

- 5 240 enfants ont une mesure d'Aide sociale à l'enfance (ASE) en cours au 31 décembre 2023
- 2 052 mineurs font l'objet d'un suivi dans le cadre d'un accompagnement éducatif et familial
- 2 987 mineurs et jeunes majeurs sont accueillis au sein d'un dispositif d'hébergement (+5 % par rapport à 2022 dont +14 % pour les mineurs non accompagnés (MNA) avec 912 prises en charge). Parmi ces jeunes, 592 mineurs non accompagnés et 307 MNA devenus majeurs
- 5 469 informations préoccupantes (IP) reçues par la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) sur l'année 2023 (+9 % par rapport à 2022 et +21 % en 3 ans)
- 2 000 jeunes suivis par les équipes de prévention spécialisée (chiffre constant)
- 355 placements traités en urgence par la CRIP (hors-MNA) (en moyenne 30 par mois soit +15 % par rapport à 2022)
- Une baisse de l'ordonnancement des actions éducatives en milieu ouvert à domicile par le tribunal judiciaire aux associations du secteur habilité, passant de 1 425 en décembre 2022 à 1 363 au 31 décembre 2023 (-4 %).
- En foyer d'accueil d'urgence : un taux d'occupation de 99 % pour le pôle enfants et de 98,5 % pour le pôle adolescents. Le pôle enfants a une capacité de 104 places (s'agissant des flux, 671 arrivées ou départs en 2023), le pôle adolescents de 54 places (s'agissant des flux, 355 arrivées ou départs en 2023). Le turn-over est important en foyer d'accueil d'urgence car il s'agit d'un premier accueil avant orientation en famille d'accueil ou foyer associatif de moyen / long séjour.
- 383 assistants familiaux en 2023 employés par l'accueil familial départemental (AFD), 182 dans le Val-de-Marne et 201 en dehors du Val-de-Marne (31 nouveaux assistants familiaux en 2023 dont 5 dans le Val-de-Marne).  
En décembre 2023, l'accueil familial comptait 635 accueils contre 607 accueils en décembre 2022. On compte 104 enfants de 0 à 3 ans, 244 de 3 à 11 ans, 244 de 11 à 17 ans et 43 jeunes majeurs (18-21 ans). En 2023, l'accueil familial a assuré 106 nouveaux accueils et 88 enfants ont quitté l'accueil familial.
- 48 contrôles et visites d'établissements menés par le service associatif habilité (SAH). Ces contrôles ont systématiquement fait l'objet d'un plan d'action ou d'un rapport à destination des établissements dans une perspective d'amélioration de la qualité d'accueil des enfants. L'année 2023 a également été marquée par l'étroite collaboration entretenue entre le SAH et la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS), sur le recueil et l'analyse des évènements indésirables graves et la mise en place de contrôles conjoints.



- 37 places fratries ont pu être créées en familles d'assistants familiaux (places supplémentaires par le biais d'extension d'agrèments) et 10 places en maison d'enfants à caractère social (MECS).
- Depuis l'été 2023, le nombre de jeunes se disant mineurs non accompagnés (MNA) se présentant mensuellement à France Terre d'Asile a été multiplié par quatre. Ainsi le nombre de MNA confiés est passé de 780 fin juin à 980 fin décembre 2023, nécessitant une forte mobilisation des équipes mais aussi des partenaires.
- S'agissant de la prévention spécialisée, près de 736 nouveaux jeunes ont été accompagnés. 1060 jeunes sont rentrés en contact avec les équipes de rue. Au cours de l'année 2023, 49 chantiers éducatifs et pédagogiques ont été organisés qui ont pu profiter à 237 jeunes (205 en 2022) dont 61 filles et 176 garçons.
- Les chiffres du dispositif REAJI (renforcer l'autonomie des jeunes par leur insertion, qui vise l'autonomie des jeunes en fin de dispositif ASE par l'insertion sociale, professionnelle, ou encore par le logement) :  
 REAJI Logement : 234 jeunes accueillis avec une moyenne d'âge de 17 ans et 217 jeunes sortis avec une moyenne d'âge de 19 ans, pour une durée moyenne de prise en charge de 16 mois préparant à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance. 33 jeunes ont pu bénéficier d'un bail à nom propre en colocation.  
 REAJI Culture et citoyenneté : 92 participants ont pu assister à six spectacles de la programmation de la MAC de Créteil.  
 REAJI Insertion professionnelle : 194 parcours d'accompagnements proposés ont trouvé une issue positive en insertion professionnelle, et 58 en sortie dynamique.  
 REAJI Insertion sociale et scolaire : 82 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2023.  
 Le service prévention et insertion a mis en œuvre la mobilisation de techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) auprès de jeunes majeurs pour les aider à développer leur savoir-habiter : 26 candidatures pour une prestation TISF ont été traitées en 2023.  
 Le dispositif soutien scolaire a reçu 35 candidatures en 2023 et les initiatives de parrainage et mentorat, initialement restreintes au cadre de REAJI PRO - les 16 à 20 ans - ont pu être élargies aux plus jeunes, à partir de 3 ans.

## Les grandes réalisations de l'année

### Adoption du Schéma départemental

Le Département a adopté son schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance (2023-2027) le 13 février 2023. Il porte quatre valeurs centrales : la bientraitance, la prévention, le pouvoir d'agir des enfants et des familles et l'évaluation continue des actions menées. Il se décline par ailleurs en quatre axes :

1. Développer et enrichir l'offre en prévention au bénéfice des enfants, des adolescents et des familles
  2. Associer les enfants, les familles et leur entourage dans le projet pour l'enfant
  3. La bientraitance au service de la qualité des accompagnements
  4. Améliorer le pilotage de la protection de l'enfance sur le territoire
- **La formalisation de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE 94)**

Deux réunions plénières de l'ODPE ont été organisées en 2023 (24 mars et 27 juin). La première avait pour objectif de présenter le nouveau schéma départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse 2023-2027. Celle du 27 juin 2023 a été l'occasion de présenter le projet d'arrêté fixant la composition de l'Observatoire, ainsi qu'un projet de protocole d'organisation pour officialiser cette instance.

### - **La conférence départementale des enfants et des jeunes (CDEJ)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que du plan Taquet, le Département s'est fixé comme objectif prioritaire d'accroître le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes qui lui sont confiés.

En novembre 2023, cet engagement s'est traduit par l'organisation d'une conférence départementale des enfants et des jeunes (CDEJ), avec l'aide de la direction des relations à la population (DRP), du Collectif Résonance, du Point d'Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) de Champigny-sur-Marne et du service accueil de jour du pôle enfants de la DPEJ.

Cette première initiative a permis aux 42 enfants et jeunes présents d'exprimer leurs attentes vis-à-vis de toute la dynamique participative à venir.

### **La réalisation d'une enquête pour revaloriser le métier d'assistant familial**

En 2023, l'accueil familial a engagé avec la DEMO, une grande enquête sur le profil de ses assistants familiaux, de leurs conditions de travail et leurs aspirations en matière d'évolution de leur place au sein du service. Sur la base des résultats, un plan d'action visant le renforcement de la professionnalisation des assistants familiaux et l'amélioration de leurs conditions de travail a été engagé. Il prévoit par exemple un soutien étayé de l'accompagnement des prises en charges complexes tels que les mineurs présentant des troubles du comportement, des troubles du neurodéveloppement ou d'autres problématiques de handicap.

Sur ce sujet, la DPEJ a signé une convention partenariale avec l'UGECAM du Coteau, qui installe une équipe mobile en soutien aux assistants familiaux accueillant des enfants atteints de troubles du neurodéveloppement. La montée en charge de ce nouveau dispositif s'effectuera au premier trimestre 2024.

### **La signature d'un protocole relatif à la prise en charge des enfants mineurs présents lors d'un féminicide ou d'un homicide au sein du couple dans le Val-de-Marne**

Ce protocole vise à coordonner les interventions du procureur de la République, du SAMU, du CHIC et de la DPEJ, autour de la prise en charge du mineur confronté à la mort violente de l'un de ses parents, occasionnée par l'autre, et présent lors des faits.

### **La mise en place du dispositif Harmonie pour un accompagnement adapté d'enfants porteurs de troubles psychiques ou d'un handicap**

Le dispositif Harmonie prévoit d'accueillir huit enfants âgés de 3 à 12 ans, porteurs de troubles psychiques ou d'un handicap, afin de leur offrir un accompagnement adapté. Ce nouveau projet s'inscrit dans le cadre du Dispositif de Diagnostic et d'Interventions Médico-Sociales pour l'Aide Sociale à l'Enfance (DDIMA) en partenariat avec la Fondation Vallée et l'UGECAM, et est financé par le Plan Taquet à Sucy.

### **Des évènements marquants en 2023**

#### - **Fête des diplômés**

Chaque année, la direction organise une fête des diplômés, qui a pour objectif de réunir et féliciter chaque jeune placé à l'Aide Sociale à l'Enfance du Val-de-Marne pour l'obtention d'un diplôme. Cet évènement solennel, mais aussi convivial et festif, est organisé en lien avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Cette année 2023, **252 enfants placés ont obtenu un diplôme** et reçu un bon cadeau de 40 ou 60 euros selon le niveau de diplôme.

#### - **Le sport comme vecteur d'inclusion et facteur d'insertion**

Ce projet vise à permettre aux mineurs confiés d'avoir accès à la découverte et la pratique du sport, en premier lieu sur un aspect sport santé puis sport inclusif. Il se décline en plusieurs évènements tout au long de l'année 2023 et 2024, en partenariat avec les communes et les associations sportives.

#### - **La diffusion du documentaire *Bébés placés, la vie devant eux***

Le documentaire *Bébés placés, la vie devant eux*, réalisé par Karine Dusfour et produit par Mélissa Theuriau (416prod) a été diffusé sur France 2 et LCP. Ce documentaire met en valeur le travail au quotidien des équipes du secteur Adoption et de la pouponnière du foyer d'accueil d'urgence de Sucy-en-Brie.

# Direction de la protection maternelle et infantile et promotion de la santé

---

## Missions de la direction

La direction de la protection maternelle et infantile et de promotion de la santé (DPMI-PS) exerce une compétence départementale obligatoire prévue par le code de santé publique (articles L2111-1 et L2112-2) et relative à la protection et à la promotion de la santé, de la famille et de l'enfance.

La PMI est en premier lieu un service de santé publique inscrit dans une approche globale de la santé, appréhendant les domaines somatique, psychique, social, culturel et environnemental. Elle développe et anime des actions individuelles et collectives de prévention et de promotion de la santé. Il s'agit d'un service accessible à tous, sans avance de frais pour le public, participant à la réduction des inégalités sociales et à l'accès aux soins par le biais de son principe d'universalisme proportionné, adaptant son action aux besoins des publics les plus vulnérables.

La particularité de la PMI du Val-de-Marne se fonde sur sa grande proximité avec la population, par le biais des 72 centres de PMI et des 20 espaces départementaux de solidarités maillant le territoire, sur l'expertise et la pluridisciplinarité de ses équipes, ainsi que sur sa place privilégiée dans les dispositifs partenariaux développés avec les communes, les réseaux de santé et du secteur social et des institutions.

Ainsi, la DPMI-PS organise ses missions autour des cinq compétences obligatoires suivantes :

- La périnatalité et le suivi de la grossesse
- Le suivi de la santé des enfants de moins de 6 ans
- Les consultations en centre de santé sexuelle
- Le suivi des modes d'accueil individuels et collectifs
- La santé publique et l'épidémiologie.

Ainsi que :

- Les actions de promotion de la santé des enfants et adolescents
- La promotion de la santé bucco-dentaire
- La formation des professionnels de la petite enfance.

## Les chiffres clés de l'année

### Consultations et actes de santé :

- Près de 62 % des enfants val-de-marnais nés en 2023 vus en centre de PMI durant leur première année, tous actes confondus ;
- 57 752 consultations médicales pédiatriques auprès de 21 368 enfants de 0 à 6 ans, et 69 882 vaccinations obligatoires et recommandées ;
- 4 184 enfants vus par une puéricultrice au cours d'une visite à domicile (VAD) ;
- 29 585 consultations réalisées par les puéricultrices quel que soit le lieu (20 717 en centres de PMI et 8 868 en VAD) et 39 942 actes d'auxiliaires de puériculture ;
- 11 752 consultations de gynécologie et 1 238 consultations post-natales ;
- 7 153 femmes vues par un médecin ou une sage-femme en consultation de gynécologie ;
- 4 437 entretiens infirmiers et 3 024 entretiens de conseil conjugal et familial ;
- 3 228 femmes enceintes ayant bénéficié de 10 004 actes médicaux en centre de santé sexuelle de la PMI (PMI-CSS) par un médecin ou une sage-femme de PMI et 2 074 ayant bénéficié d'une visite à domicile ; 3 010 entretiens prénatals précoces (EPP) ;
- 2 855 enfants ayant bénéficié d'un acte de psychologue au cours des 4 373 séances effectuées.

### Modes d'accueil :

- 4 083 assistants maternels agréés pour une capacité totale de 11 776 places, 253 exerçant en crèches familiales. Sur les 3 651 assistants maternels en activité, 2 706 ont reçu au moins une visite à domicile de la puéricultrice en charge du suivi pour un total de 3 598 visites réalisées soit un taux de contrôle de 74 % ;
- Le Département, le 1er employeur déclaré de 164 assistants familiaux, et second employeur pour 11 assistants familiaux, sur les 287 assistants familiaux actuellement employés (61 % des assistants familiaux agréés en Val-de-Marne employés par le Département) ;
- 558 établissements d'accueil des jeunes enfants actuellement ouverts (hors pouponnières et centres maternels) dont 200 structures municipales, 70 structures départementales, 272 structures à gestion privée, ainsi que 16 structures hospitalières pour une capacité d'accueil de 18 243 places.

### Promotion de la santé :

- 17 588 enfants ayant bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle soit 98,8 % de l'effectif. 38,5 % des enfants ayant nécessité une orientation vers un professionnel de santé. Le taux d'enfants orientés en baisse de 2 % pour la 2ème année consécutive, les disparités territoriales restant importantes ;
- Sur l'année scolaire, 6 552 adolescents et jeunes adultes ayant participé aux actions du Bus Santé sur 129 lieux d'interventions différents. Le bus est intervenu dans 39 collèges du Val de Marne (15 REP, 2 REP+) auprès de 4 653 collégiens de 204 classes. Hors collèges, 1 899 adolescents et jeunes adultes ayant bénéficié d'une animation du bus santé ;
- Les dispositifs « Cet Autre que Moi », programme d'éducation pour prévenir la violence entre les jeunes et « En Visage », programme de promotion de la santé et de la citoyenneté à l'adolescence, pour l'égalité entre les filles et les garçons, proposés à 8 289 collégiens sur 65 collèges ;
- 26 centres de PMI et 32 crèches départementales ayant bénéficié d'une action en santé bucco-dentaire sur site. 1 562 familles rencontrées lors d'actions de prévention. 166 professionnels relais formés et 73 sensibilisés ;
- 23 308 enfants en école primaire ayant bénéficié d'une animation en santé orale et 895 d'entre eux, d'un dépistage. 827 collégiens touchés par une action de prévention en santé orale et 59 enfants et adolescents en situation de handicap dans 6 instituts médico-éducatif (IME) et centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) dépistés.

### Formation et accueil de stagiaires :

- 724 professionnels ayant participé aux 8 matinées médicales et paramédicales ;
- 1 479 journées de formations assurées par le centre professionnel et de pédagogie appliquée (CPPA) pour 586 personnes formées (486 agents du Département et 100 externes) ;
- 162 stagiaires sur les différents métiers en centres de PMI et en EDS pour une durée moyenne de 4 semaines.

## Les grandes réalisations de l'année

### Mise en œuvre de plusieurs actions PMI intégrées au plan de prévention et de protection de l'enfance (PPPE) depuis septembre 2022

- Augmentation du nombre d'entretiens prénatals précoces (EPP) réalisés par les sages-femmes
- Réalisation des bilans de santé en école maternelle pour près de 100 % des enfants concernés
- Lancement de la formation des professionnels dans le cadre du programme de promotion de la santé et de l'attachement des nouveau-nés et de leurs jeunes parents (PANJO) de Santé Publique France, prévoyant l'accompagnement à domicile de jeunes parents en vulnérabilité psycho-socio-économique, pour renforcer le lien d'attachement parent-enfant lors de la grossesse puis des 12 premiers mois de l'enfant
- Création d'un réseau de psychomotriciens, dans le cadre d'un projet de repérage du handicap chez l'enfant puis d'interventions précoces auprès des familles (projet également inclus dans le plan autisme du Département).

### Lancement d'un projet dédié à l'apprentissage du langage dès le plus jeune âge, lors de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre 2023

Cette journée a réuni 170 professionnels de PMI et des experts et spécialistes reconnus sur le langage. Le projet vise la formation des professionnels pour sensibiliser les jeunes parents et les assistants maternels à l'importance de l'acquisition du langage oral dès la naissance, pour agir précocement en faveur du développement de l'enfant, du renforcement de ses compétences psycho-sociales et prévenir le creusement des inégalités. Le projet se décline depuis fin 2023 par la création de nouveaux outils dédiés à l'acquisition du langage, inclus dans une « mallette parentalité » (imagiers, jeux, livret socle de connaissances, « roue du langage »).

### Evolution du service formation aux métiers de l'enfance (SForME)

En 2023, le service ForME a préparé une évolution considérable de son offre de formation. A la suite de la fermeture à l'automne 2023 de l'école de puériculture et de l'institut de formation des auxiliaires de puériculture (écoles de formation initiale), les moyens humains et financiers dédiés à ces deux écoles ont été dirigés vers la création d'une nouvelle école de formation continue, à partir du centre professionnel de pédagogie appliquée (CPPA). Le service ForME a ainsi posé les fondations du nouveau CPPA en 2023, pour une opérationnalité dès 2024 :

- En élargissant considérablement le périmètre des formations, pour y intégrer l'ensemble du champ des solidarités et non uniquement la petite enfance
- En augmentant le nombre de places et de formations, pour pouvoir accueillir l'ensemble des professionnels du pôle solidarités, des crèches départementales ainsi que l'ensemble des professionnels des autres structures du domaine des solidarités sur le territoire val-de-marnais (collectivités, CCAS, associations...).

Grâce à ce travail conséquent, le catalogue inclut 60 % de nouvelles formations dès le 1<sup>er</sup> semestre 2024, pour un potentiel de plus de 10 000 personnes formées en un an.

### Transformation du service de promotion de la santé bucco-dentaire

Un nouveau projet de service a été adopté en 2023. Son objectif est de redéfinir les modalités d'intervention des équipes et de renforcer les actions « d'aller vers » en ciblant les publics les plus vulnérables, afin de réduire les inégalités de santé bucco-dentaire.

## **Mise en œuvre du plan d'action sur les addictions**

Dans le cadre de ce plan d'actions financé par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), 372 professionnels ont été formés pour faciliter le repérage des consommations à risque chez les personnes accueillies en PMI, et pour accompagner à l'arrêt ou la réduction des consommations à risque. Un annuaire des ressources en addictologie sur le Département a également été réalisé.

## **Développement du partenariat avec l'Etat sur le contrôle des EAJE**

En 2023, des rencontres régulières ont été organisées avec les services de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS). Elles ont permis de conforter les process de contrôle des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE).

En fin d'année 2023, des évolutions législatives ont été publiées conférant des prérogatives étoffées au Président du Département dans le champ du contrôle des EAJE. L'objectif en 2024 est de conduire, en coordination avec les services de l'Etat et de la CAF, un programme annuel de contrôle des structures, et de faire évoluer outils et procédures pour se conformer aux évolutions règlementaires.

## **Formation autour des bienfaits de l'activité physique sur la santé**

Dans le cadre des JO 2024, la PMI a organisé une journée « formation-action » en juin 2023 sous forme d'olympiades avec 68 agents, pour les sensibiliser à l'importance de l'activité physique pour la santé et préparer les professionnels à la création d'Olympiades en lien avec la direction de la jeunesse et des sports.

## **Organisation de groupes de travail sur les grands enjeux de santé publique**

Un groupe de travail a notamment été lancé sur la mortalité infantile, avec l'agence régionale de santé (ARS), les maternités et les acteurs de santé périnatale du Val-de-Marne. Il vise à mieux partager les données sur ce sujet, dans un contexte d'augmentation importante de la mortalité infantile dans le département, et à mieux comprendre cette tendance pour proposer des solutions adéquates.

## **Participation de la PMI au projet de l'ARS pour l'amélioration de la littératie en santé en périnatalité**

La littératie en santé désigne la capacité d'une personne à comprendre, évaluer et utiliser des informations liées à la santé pour prendre des décisions éclairées sur sa santé. La PMI a ainsi participé avec l'ARS à une recherche-action qui vise à réduire les inégalités sociales de santé et améliorer la compréhension pour les usagers des informations de santé, en particulier les femmes enceintes.

## **Participation à la mise en place de la plateforme départementale autisme**

Le Département participe avec l'ARS au financement d'une plateforme de diagnostic autisme, visant à renforcer les dispositifs existants, les articulations entre les acteurs, le dépistage, la prise en charge et la création d'un réseau de diagnostic de proximité. Créée en 2023, elle se constitue d'une plateforme de diagnostic autisme de proximité (PDAP), ainsi que d'une plateforme de coordination et d'orientation (PCO) en périphérie à un centre d'actions médico-sociale précoce (CAMSP) ou un centre médico-psycho-pédagogique (CMPP).

# Direction de l'hébergement des familles vulnérables

---

## Missions de la direction

Conformément aux articles L222-5, L121-1 et L116-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et du règlement départemental d'aide sociale (RDAS), la direction de l'hébergement des familles vulnérables assure l'hébergement des familles bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance administrative ou judiciaire, ainsi que des femmes enceintes et mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile.

Dans ce cadre, la direction pilote 3 dispositifs d'hébergement et d'accueil mères/enfants :

- **Les hôtels meublés** : ils accueillent les familles bénéficiant d'une mesure d'aide sociale à l'enfance (ASE) ainsi que les femmes enceintes et mères isolées d'enfants de moins de trois ans. L'hébergement est couplé à un accompagnement social réalisé par les espaces départementaux de solidarités (EDS).
- **Les logements relais** : logements provisoires partagés ou individuels gérés par une association conventionnée ayant pour fonction d'accueillir et initier le parcours résidentiel des locataires pour rejoindre un logement pérenne. Les familles accueillies doivent participer financièrement à leur prise en charge et bénéficient d'un accompagnement social réalisé par l'association en lien avec les EDS et le Département.
- **Les centres maternels** : structures habilitées par le Département, au nombre de 7 pour 139 places, ils accueillent des femmes enceintes ou avec enfants de moins de trois ans présentant un trouble de la parentalité ou une problématique dans le lien mère / enfant, en accueil collectif, en appartement partagé ou en logement diffus, pour travailler avec elles sur ce lien mère / enfant.

La DHFV réceptionne également les demandes de mise à l'abri de toute femme victime de violences, avec ou sans enfants (et sans limite d'âge des enfants le cas échéant), et assure leur hébergement et leur accompagnement via des dispositifs d'hébergement dédiés :

- **La résidence « Marielle Franco »** : les femmes accueillies et leurs enfants éventuels y trouvent un cadre sécurisé et un soutien humain, social, psychologique et juridique. Les enfants présents étant considérés comme des co-victimes, un professionnel intervient depuis 2020 avec pour objectif l'évaluation du lien mère-enfant et le développement physique et cognitif de l'enfant. La prise en charge au sein de la résidence dure deux mois et peut se poursuivre en logement relais fléché spécifiquement vers les femmes victimes de violences.
- **Deux dispositifs d'hébergement en logements-relais, en partenariat avec les Villes et VALOPHIS** : il s'agit d'une politique volontariste du Département pour laquelle celui-ci a souhaité développer un parc de logements relais pour accueillir les femmes victimes de violences et assurer la suite du dispositif Marielle Franco. Dans ce cadre, le Département procède à l'orientation de familles dans des logements relais pour une durée d'accueil allant de 6 à 18 mois. Ainsi, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec VALOPHIS pour la mise à disposition de logements, et un partenariat avec les Villes permet à celles-ci de mettre également à disposition des logements. Le Département missionne des associations partenaires qui garantissent tant la prise en charge du loyer et la gestion locative que l'accompagnement social et l'orientation vers le droit commun. L'originalité du projet repose sur le fait que les Villes s'engagent à ne pas réserver les logements mis à disposition aux habitantes de leur commune, ce qui garantit l'éloignement du conjoint violent, la sécurité des femmes accueillies et la confidentialité de leur adresse.

En outre, la DHFV gère pour partie le contingent départemental de logements pérennes permettant à des familles prises en charge en logement relais d'accéder à un logement social.

Enfin, en partenariat avec la direction des ressources humaines, la DHFV prend en charge à l'hôtel des agents départementaux en rupture d'hébergement.

## Les chiffres clés de l'année

- **476 interpellations, contre 317 en 2022, soit une augmentation de 50,16 % des sollicitations.** Orientations réalisées après interpellations :
  - 34% en hôtel
  - 30% en centre maternel
  - 6% au Relais de Thiais
  - 6% à la résidence Marielle Franco
  - 2% en logement relais
  - 1% au CHU Olympe de Gouges
  - 21% non orientés vers ces dispositifs (hors critères)
- **801 familles hébergées en 2023 (hors dispositif femmes victimes de violences), avec 1 104 enfants :**
  - 312 familles hébergées à l'hôtel (dont 177 primo entrantes)
  - 202 familles hébergées dans les 7 centres maternels départementaux (dont 97 primo entrantes)
  - 287 familles hébergées et accompagnées en logements-relais par les associations partenaires
- **194 femmes victimes de violences hébergées :**
  - 113 femmes mises à l'abri au sein de la résidence « Marielle Franco », avec 116 enfants ;
  - 48 femmes hébergées en logements-relais, mis à disposition par VALOPHIS dans le cadre du CPOM signé avec le Département ;
  - 9 Villes ont mis 11 logements à disposition du Département pour accueillir 16 femmes victimes de violences ;  
8 autres Villes ont manifesté leur intention de mettre un logement à disposition, ce qui porterait à 28 le nombre de logements en 2024 ;
  - 17 femmes hébergées à l'hôtel (en l'absence de solutions alternatives : il s'agit de femmes sans ressources qu'il n'est donc pas possible d'orienter en logement relais).
- **La durée moyenne de séjour sur chacun des dispositifs est la suivante :**
  - Hôtel : 1 an et 40 jours
  - Logement relais : 2 ans et 99 jours
  - Centre maternel : 1 an et 53 jours
- **S'agissant des sorties en 2023 :**
  - Hôtel : réorientation car enfant ayant dépassé l'âge de 3 ans (27%), logement-relais (16%), logement pérenne (14%), fin mesure enfance (8%), sortie sans isolement (vie de couple ; 7%), départ volontaire (7%), centre maternel (7%), relais de Thiais (5%), non-respect du contrat d'engagement (4%), autre (5% ; ex : absence injustifiée de l'hôtel)
  - Logement relais : logement pérenne (70%), départ volontaire (14%), fin de prise en charge (13%), réorientation en structure femme victime de violence (2%), retour au domicile (1%)
  - Centre maternel : logement pérenne (28%), logement relais (24%), placement de l'enfant (15%), dépassement de l'âge de 3 ans de l'enfant (12%), relogement personnel (12%), hôtel (9%)



## Les grandes réalisations de l'année

- Mise en œuvre d'une régie d'avances et de recettes au sein du bâtiment Echat, dédiée au recouvrement des participations financières des familles hébergées à l'hôtel par la DHFV ;
- Notification au 1<sup>er</sup> décembre 2023 d'un marché public (accord-cadre multi-attributaires) pour la gestion des nuitées hôtelières (3 attributaires retenus selon la méthode dite « en cascade ») ;
- Elaboration du cahier des charges d'un marché public destiné à des prestations de mise à disposition de places en logements-relais avec accompagnement social pour les familles vulnérables et les femmes victimes de violences. La notification de ce marché (multi attributaires) est prévue pour début 2025 ;
- Lancement, le 11 avril 2023, de la ligne téléphonique « Un premier pas » dédiée aux personnes victimes de violences intrafamiliales, à leurs proches, et aux professionnels confrontés à ces situations ;
  - ➔ Le lancement de ce dispositif intervient dans un contexte d'augmentation des demandes de prise en charge des femmes victimes de violences, avec des difficultés pour de nombreuses personnes à se manifester auprès d'un travailleur social, notamment pour les publics n'ayant pas l'habitude de se rendre en CCAS ou en EDS.
  - ➔ Il vise ainsi à permettre à toutes ces personnes, pour la plupart en dehors des circuits classiques de prise en charge du Département, de bénéficier d'une écoute attentive, d'une information précise et personnalisée et d'une orientation rapide et adaptée vers les dispositifs existants pour réaliser un premier pas pour sortir des violences. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h au 01 89 11 94 94.
  - ➔ Il n'est donc pas un numéro d'urgence et vient ainsi s'inscrire en complémentarité avec le 3919. Il s'adresse à toute personne majeure, femme ou homme, victime de violences intrafamiliales, ainsi que leurs proches, et les professionnels confrontés à ces situations pour soutenir et conseiller également ces derniers.
  - ➔ Il s'agit d'un dispositif en réseau, prenant appui sur des partenaires associatifs : le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Val-de-Marne (CIDFF94), l'Association pour le Couple et l'Enfant du Val-de-Marne (APCE94), l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale du Val-de-Marne (APCARS94).
  - ➔ La plateforme est récente : elle doit s'inscrire dans un temps long pour atteindre ses objectifs, car elle vise une prise de conscience progressive des appelants, par d'éventuels rappels. « Un premier Pas » vise à s'enrichir à la fois de l'expérience acquise au contact du public mais aussi des échanges avec les partenaires.

# Direction de l'Autonomie – Maison Départementale des Personnes Handicapées

---

## Missions de la direction

La direction de l'autonomie (DA) a pour mission de prévenir et accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle a des liens étroits avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). En effet, ce groupement d'intérêt public (GIP) fonctionne dans une logique intégrée : il est directement rattaché à la direction de l'autonomie, pour garantir une approche globale de la politique autonomie du Département.

Ainsi, la DA assure :

- Le déploiement d'un accueil territorialisé, l'évaluation des besoins, l'instruction administrative des demandes, l'octroi de droits aux personnes âgées et handicapées, le paiement d'aides et prestations (allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap (PCH), aide sociale, aides ménagères, téléassistance Val Ecoute...).
- L'autorisation, la tarification, le contrôle des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées et adultes handicapés, en lien avec l'agence régionale de santé (ARS) pour les structures de compétences conjointes (établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), foyers d'accueils médicalisés (FAM), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)). Le Département dispose également d'une compétence exclusive pour certains services et établissements (services d'accompagnement et d'aide à la personne (SAAD), résidences autonomie (RA), foyers de vie (FV), foyers d'hébergement (FH), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).
- L'évolution de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (en lien avec l'ARS s'il s'agit de structures médicalisées) via des appels à manifestation d'intérêt ou des appels à projets, pour la transformation ou la création de places, de structures ou de dispositifs innovants.
- La gestion de dispositifs résultant d'engagements volontaristes du Département tel que l'habitat inclusif, le dispositif de transport adapté PAM, le soutien aux actions de prévention, des actions visant à renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie, des actions en faveur des aidants ou de grands événements d'accès aux droits (forum MDPH, salon des aidants...).
- L'association des usagers et des professionnels dans la mise en œuvre des politiques publiques en animant des instances de concertation telles que le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), la conférence des financeurs des actions de prévention et de l'habitat inclusif, ou encore la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- La MDPH, groupement d'intérêt public associant le Département, l'État, les représentants des organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales ainsi que les associations représentatives de personnes en situation de handicap, est placée sous la responsabilité du Département. Elle évalue la situation des personnes demandant une aide ou une prestation au titre de leur handicap. Les personnes qui ont un droit ouvert par la MDPH peuvent ensuite obtenir notamment des aides de la part des institutions compétentes (Département, Caisse d'allocations familiales, Education nationale...).

## Les chiffres clés de l'année

Le nombre de personnes âgées et en situation de handicap est en constante augmentation, de même que le nombre d'aidants :

- Plus de 283 000 personnes âgées de plus de 60 ans, dont près de 100 000 avaient 75 ans ou plus en 2020
- Plus de 119 000 personnes avaient un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2023 (22 % de plus qu'en 2022, 8,4 % de la population val-de-marnaise), soit 32 539 dossiers de demande reçus et 16 700 usagers accueillis en premier niveau, 4 000 usagers reçus en accueil approfondi, 27 000 mails reçus et 23 000 appels traités
- Plus de 5 600 personnes accompagnées par les espaces autonomie sur le territoire dont 520 personnes en situation de handicap : 42 500 entretiens réalisés (dont 1 100 visites à domicile et près de 500 rendez-vous)
- 28 431 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), dont 19 856 bénéficiaires de l'APA à domicile (APA-D) et 8 565 bénéficiaires de l'APA en établissement (APA-E)
- Plus de 5 000 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) soit 1 832 personnes âgées, 3 348 personnes en situation de handicap dont 783 au titre de la prise en charge en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou en service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
- 4 315 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et 1 547 bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)
- 933 bénéficiaires de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale (personnes âgées et personnes handicapées)
- 8 432 abonnés à la téléassistance Val'Ecoute
- 29 000 bénéficiaires des 160 actions de prévention financées par la conférence de prévention de la perte d'autonomie des seniors de + de 60 ans
- 6 projets d'habitat inclusif ont ouvert en 2023 sur les 26 projets prévus (pour 24 personnes âgées et 11 personnes en situation de handicap sur les 190 personnes bénéficiaires de l'aide à la vie partagée prévues)
- 14 établissements médico-sociaux inspectés
- 3 plénières du conseil départemental pour la citoyenneté et l'autonomie (CDCA) et 4 groupes de travail sur la participation des usagers, l'école inclusive, la prévention de la perte d'autonomie et l'autisme
- 64 commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH tenues en 2023 pour contribuer à l'ouverture des droits des personnes en situation de handicap (52 adultes et 12 enfants)

## Les grandes réalisations de l'année

Parmi les grandes réalisations de la DA en 2023 :

- Le lancement du plan départemental de l'autisme, en 9 engagements et 38 mesures, adopté par l'assemblée départementale le 16 octobre 2023. Ses quatre priorités sont les suivantes :
  - o Favoriser la connaissance des troubles du spectre de l'autisme par le grand public, par les professionnels, par les employeurs pour changer le regard de la société sur les personnes concernées ;
  - o Encourager le dépistage précoce ;
  - o Faciliter le parcours des personnes ;
  - o Renforcer la dynamique du territoire pour développer des solutions adaptées aux besoins et aux attentes de la population (créations de places, ouverture sur des bonnes pratiques repérées ailleurs, y compris à l'étranger, renforcement de la coordination médico-social/sanitaire).
- Le lancement d'un plan départemental d'augmentation de l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap : environ 245 places devant ouvrir d'ici à la fin de la mandature en établissement ou en service d'accompagnement.
- La réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la caisse nationale de solidarité (CNSA) pour l'autonomie (MDPH incluse) afin de financer des projets sur les services autonomie, les aidants et l'accueil familial.
- L'organisation des deux événements phares de la direction :
  - o Le forum MDPH, qui a réuni plus de 1 200 personnes en juin 2023,
  - o Le salon des aidants et ses 1 300 visiteurs en octobre 2023.
- Un évènement sur le thème de « l'EHPAD de demain » le 16 février et un évènement « sport autisme » au stade de Valenton le 2 avril pour la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme qui a rassemblé 300 participants.
- La mise en place d'une démarche de concertation expérimentale sur le quartier de La Haie Griselle - La Hêtraie (sur les communes de Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes), afin d'améliorer la prise en compte des besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).
- Des échanges partenariaux plus étroits grâce à des réunions partenariales mensuelles avec les SAAD, les centres communaux d'action sociale (CCAS), les établissements sociaux et médico-sociaux, les professionnels des espaces départementaux des solidarités (EDS), et des réunions territoriales partenariales pour présenter les missions des espaces autonomie.
- L'accompagnement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans leur transformation en services autonomie à domicile (SAD), notamment avec l'organisation de plusieurs webinaires.

# Direction des crèches

---

## Missions de la direction

La direction des crèches (DC), qui comprend 1 888 agents (PBA) assure la gestion des crèches collectives départementales qui peuvent accueillir jusqu'à 4426 enfants âgés de 3 mois à 3 ans au sein de 80 crèches et sont présentes dans 34 communes du Val-de-Marne. Dans le respect de la réglementation, elle organise, encadre, anime et évalue l'activité de ces établissements, avec pour enjeux d'accueillir les enfants dans des conditions assurant leur sécurité, leur bien-être et leur épanouissement, tout en veillant aux conditions de travail des équipes.

## Les chiffres clés de l'année

En 2023, les crèches départementales ont été ouvertes en moyenne 228 jours.

11 888 demandes de place en crèche départementale ont été enregistrées.

1 352 places ont été attribuées lors des 39 commissions d'attribution de place en crèche organisées en 2023.

- Nombre moyen d'enfants inscrits : 3 068
- Nombre maximum d'enfants inscrits : 3 372
- Taux de présence : 71 %
- Nombre d'heures d'accueil réalisées : 4 774 732
- Le coût global des crèches départementales s'élève à 77 000 000<sup>1</sup>
- Pour 2023, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) finance ce coût via la Prestation Service Unique (PSU) à hauteur de 27 000 000 €<sup>2</sup> et les familles à hauteur de 9 800 000 €<sup>3</sup>.
- Le reste à charge départemental s'élève en 2023 à 40 000 000 €<sup>4</sup> (52 %)

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent en 2023 un total de 36,7 M€ (factures des familles, participation de la CAF et autres recettes diverses, Préfecture etc.).

Le montant de la participation de la CAF au titre de l'année 2023, pour le programme d'actions intitulé « renforcement du personnel d'accueil au bénéfice d'enfants porteurs de handicap » au sein des crèches départementales, est de 450 000 €, répartis de la façon suivante : 170 000 € au titre du « bonus handicap » pour l'accueil de 68 enfants, 280 000 € au titre des « fonds publics et territoires » pour l'accueil de 97 enfants.

Le montant de la participation CAF au titre de l'année 2023, pour le programme d'actions intitulé « accès des familles fragiles aux modes d'accueil petite enfance », pour l'accueil de 75 enfants, est de 40 000 €.

## Dépenses de fonctionnement (hors RH)

Les dépenses de fonctionnement (budget direction des crèches) représentent un montant total d'un peu plus de 3,2 M€ en 2023 contre 4,7 M€ en 2022.

---

<sup>1</sup> Information non définitive au moment de la rédaction du rapport

<sup>2</sup> Information non définitive au moment de la rédaction du rapport.

<sup>3</sup> Information non définitive au moment de la rédaction du rapport.

<sup>4</sup> Information non définitive au moment de la rédaction du rapport.

## Les grandes réalisations de l'année

En 2023, la direction des crèches a cherché à mettre en œuvre une démarche d'optimisation du nombre d'enfants accueillis, dans un contexte national de pénurie de professionnels, avec une recherche constante d'amélioration de la qualité de son service public d'accueil de jeunes enfants.

### 1. Des adaptations nécessaires au maintien de la qualité d'accueil

#### 1.1 La mise en place de la Prestation Service Unique (PSU) conformément aux directives de la CAF

En 2023, la direction des crèches du Département du Val-de-Marne a entrepris une très forte mutation dans son organisation au travers de la mise en place du règlement de la Prestation de Service Unique (PSU).

Cette réglementation impose aux gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant :

- Un enregistrement des heures réelles de présence des enfants en crèche. Pour cela, le Département a investi dans la mise en place d'un programme de badgeage. Cette comptabilisation au réel des heures de présence en crèche a un impact financier direct pour la direction des crèches.
- Une adaptation des contrats aux besoins des parents en proposant une offre d'accueil diversifiée avec des contrats de 1,2,3,4, ou 5 jours par semaine. La PSU repose en effet sur une recherche d'adéquation optimale entre le besoin d'accueil exprimé par les familles et l'offre proposée par le gestionnaire.

Pour se conformer à une orientation datant de 2002, la direction des crèches a mise en place un plan d'action prévoyant :

- La mise en place de bornes de badgeage
- Des outils à destination des responsables d'établissement
- Un référentiel
- Un accompagnement des familles par les responsables pour mener ce changement organisationnel
- Une large communication de cette nouvelle offre auprès des familles

Par ailleurs, le service administratif et financier aide à développer des outils et des partenariats afin de maintenir le niveau de recettes de la direction.

#### 1.2 L'instauration de la fermeture estivale à hauteur de 2 semaines en 2023

L'analyse de l'activité de la période estivale montrait une fréquentation faible des enfants pendant les 3 premières semaines d'août, avec un nombre d'agents mobilisés trop important. Pour ces raisons, le Département a mis en place pour la première fois à l'été 2023 une période de fermeture de ses crèches pour 2 semaines à la période de plus faible activité, à savoir du 7 au 18 août 2023. En termes de services aux familles, cette fermeture a permis d'accueillir les enfants de la section des Grands jusqu'à la fermeture, d'anticiper les périodes de congés des agents, d'améliorer les conditions de travail en évitant la période de forte chaleur et de procurer davantage de souplesse pour la réalisation des travaux de rénovation courants.

#### 1.3 Le passage de 36 crèches en liaison froide

Le partenariat liant la direction des crèches et la direction de la logistique dans le cadre du projet de mutualisation de la restauration s'est poursuivi, afin de préparer la livraison progressive en liaison froide des repas de 36 crèches, à compter du premier semestre 2023, par la nouvelle unité centrale de production (UCP) Eugénie Brazier. Ce passage permet la fourniture de repas répondant aux exigences de la loi Egalim (produits issus de filières labellisées, limitation du recours au plastique etc.). Un travail de réorganisation des équipes techniques a été opéré en amont, associant plusieurs directions (direction de la logistique, direction de l'éducation et des collèges, direction des ressources humaines), pour mettre en

place le repositionnement des cuisiniers. Il s'est couplé à un accompagnement des directions de crèches par les diététiciennes du service restauration et les référents techniques de la DC sur la partie nutrition et mise en œuvre opérationnelle.

## 2. Le développement de l'accompagnement des professionnels grâce à la multiplication des offres internes

### 2.1 La diversification des visioconférences spécialisées

Les visioconférences thématiques mensuelles dites « du 15 du mois », initiées fin 2021 se sont maintenues tout au long de l'année 2023, sur des sujets liés au développement de l'enfant ou aux pratiques professionnelles (tels que les transmissions, les écrans, le langage et la culture, l'enfant et la nature, le projet éducatif...). Ces conférences ont été bien investies par les professionnels puisque, sur l'année, près de 70% des agents des crèches y ont assisté au moins une fois.

Le format « visioconférence » a aussi permis de continuer la formation/sensibilisation de l'ensemble des éducateurs de jeunes enfants et des responsables d'établissement à l'usage de grilles d'observation du développement psychomoteur des jeunes enfants – avec un pilotage par la référente psychomotricienne de la direction.

Des visioconférences « questions/réponses » relatives à la restauration ont également été proposées. Elles sont ouvertes à l'ensemble des équipes mais visent plus spécifiquement les équipes cuisinantes et l'encadrement de l'établissement.

Des visioconférences de type FAQ impliquant le SAF et le secteur RH ont été organisées pour fournir des réponses claires, cohérentes et répondant de manière collaborative aux diverses préoccupations des responsables d'établissement.

### 2.2 Le développement des groupes d'échange de pratiques professionnelles

La direction des crèches a poursuivi l'organisation interne de groupes d'échanges de pratiques professionnelles au profit des responsables et adjoints d'établissements, et a continué à expérimenter les groupes dédiés aux agents auprès d'enfants.

Des visioconférences dévolues aux éducateurs de jeunes enfants (EJE) ont aussi été mises en place, sur un format collaboratif, afin d'accompagner et de soutenir les EJE dans leurs missions. Les thèmes abordés en 2023 ont été « L'utilisation des espaces extérieurs » et « la conduite de projet ».

Des « causeries », temps cours d'échange et de sensibilisation autour de la santé au travail abordant notamment les troubles musculo-squelettiques (TMS) ont également été proposées aux agents.

### 2.3 La poursuite de la semaine thématique

La direction des crèches a proposé, comme en 2022, une semaine thématique sur un sujet phare, celui des « 5 sens », à une date alignée sur la journée internationale des droits de l'enfant. Cette semaine a été l'occasion de déployer des actions en faveur des agents, des familles et des enfants. Les objectifs étaient à la fois de soutenir les pratiques professionnelles, de proposer des activités et de développer des connaissances de nature à favoriser le développement sensoriel des enfants. Cette semaine a donné lieu à la réalisation de repas thématiques par les UCP, à la tenue d'ateliers en lien avec le thème de l'événement et à la mise en place d'une exposition itinérante « partir du bon pied » consacrée au pied nu. Comme en 2022, une visioconférence a été proposée aux familles. Elle a été introduite par le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Département et près de 200 parents y ont assisté.

#### 2.4 La tenue des séminaires des crèches sur le thème de « l'accueil inclusif »

Huit séminaires de la direction des Crèches se sont tenus du 5 novembre au 5 décembre 2023, sur le thème de « l'accueil inclusif » de l'enfant en situation de handicap, à destination de 1600 professionnels des crèches. Ces rencontres, qui ont été animées par des ressources internes et des intervenants extérieurs, ont eu pour objectif de développer les compétences et connaissances des agents sur le thème de l'accueil inclusif, mais aussi de mettre en avant les moyens développés par le département pour assurer un accueil de qualité. Sous format d'ateliers participatifs, ces journées ont permis des échanges riches et dynamiques appréciés des équipes.

#### 2.5 La mise en place du projet de prêt de matériel sensoriel lumineux itinérant

Le travail autour de la sensorialité est un axe fort de l'accompagnement des enfants au sein des crèches. C'est ainsi que la DC a investi dans un matériel sensoriel permettant d'enrichir l'offre de prêt de matériel et de soutenir les projets existants. 2023 a été une année de test qui a permis de valider le projet pour un déploiement en 2024.

### 3. La poursuite de l'accompagnement des travaux d'aménagement, de restructuration et de construction des crèches

La direction des crèches a accompagné, tout au long de l'année 2023, le chantier de construction de la nouvelle crèche Caroline Aigle, à Limeil-Brévannes, piloté par la direction des bâtiments. Cette crèche permet d'accueillir 60 enfants des communes de Limeil-Brévannes et de Boissy-Saint-Léger, à compter du 5 février 2024. Les référents techniques et éducatifs de la DC ont ainsi œuvré, en lien avec la direction de l'établissement et la direction des bâtiments, à la mise à niveau des équipements et à l'élaboration du projet pédagogique et des organisations de travail.

En outre, durant l'été 2023, 21 crèches départementales ont fait l'objet de travaux, pour un montant total de 1,7 million d'euros. Ces travaux ont eu pour objectifs d'améliorer l'accueil des enfants et le cadre de travail des agents. Ils ont consisté par exemple en la réfection des cuisines ou en des travaux d'aménagement, de réduction de la consommation d'énergie et de sécurisation.

La construction d'un nouveau programme immobilier à Joinville-le-Pont, dont la crèche Brossolette fait partie intégrante, a contraint le Département à suspendre l'activité de la crèche pendant la durée des travaux, à compter du 28 juillet 2023. Pour assurer l'accueil de l'actuelle section des Moyens, un relais s'est mis en place avec les crèches municipales de la ville de Joinville-le-Pont à compter de la rentrée 2023.



# DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

---

## Missions de la direction

La direction de l'éducation et des collèges (DEC) met en œuvre deux missions essentielles au bon accueil des collégiens : le financement et l'équipement des établissements, leur dotation en personnels d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement dits ATTEE. Elle coordonne les actions éducatives déployées par les autres directions départementales. Elle est l'interlocutrice privilégiée des chefs d'établissements, des membres de la communauté éducative et des services de l'Éducation nationale. Pour se faire, elle travaille en lien étroit avec l'ensemble des directions départementales pertinentes, notamment la DB, la DL, la DSI, la DRH.

La direction assure la sectorisation des collégiens sur la base de prospective démographique qu'elle élabore. Elle assure, dans les établissements, l'équipement en matériel, en mobilier, en informatique (incluant la maintenance des matériels) l'entretien des locaux. Elle propose les orientations relatives à la restauration scolaire. Elle définit et met en œuvre la politique numérique à destination des collégiens et de la communauté éducative, via le dispositif « Ordival » et l'Espace Numérique de Travail, [Moncollège.valdemarne.fr](http://Moncollège.valdemarne.fr), lancé en septembre 2023.

L'animation et la gestion des équipes des agents ATTEE des collèges en charge de l'accueil, l'entretien, la maintenance et la restauration des 108 établissements du département sont assurés par les services de la direction. En 2023, dans une démarche visant à renforcer et à consolider la proximité et l'accompagnement des agents suppléants, la gestion de la suppléance a été redéfinie et rendue plus lisible et efficiente, par la création de 3 postes de responsables de territoires.

La DEC assure depuis 2022 la coordination, la mise en cohérence et l'évaluation des actions éducatives en faveur des collégiens, actions organisées par les différents services départementaux. Cette coordination s'est vue complétée en 2023 par la création d'actions portées par la DEC, telles que la prévention et la lutte contre le harcèlement et un concours d'éloquence inter collèges. L'objectif est et demeure la réussite éducative des collégiens, en leur ouvrant le « champ des possibles » et en veillant à l'accessibilité de ces dispositifs au plus grand nombre d'enfants scolarisés au sein des collèges du département.

## Les chiffres clés de l'année

- **108 collèges** (dont 38 en REP et REP +)
- Indice de position sociale (IPS) moyen : 103,8
- **56 611 collégiens** dont 57 % de ½ pensionnaires
- **18 362 Ordival** distribués collèges publics et privés confondus
- Création de **160 000 comptes sur l'espace numérique de travail** (ENT), parents, élèves, équipes de direction
- **55 actions éducatives menées**
- **1 212 élèves sensibilisés au harcèlement**
- **35 collèges** disposent d'une solution de collecte / valorisation des déchets alimentaires
- **84 collèges** équipés de distributeurs de protections menstruelles.

## Les grandes réalisations de l'année

### **En 2023, une Direction renforcée par l'arrivée de nouveaux collaborateurs**

La Direction de l'Éducation et des Collèges a accueilli – outre sa nouvelle directrice - 20 nouveaux collaborateurs en 2023, renforçant ainsi les différents services et introduisant de nouvelles modalités de participations.

Le chef du service des groupements de collèges a été nommé en septembre 2023, permettant de soutenir le travail de proximité avec les établissements en les accompagnant dans le fonctionnement et la gestion RH des ATTEE. Ce travail de proximité est affirmé par le lancement de groupes de travail avec les secrétaires généraux d'établissements publics locaux d'enseignement (EPL), de réunions d'information et d'ateliers de travail.

Les services groupements et SR-ATTEE ont travaillé sur le déploiement des 1 607h pour les agents des collèges avec des formations d'ampleur auprès de plus de 1 000 agents du département.

### **L'accompagnement soutenu des établissements, du fait de l'inflation**

L'inflation a conduit la DEC à déployer un accompagnement renforcé des collèges, avec notamment l'exonération de 1,325 M€ de fonds académique de rémunération de personnels d'internat (FARPI) afin de limiter les effets négatifs sur les budgets des restaurations et une subvention aux 4 unités centrales de production (UCP) de 145 K€. Leurs procédures budgétaires, comme leurs modalités d'exécution budgétaire, ont nécessité une étude globale tant des factures reçues que des moyens effectivement mobilisables par les établissements.

Pour limiter l'impact de l'augmentation des factures sur les fluides, une première subvention d'urgence a été débloquée à la rentrée de septembre pour 45 collèges, pour 1,067 M€. Une seconde période de subvention, en décembre, a permis le soutien de 35 collèges, à hauteur de 465 K€.

Le budget global de l'ensemble des subventions allouées aux collèges a ainsi été augmenté en 2023, pour s'élever à 2,8 M€ (contre 2,2 M€ en 2022), pérennisant ainsi leur fonctionnement.

Le budget de la DEC en a été aussi impacté, nécessitant le recours à une demande de BS de plus d'1,747 M€, en fonctionnement. De nombreux arbitrages ont été nécessaires afin d'absorber ces variations imprévisibles : des virements entre lignes pour parer aux priorités et un lissage de certaines prévisions d'achats (de matériels notamment).

### **Une année 2023 marquée par l'ouverture de deux nouveaux collèges :**

Le 4 septembre 2023, deux nouveaux collèges ont ouvert leurs portes : le collège Gisèle Halimi à Ivry-sur-Seine et le collège Christiane Desroches-Noblecourt à Villeneuve-le-Roi, portant à 108 le nombre d'établissements au sein du Département du Val-de-Marne. Tous deux, certifiés « HQE bâtiment durable » et labellisés « bâtiment passif » sont dotés d'équipements sportifs et d'espaces de vie scolaire innovants.

La nouvelle sectorisation va engendrer une montée en puissance des effectifs pour le collège Gisèle Halimi, au cours des prochaines années. Pour accompagner les collégiens dans ces nouveaux déplacements entre leur domicile et le collège, une action éducative a été déployée auprès des élèves de 6<sup>ème</sup> autour de l'écomobilité et des trajets en toute sécurité.

Le Département a doté ces deux collèges, en complément de la Dotation Globale de Fonctionnement obligatoire, de subventions de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 90 000 euros pour les deux établissements.

8 agents départementaux par établissements nouvellement ouverts agissent au quotidien aux côtés des équipes éducatives pour assurer les missions d'accueil, de restauration, de maintenance et de service général.

## **Un Environnement numérique de travail (ENT) au profit de la communauté éducative du Val-de-Marne**

En 2023, le Département du Val-de-Marne a entrepris le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) après une expérimentation, d'une année, auprès de 10 collèges. Il s'agissait alors d'identifier les besoins des membres de la communauté éducative Val-de-Marnaise. Une évaluation documentée, associée à différentes instances, a permis l'analyse comparative de deux solutions et le choix du prestataire Skolengo pour ses réponses données aux besoins spécifiques de la collectivité.

Le déploiement de l'ENT [Moncollège.valdemarne.fr](https://moncollège.valdemarne.fr) au sein des collèges a eu lieu à la rentrée 2023. Celui-ci s'est accompagné de formations et d'un accompagnement de proximité afin de faciliter sa prise en main. Avec 67 % des collèges qui se sont totalement appropriés l'ENT fin 2023, la phase d'initialisation technique se révèle satisfaisante et a permis de projeter un accompagnement spécifique pour les établissements en déploiement pour la rentrée 2024-2025.

## **La valorisation des biodéchets dans les collèges et l'impact environnemental de la restauration : une stratégie en faveur du développement durable**

La stratégie départementale de valorisation des biodéchets pour les collèges du Val-de-Marne consiste à s'appuyer sur les acteurs locaux (établissements publics territoriaux - EPT). Pour répondre à l'enjeu du tri et à la réduction des déchets, 194 agents ATTEE ont bénéficié de manière exceptionnelle d'une journée de formation dédiée au gaspillage alimentaire et à la gestion des biodéchets.

Un plan d'équipement 2023-2025 pour les 24 collèges encore non équipés en table de tri a également été lancé. Au 1er janvier 2025, les EPT seront disposés à collecter tous les biodéchets des collèges du département.

Compte-tenu de son fort impact environnemental, l'alimentation se trouve au cœur de la stratégie départementale. En 2023, 9 des 15 marchés référencés « groupement de commandes » ont été renouvelés et sont applicables depuis le 1er janvier 2024, afin de respecter les dispositions de la loi Egalim (loi du 30 octobre 2018) à savoir 50 % de produits sous signes distinctifs de qualité, dont 20 % de produits bio.

## **Le déploiement de l'activité de la Brigade de Prévention et Protection des Collèges (BPPC).**

La Brigade de Prévention et Protection des Collèges s'est étoffée en 2023 et est désormais à effectif complet de 7 agents dont un chef de service. Elle a ainsi pu déployer ses missions depuis septembre 2023 et travaille aujourd'hui avec 33 collèges. Elle agit aux abords et au sein des établissements et sur temps scolaire (récréation, pause méridienne et/ou au cours de temps dédiés aux classes citoyennes) pour la sécurité des personnes et des biens. Il s'agit de prévenir la délinquance, le harcèlement, les microviolences et d'intervenir en faveur d'un climat scolaire serein et propice au travail. Leur présence permet de construire un lien de proximité avec les collégiens, les parents et le personnel de direction.

La Brigade adapte son dispositif au regard des besoins et des problématiques des établissements. Pour le collège Chevreul à l'Haÿ-les-Roses, elle est par exemple présente tous les mercredis pour sécuriser la sortie des élèves et prévenir les conflits entre jeunes.

Les agents accompagnent également le déploiement des actions éducatives du département.

Afin d'agir en complémentarité et de parfaire ses interventions et sa médiation, la brigade travaille avec de nombreux partenaires, au premier chef les différents acteurs pertinents de l'Education nationale, mais également les polices nationales et municipales, et de nombreuses associations locales.

# Direction des Relations à la population

---

## Missions de la direction

Direction de ressources et d'appui mais également dotée de missions de politiques publiques, la direction des Relations à la Population (DRP) anime les fonctions d'accueil et vise à l'amélioration constante des relations entre le Département, ses habitants et ses usagers (**Le service des Accueils et de l'Information des Publics (SAIP)**). Elle impulse la promotion de l'égalité femmes – hommes et coordonne le plan d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes (**L'Observatoire de l'Égalité**). Elle instruit les demandes d'aide à la mobilité des différents publics (Améthyste, Imagine R, ...) (**Le service des Aides à la Mobilité (SAM)**), elle organise et assure la fonction « courrier » de la collectivité (**Le service Courrier**) et accompagne les démarches de concertation (**La Mission Démocratie Participative (MDP)**). Elle conduit ses actions en transversalité, avec l'ensemble des services départementaux.

## Les chiffres clés de l'année

### Les accueils

- **131 237 appels téléphoniques** décrochés au 3994 dont **81 % renseignés** directement par la Plateforme d'Accueil Téléphonique (PAT) 19 % transférés vers les services. Les deux principaux motifs d'appels sont l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile (APAD) (55 % des appels) puis les dispositifs d'aides à la mobilité (31 %) ;
- **93 475 visites physiques**, dans les 11 sites centraux, puis 6 sites, à compter du mois d'août, suite à la fermeture des sites Ibéris, Le Corbusier, Prado, Thales et Chérioux et au lancement du site Eiffel. 35 568 visiteurs (38 %) se sont rendus à l'immeuble Solidarités ;
- **28 permanences** dans les villes sont ouvertes au 31/12/2023, représentant **3 747 rendez-vous** de proximité. Les dispositifs les plus demandés sont, pour 32 %, les demandes ayant trait au forfait Améthyste, pour 21 % des demandes relevant du champ de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et, pour 19 %, des demandes de places en crèches, notamment départementales ;
- **10 134 courriels traités**, dont 69 % de réponses directes par l'équipe de la PAT ;
- **270 accompagnements** par le Conseiller Numérique France Services, dont 6 en ateliers « Proj'Aide ».

### Les différents types de courriers

- courriers entrants : en baisse de 22,93 % par rapport à 2022 avec **296 375 plis reçus** (moyenne de 1 190 par jour) dont **14 608 arrêts de travail** (-16,6 % par rapport à 2022) et **20 100 lettres recommandées** (- 16 % par rapport à 2022) ;
- courriers numérisés : **46 532 courriers enregistrés dont 19 650 numérisés** (6,63 % du courrier reçu) soit une baisse de -2.73 % ;

- courriers sortants : **673 894 plis** (moyenne de 2 706 par jour) soit une baisse de 9,16 % par rapport à 2022 ;
- le coût moyen d'un pli est de **1,141 centimes**, en augmentation de 0,094 centimes (+ 6,3 %).

### Les aides à la mobilité

- **63 197 jeunes** val-de-marnais de moins de 25 ans ont bénéficié du remboursement à 50 % de leur carte Imagine R ;
- **48 696 personnes âgées ou handicapées** ont bénéficié d'un titre de transport Améthyste, leur permettant de se déplacer en Ile-de-France ;
- **La subvention IDFM (Île de France Mobilités) pour** le financement des forfaits Améthyste pour les anciens combattants et veuves de guerre, a généré une recette de 617 453€ ;
- **1 116 retraités imposables** ont bénéficié de l'aide de 60 € à l'achat d'un Navigo Senior
- **42 usagers** ont bénéficié de l'allocation taxi ;
- **7 895 usagers** accueillis au sein du service des aides à la mobilité ;
- **37 417 courriers** ont été reçus au total.

### L'Observatoire de l'égalité

- **485 agents** sensibilisés à l'égalité entre les femmes et les hommes : journée du 8 mars, participations aux conférences estivales, colloques, participation à l'espace collaboratif interne, formations sur la thématique des violences sexistes et sexuelles ... ;
- **565 jours de prêts** d'expositions (10 collèges, 2 associations et 2 villes) ;
- **Le Département contribue à hauteur de 30 000 € au financement du dispositif d'accompagnement de 50 téléphones grave danger.**

### - La Démocratie participative

- **3 projets de consultation citoyenne accompagnés**, impliquant la mobilisation de 37 partenaires institutionnels, 7 services départementaux et une centaine de Val-de-Marnais consultés ;
- **90 agents formés** à la prise en compte de l'expression des usagers dans l'action publique départementale.

## Les grandes réalisations de l'année

### Le Service des Accueils et de l'Information des Publics (SAIP) :

La réalisation du projet Cap Echat – avec la livraison et la mise en service du bâtiment Eiffel – a eu un impact direct sur le déploiement des accueils physiques des sites centraux. Le passage de 10 à 11, puis à 6 sites, avec un regroupement des équipes sur le quartier Echat en diminuant le nombre de sites, a engendré la remise à plat des procédures d'accueil et favorisé l'attribution de nouvelles missions, faisant appel à un développement des compétences (usages numériques, travail en autonomie en back office et formalisation de process). Aujourd'hui, l'entité « accueil physique » du SAIP est reconnue experte du premier lien physique aux usagers val-de-marnais (enquête de satisfaction SAIP 2022-2023).

En 2023, la DRP et donc le SAIP a en outre été désigné pilote des objectifs stratégiques 1.1 et 1.2 du projet d'administration qui visent l'amélioration de l'accueil des usagers par les

différents services de la collectivité. A l'issue de plusieurs ateliers et comités techniques, cinq actions ont été retenues comme prioritaires par la direction générale : accessibilité et identification des bâtiments, coffre-fort numérique, harmonisation des pièces justificatives, guichet unique des associations. La DRP doit coconstruire leur contenu avec les directions partenaires et s'assurer de leur mise en œuvre coordonnée, pour le futur.

#### Le service courrier :

La dématérialisation du courrier et du circuit des notes internes, dont le projet a été initié en mars 2022, a été mise en œuvre en décembre 2023, avec le déploiement d'une nouvelle version d'Elise. Ce projet a mobilisé de nombreuses directions : DRP (service courrier), DSI, DEMO, DRH (SSSCT). Plus de 400 agents ont été formés à Elise, tous profils confondus. L'équipe du service courrier a bénéficié d'un accompagnement appuyé (formation, nouvel aménagement des locaux, dotation de nouveaux matériels informatiques ergonomiques). Deux référents techniques accompagnent désormais les agents du service courrier et les référents des directions dans leurs pratiques.

#### Le Service des Aides à la Mobilité (SAM) :

Le mois de mai a été marqué par l'installation du SAM à l'immeuble Échat, piloté par les équipes du projet Cap Échat, tant sur l'installation des agents, que sur les conditions d'accueil des usagers. Le premier bilan de ce rapprochement géographique fait état d'une augmentation de 70,72 % de la fréquentation de l'accueil du SAM. Cette forte hausse s'explique notamment par une meilleure accessibilité du bâtiment pour les usagers.

#### L'Observatoire de l'Égalité :

A quelques mois des jeux olympiques de Paris, l'Observatoire de l'Égalité décline l'égalité dans le sport dans l'ensemble de ses événements.

La thématique a été lancée en juin 2023 lors d'une conférence intitulée : « le sport au prisme de l'égalité femmes / hommes ». Une présentation sociologique et d'identification des freins à la pleine égalité de l'accès aux pratiques sportives a été suivie d'une table ronde valorisant les bonnes pratiques. Cette conférence a permis de valoriser l'engagement du Département dans la lutte contre les inégalités femmes / hommes dans le sport (en abordant notamment l'accompagnement des sportives de haut niveau, le développement de la pratique sportive des femmes et des collégiennes grâce aux aides départementales). Cette initiative a été suivie d'un colloque, sur « la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport ».

Le sport a également été abordé lors des « escales estivales » en direction des agents départementaux sous plusieurs angles : les violences sexistes et sexuelles, les normes de genre et d'esthétique, le racisme et la discrimination.

Le plan d'action 2024-2026 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, coconstruit avec la Direction des ressources humaines a été adopté par l'Assemblée départementale fin 2023.

### La Mission Démocratie Participative (MDP) :

En 2023, la Mission Démocratie Participative (MDP) est pilote de l'objectif stratégique 1.4 du Projet d'Administration, visant à développer la prise en compte du point de vue de l'utilisateur dans la mise en œuvre de l'action départementale. La Mission a mis à disposition ses savoir-faire en termes de concertation et d'intelligence collective afin d'accompagner les directions et services à renforcer leurs actions au plus près des usagers, notamment :

- Accompagnement de la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (DPEJ) dans **l'organisation de la première Conférence Départementale des Enfants et des Jeunes et le lancement d'un dispositif ambitieux de participation avec le Service associatif habilité (SAH)**, 42 enfants et jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ont participé à l'évènement et 17 structures territoriales ont été impliquées.
- **Co-pilotage de la démarche de concertation expérimentale sur la question du bien-vieillir à la Haie Griselle \_ La Hêtraie**. Une enquête de terrain sur les usages de l'espace public et les représentations sur la question du vieillissement, reprend **l'expérience d'au moins 278 usagers dont 26 via un témoignage approfondi**.
- Accompagnement de la Direction de l'Autonomie (DA) autour du **renouvellement du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)**, à travers **l'organisation de l'évènement 2024 sur le trouble sur spectre de l'autisme (TSA)**.
- Animation de groupes de travail internes (cadres) afin de construire aux côtés de la DRH et la DEMO **l'Ecole de Management et de l'Innovation de la collectivité (EMI)**.
- Participation à l'élaboration de la **stratégie climat départementale (DACTES)** ;

# Direction des Archives départementales (DAD)

---

## Missions de la direction

La direction des Archives départementales conserve 21 kilomètres linéaires (kml) d'archives classiques, 18 000 documents d'archives audiovisuelles, une bibliothèque, ainsi que des archives numériques et des objets. Elle héberge le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) d'envergure nationale. Elle est implantée sur deux sites, à Créteil (bâtiment principal et Pavillon des archives destiné à l'accueil de groupes) et Maison de l'histoire et du patrimoine (MHP) à Champigny, où sont hébergées 4 associations d'histoire du Val-de-Marne, partenaires de la DAD.

Elle a pour missions de :

- Conseiller les producteurs d'archives publiques se trouvant dans le Val-de-Marne et contrôler leur archivage au nom de l'État ;
- Collecter, classer et conserver les archives historiques du département, sur tout support (papier, audiovisuel, numérique) ;
- Communiquer et valoriser ce patrimoine et la connaissance du passé du territoire auprès des publics (amateurs, professionnels, scolaires, étudiants, chercheurs, familles, publics empêchés) et promouvoir les initiatives locales par des partenariats et l'animation de réseaux (Archives municipales et associations d'Histoire ou à vocation mémorielle).

## Les chiffres clés de l'année

### Gestion des archives :

- **Conseil et interventions auprès des services producteurs** : 190 actions dont 86 auprès des services départementaux (dont 27 visites), et 33 auprès des communes, dont 12 visites/inspections (en 2022 : 206 actions dont 85 auprès des services départementaux et 27 auprès des communes et des établissements publics territoriaux (EPT) dont 8 visites/inspections) ; 2 inspections d'études notariales.
- **Eliminations autorisées** : Archives papier : 675 visas accordés pour 11 695 mètres linéaires (m.l.) émanant de 178 services et organismes producteurs dont 2 398 m.l. de 83 services départementaux (en 2022 : 477 visas accordés pour 13 408 m.l. émanant de 167 services et organismes producteurs dont 1 463 m.l. de 78 services départementaux). Archives électroniques en volume : 0 Go (en 2022 : 0.026 Go).
- **Collecte** : Archives papier : 380 m.l. dont 204 m.l. des services départementaux (en 2022 : 548 m.l. dont 241 m.l. des services départementaux). Archives électroniques en volume : 561,89 Go (2022 : 295 Go).

### Diffusion des archives :

- **Fréquentation de la salle de lecture** : 725 lecteurs (627 en 2022) / 1301 séances de travail (1158 en 2022).

#### **Consultations Internet :**

- 124 123 visiteurs (en 2022 : 83 172 visiteurs mais pas tous recensés ; 2021 : 107 481) ;
- 6 118 093 pages vues (2022 : 1 104 288 pages vues mais pas toutes recensées ; 2021 : 2 301 831).
- **Réseaux** : Abonnés Facebook : 5108 (2022 : 4 667) / X-Twitter : 1300 (2022 : 1164) / Instagram 834 (ouvert en septembre 2022).
- **Communication d'archives aux services** : 234 mouvements (2022 : 201).



- **Recherches par correspondance traitées** : 2294 (2022 : 2321).
- **Accueil des scolaires et étudiants** : 1697 élèves dont 935 collégiens + 304 étudiants (2022 : 1571 élèves dont 1165 collégiens + 328 étudiants).
- **Accueil des adultes lors des activités et manifestations culturelles** : 2476 (1763 en 2022).

### Administration

- **Courriers et courriels** : reçus : 3540 (2022 : 3315 ; 2021 : 3061) / envoyés : 3296 (2022 : 3291 ; 2021 : 3148).
- **Gestion du Pavillon des Archives** : 201 demi-journées d'occupation dont 53 par des services extérieurs à la DAD.

## Les grandes réalisations de l'année

En 2023, les changements profonds opérés dans la direction les années précédentes, en matière de renouvellement des effectifs<sup>1</sup>, d'organisation du travail et de montée en compétence ont pleinement porté leurs fruits. Ainsi, tous les chantiers prévus dans le projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) pour les années 2022-2025, ont été lancés.

### Amélioration du traitement et de la gestion des collections

En matière de collecte et de classement, les efforts ont porté sur une meilleure maîtrise des versements et l'entrée de la réévaluation des fonds dans une phase très opérationnelle, si bien que la direction a enregistré un solde d'entrées négatif pour la première fois, grâce au retraitement de l'ensemble des archives de l'aménagement.

La gestion au plus juste des espaces de conservation se justifie par la saturation prévisible dans quelques années, le métrage disponible n'étant plus que de 4 kml pour 25 kml de capacité. Le système d'archivage électronique acquis et mis en production en 2023 a permis les premières entrées de fonds historiques d'archives électroniques du Département et le marché quadriennal de numérisation, achevé fin 2023, a permis en 4 ans la sauvegarde et la mise en ligne de 3 290 documents d'intérêt majeur, pour un total de 154 588 vues et 1 424 heures d'enregistrement audiovisuel et sonore.

Dans le domaine des archives privées, l'année a été particulièrement riche. Les collections se sont accrues de 33 dons, de 3 dépôts et de 11 acquisitions de nature et de supports très divers, tels que le don par leur auteur, Frédéric Cognac, de 60 photographies couleur numériques des communes qui bornent le Val-de-Marne réalisées dans le cadre d'un projet sur les limites (2018-2020), ou l'achat du registre des terres acquises par Madame de Gévaudan à Rungis (1827).

### Augmentation et diversification des voies de médiation et des partenariats pour mieux accueillir les publics.

Globalement, les chiffres de fréquentation, physique et virtuelle, sont en très net accroissement, ce qui s'explique par la recherche de nouveaux publics, la mise en place de nouveaux dispositifs, l'expérimentation de nouvelles formes de partenariat et de médiation, comme par l'activité déployée en ligne.

Le nombre de visiteurs du site Internet a dépassé celui de 2020, année record, et le nombre de pages consultées a presque été multiplié par 3 depuis 2021, ce qui est considérable. Ce succès s'explique par la mise à disposition massive de sources audiovisuelles (542 nouvelles vidéos) tout comme par celle de fonds iconographiques récents (photothèque du Conseil général). La DAD affiche aussi une présence très active sur les réseaux sociaux, sur lesquels 430 publications ont été postées, soit plus d'une par jour.

---

<sup>1</sup> Plus de la moitié des agents arrivés depuis 2020, plus une thèse CIFRE, une apprentie régisseuse audiovisuelle et un agent de l'Etat de catégorie B à mi-temps.

La fréquentation du public pour des activités culturelles a augmenté de 34,2 % par rapport à 2022. Aux Archives, le public s'est réparti pour près des 2/3 à Créteil et 1/3 à la MHP. Les efforts de diversification des activités, de recherche de nouveaux partenariats, de prospection de publics et d'actions hors site (298 personnes touchées) ont porté leurs fruits et ont largement équilibré la fréquentation des expositions, qui, bien qu'en nette hausse par rapport à 2022, n'a pas encore retrouvé ses seuils d'avant COVID. 4 expositions ont été proposées : « + 2 ?, les val-de-marnais, le climat et l'environnement, épisode 2, 1945 - 2015 » jusqu'en juillet, suivie, en fin d'année, de « Faites du sport ! l'encadrement des pratiques sportives dans le sud est parisien, 1850-1990 » à Créteil ; « Entrée, plat, dessert, l'alimentation en Val-de-Marne, du XVIIIe siècle à nos jours », suivie en septembre de « Voyez comme on danse ! histoire d'un art et d'une pratique culturelle en Val-de-Marne du XVIIIe siècle à nos jours » à la MHP. Essentielles à l'activité des Archives, elles donnent la tonalité thématique des actions de valorisation proposées le temps de leur ouverture.

La DAD a ajouté à son panel d'activités toujours plébiscitées par le public, d'autres initiatives, telles que la participation à la Nuit des musées et aux Rendez-vous aux jardins, en lien avec la DEVP, à L'Haÿ-les-Roses. Les Journées européennes du Patrimoine, déclinées sur les deux sites ont presque doublé leur public. De nouvelles offres de médiation à destination des familles et des centres de loisirs ont été élaborées, au moyen d'une exposition ludique « à la découverte des Archives » qui a permis à de nombreux enfants de fréquenter les Archives hors du temps scolaire. Les initiatives tentées en 2022 en direction des séniors ont abouti en 2023, touchant un public majoritairement empêché (résidents d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Arcueil, groupe d'une résidence autonomie, plusieurs CCAS). En tout, 128 personnes âgées totalement étrangères aux Archives les ont découvertes. Une collaboration originale avec Anis Gras, acteur culturel atypique d'Arcueil, a permis l'intervention en EHPAD, mais aussi la tenue de conférences originales (évocation des archives autour d'un atelier cuisine notamment). Un autre partenariat s'est fait jour avec le Festival international du film de femmes à Créteil, par la diffusion en avant-première du documentaire *Les années super 8* d'Annie Ernaux, d'un montage de films de famille issus des fonds privés des Archives, accompagnée d'une rencontre avec le public.

L'offre pédagogique de la DAD s'est également étoffée, dans le champ du travail de mémoire notamment. Si les Archives ont activement participé à la préparation du concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) comme chaque année, elles ont aussi intégré le « projet européen Convoi 77 » et le projet « Par les vivants ». Elles ont aussi initié un partenariat avec le Musée de la Résistance nationale autour d'un projet de voyage mémoriel, ainsi que deux nouveaux partenariats l'un avec la médiathèque des Quais de Charenton, le second inscrit dans l'accompagnement à la formation que propose l'UPEC aux enseignants du secondaire à travers des stages thématiques organisés sur les archives.

La DAD a conçu et porté deux nouveaux dispositifs : 5 bourses de recherche ont été attribuées à des étudiants de Master travaillant sur l'histoire du territoire ; se substituant aux aides sur projets attribuées ponctuellement (2 en 2022), le nouvel appel à projet « Histoire, archives mémoire » a permis de soutenir 17 projets culturels très divers portés par des associations, des communes ou des organismes à but non lucratif, dont plusieurs donneront lieu à des partenariats avec les Archives en 2024.

Enfin, les Archives ont aussi déployé leur offre en direction des agents du Département, par la présentation ludique des archives aux 37 agents d'accueil départementaux (sur site ou dans les villes) de la Direction des relations à la population sous forme de chasse à l'archive et l'accueil de 25 agents de la DSEA.

# Direction de la culture

---

## Missions de la direction

La direction de la Culture traduit et met en œuvre les orientations de la politique culturelle départementale en faveur de l'accès à la culture pour tous, de l'éducation artistique et culturelle, du spectacle vivant, des arts visuels, de la lecture publique, de l'archéologie et du musée d'art contemporain du Val-de-Marne (MAC VAL) dans ses dimensions d'innovation, d'expérimentation et de développement.

L'ambition culturelle a pour but de préserver la vitalité artistique et culturelle du territoire, d'améliorer la qualité de vie des habitants et le rayonnement du Val-de-Marne.

Deux axes stratégiques définis par l'exécutif guident la politique culturelle du Département :

- le soutien à la création artistique contemporaine ;
- le renforcement de l'équité territoriale dans une démarche de territorialisation, par un rééquilibrage progressif des subventions culturelles aujourd'hui concentrées dans l'ouest francilien et le développement d'actions hors-les-murs par les partenariats.

## Les chiffres clés de l'année

2 104 200 euros pour le soutien à la création ;

135 itinérances gratuites de ressources culturelles (expositions, mallettes, etc.) pour 47 villes ;

46 demandes de prêts pour 129 œuvres d'art à des institutions nationales et internationales.

### SPECTACLE VIVANT

11 dispositifs de subvention, 129 associations soutenues pour 6 734 000 euros et 42 structures soutenues pour 625 700 euros, 30 équipements de proximité soutenus dont 4 lieux de résidence et 26 théâtres de ville et espaces culturels.

4 festivals, 5 lieux labellisés, 46 compagnies de théâtre, 19 compagnies de danse et 42 ensembles ou projets musicaux.

### LIVRE, LECTURE ET PETITE ENFANCE

« Le livre pour grandir » : création d'1 livre offert à 18 000 nouveau-nés et 1 exposition.

1 création musicale du *Petit livre des grandes choses* diffusée dans les crèches.

5 945 livres de dotations pour les crèches et PMI achetés auprès de 25 librairies du territoire.

5 000 professionnels de la petite enfance touchés par les actions lecture.

56 projets de médiation et de lecture dans 28 villes touchant 4 410 enfants.

1 résidence d'auteur sur le Plateau Briard avec 10 rencontres et 220 participants.

87 prêts de 21 villes de « La Mallapixels » de médiation numérique à destination des villes.

### CULTURE SCIENTIFIQUE ET NUMERIQUE

232 collégiens ont bénéficié de « Parcours sciences » et 900 participants aux « Sciences des livres » dans 28 médiathèques du territoire.

5 523 utilisateurs actifs plateforme numérique Eurêka, avec 328 738 ressources en ligne.

314 participants aux rencontres du numérique. 87 emprunts de la Mallapixels par 21 villes.

### CINEMA

Collège au cinéma : 120 classes, 3 164 collégiens, 32 villes, 23 salles de cinéma.

Festival de création Ciné Junior : 496 séances dans 27 villes, 44 154 spectateurs.

Festival international de films de femmes de Créteil : plus de 80 films et 20 135 spectateurs.

Festival L'œil vers... de Créteil : 14 films, 180 séances et 2 602 entrées.

Festival Les Ecrans documentaires : 48 films, 35 séances, 1 600 spectateurs.

## ARCHEOLOGIE

10 diagnostics dans 4 villes du Val-de-Marne et 1 fouille réalisée à Ivry-sur-Seine avec l'Institut national de Recherches archéologiques préventives (INRAP).

25 villes concernées par les actions de médiation dont 2 313 collégiens et 576 primaires.

9<sup>ème</sup> édition de l'Estival Archéo hors les murs : 820 participants.

986 enregistrements de mobiliers archéologiques issus de fouilles.

2 projets de valorisation numérique du patrimoine, 17 publications scientifiques.

## MAC VAL

Fréquentation de 64 634 usagers et 51 439 visiteurs des expositions.

7 expositions, édition de 2 estampes et de 2 catalogues, 1 résidence d'écrivain.

43 acquisitions d'œuvres d'art, 3 projets de « 1 % artistique » et 4 restaurations du « 1 % ».

390 retombées médias, 54 255 abonnés sur l'ensemble des réseaux sociaux.

## Les grandes réalisations de l'année

### 1. L'année 2023 marque le renforcement de la coopération avec l'Etat

Le 5 juin 2023, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Île-de-France et le Département du Val-de-Marne ont signé la première convention-cadre de coopération culturelle pour les années 2023 à 2025. La signature de cette convention illustre l'ambition commune du Département du Val-de-Marne et de la DRAC de développer la place des arts et de la culture dans le Val-de-Marne. De plus, une convention relative à l'exploitation scientifique et à la valorisation des opérations d'archéologie préventive a été signée pour 5 ans avec le service régional de l'archéologie de la DRAC Île-de-France.

2. **Une démarche de labellisation par l'Etat du premier département francilien pilote en matière de 100 % Éducation artistique et culturelle (EAC)** délivré par le préfet de région et le recteur d'académie a été engagée.

3. **Le développement des publics** par des initiatives hors les murs sur le territoire  
Diverses activités culturelles gratuites dans le cadre de la première édition des « Rendez-vous de l'été » dans les parcs et jardins départementaux ont réuni près de 6000 personnes. Un important volet musical a nourri le programme des « Rendez-vous de l'été » dont une programmation de jazz proposée par le Festi'Val de Marne.

### 4. Le développement de la visibilité par de nouveaux partenariats

Le MAC VAL a initié un partenariat avec les Aéroports de Paris pour présenter une exposition pendant trois ans à l'aéroport d'Orly et avec Beaubourg à l'occasion de sa fermeture.

### 5. L'expérimentation et la valorisation patrimoniale numérique

Dans le cadre du projet éducatif départemental, en lien avec la direction de l'Education et des Collèges, une expérimentation a été réalisée dans 10 collèges afin que les collégiens aient accès, par l'intermédiaire de leur environnement numérique de travail (ENT), à la médiathèque numérique départementale Eurêka.

Une visite virtuelle de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés et une captation numérique d'un abri de « défense passive » de la Seconde Guerre mondiale à Champigny-sur-Marne ont été réalisées.

6. **L'évolution de la politique du spectacle vivant** se poursuit avec le déploiement du nouveau dispositif de production mutualisée pour répondre aux enjeux actuels de création et de diffusion. Afin de renforcer le dialogue entre les acteurs du spectacle vivant du Val-de-Marne, une première rencontre a été organisée durant le Festival d'Avignon.

7. **Le déploiement de projets lecture** pour la petite enfance comme la résidence d'écriture avec Coline Irwin sur le Plateau Briard et la poursuite de la structuration de la politique lecture publique avec la réalisation d'un diagnostic de lecture publique.

8. **Le soutien à l'éducation à l'image et à Ciné Junior**

Le dispositif d'éducation à l'image « Collège au cinéma » a touché 120 classes et 3 164 collégiens dans 32 villes, avec le concours de 220 enseignants et de 23 salles de cinéma. La 33ème édition du festival Ciné Junior a rassemblé 44 154 spectateurs dans 27 villes.

9. **Une nouvelle dynamique de développement et de valorisation en matière d'archéologie**

- Des partenariats d'ampleur sont déployés : 4 partenariats scientifiques et culturels avec la DRAC Île-de-France, l'université Paris-Est Créteil (UPEC) et le CNRS avec le laboratoire de géographie physique (UMR 8591) pour les études de géomorphologie et le laboratoire ArScAn (UMR 7041 – Archéologie et Sciences de l'Antiquité).

- La création d'un réseau professionnel des services d'archéologie des collectivités territoriales d'Île-de-France.

- Lancement d'un avant-projet d'installation du centre de conservation et d'étude (CCE) francilien sur le territoire du Val-de-Marne.

10. **Le MAC VAL déploie pour la première année son nouveau projet sous la direction de Nicolas Surlapierre et enregistre une augmentation de 27 % de sa fréquentation.**

Un programme d'expositions dynamique et ambitieux remarqué par la presse

- **L'exposition collective Histoires vraies**, de février à septembre 2023, réunissant les œuvres d'une quarantaine d'artistes ;

- **L'œil vérité - le musée au second degré**, qui a ouvert au public à l'occasion de la Nuit des musées en mai 2023 et jusqu'en septembre 2024 ;

- **L'exposition monographique Matthieu Laurette**, une rétrospective dérivée (1993 – 2023) à partir d'octobre 2023, avec un large écho dans la presse.

La mise en valeur et le développement de la collection

La collection s'est enrichie de 43 nouvelles œuvres : 34 achats, 7 dons d'artistes, 2 commandes d'estampes de Nina Childress pour la Journée internationale des droits des femmes et d'Éric Poitevin pour la Roseraie départementale. Plusieurs opérations de restauration ont été menées, notamment la mise à plat et la consolidation d'une œuvre de grand format Margo de Mimosa Echard ou Brune longue de Loire d'Olivier Debré.

Un rayonnement renforcé en développant des actions hors les murs et des partenariats avec les acteurs du territoire.

Dans le cadre d'un partenariat avec les Aéroports de Paris, une exposition a été créée, intitulée : Voyage au MAC VAL. Elle présente aux voyageurs de l'aéroport d'Orly des photographies des œuvres emblématiques du musée pendant 3 ans, donnant ainsi de la visibilité et de la notoriété à l'institution et au territoire.

Une stratégie d'ouverture et de développement

L'été 2023 a été marqué par la réouverture du restaurant du musée à l'issue d'une rénovation complète de sa salle avec le remplacement du comptoir et du mobilier. Cet écrin dans un jardin merveilleux rempli d'œuvres d'art permet aux visiteurs de prolonger leur visite.

Le projet d'écriture du nouveau projet scientifique et culturel a été lancé avec les équipes.

# Direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages vacances et de la Vie associative

---

## Missions de la direction

Composée de 4 services opérationnels et d'un service support, la Direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages vacances et de la Vie associative axe son action autour de 4 thématiques :

- **Soutien à la jeunesse** : assurer la gestion et la mise en œuvre de dispositifs dans le domaine de l'action citoyenne et de l'insertion sociale, pour les val-de-marnais de 16 à 25 ans ;
- **Soutien et développement du sport** : favoriser l'accès à toutes les formes de pratiques physiques et sportives ;
- **Droit aux vacances pour tous** : proposer des vacances de qualité, accessibles à tous, grâce aux deux villages vacances classés 3\* Atout France (Guébriant en Haute Savoie et Jean Franco en Savoie), mais également au travers d'actions estivales dans les parcs départementaux pour les val-de-marnais ne partant pas en vacances ;
- **Soutien aux associations** : informer, soutenir, conseiller et accompagner les porteurs de projets associatifs, ainsi que les bénévoles du Val-de-Marne.

## Les chiffres clés de l'année

- 1 727 aides au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ont été accordées
- 296 jeunes se sont inscrits sur le dispositif SOS rentrée
- 5 services civiques, en décrochage scolaire, accueillis dans différentes directions de la collectivité – 100% ont obtenus leur diplôme
- Plus de 100 000 participants, à la 57e édition des Jeux Sportifs du Val-de-Marne
- Près de 800 associations sportives soutenues
- 4 équipements sportifs de proximité soutenus
- 3 équipements fédéraux (sièges sociaux) et 1 équipement associatif (Centre équestre de la SHEVA) soutenus
- 9 athlètes de haut niveau sous Convention d'Insertion Professionnelle (CIP)
- 9 969 vacanciers ont été accueillis dans les villages vacances en 2023 : 2 625 collégiens, 5 807 individuels (famille) et 1 537 personnes de différentes associations val-de-marnaises
- Plus de 10 000 val-de-marnais ont bénéficié des activités estivales de loisirs proposées dans le cadre de la Caravane des Jeux et des actions proposées par les associations en juillet et août
- 706 participants aux 71 formations proposées par Proj'aide
- 13 newsletters et un flash ont été envoyés à 3 588 abonnés en moyenne avec un taux d'ouverture de 29 %

## Les grandes réalisations de l'année

- **Le renforcement de la structuration de la Direction** s'est poursuivi avec le recrutement d'un chargé de mission Jeux Olympiques et Paralympiques et d'un directeur adjoint.
- **Pour le service jeunesse :**
  - L'aide au BAFA a permis de soutenir plus de 1 700 jeunes (+ de 700 bourses supplémentaires par rapport à l'année précédente) ;
  - Le dispositif « SOS rentrée » a permis de trouver une affectation à 220 jeunes val-de-marnais sur 269 inscrits ;
  - L'accompagnement du travail d'insertion sociale et professionnelle des missions locales s'est traduit par une hausse de 11 % des primo-accueillis ;
  - Croissance de 5 % des stagiaires accueillis à l'École de la 2<sup>ème</sup> chance avec plus de 70 % de sorties positives (emplois directs, contrats alternance ou formations) grâce au soutien de cette structure.
- **Pour le service des sports :**
  - La relance des activités sportives engagée après la crise sanitaire s'est poursuivie dans les clubs avec au total près de 800 associations sportives soutenues, tant au travers des dispositifs « sport pour tous » que « sport de haut-niveau » ;
  - Une forte implication des comités dans l'animation de la 57<sup>ème</sup> édition des Jeux du Val-de-Marne (plus de 100 000 participants) mais également pendant la période estivale dans le cadre de la Caravane des Jeux qui a bénéficié à 10 000 val-de-marnais ne partant pas en vacances ;
  - Les 9 athlètes sous convention d'insertion professionnelle, ainsi que les clubs soutenus dans le cadre du dispositif « soutien au sport de niveau national » ont été mobilisés tout au long de l'année pour intervenir au sein des collèges ou lors des événements de la collectivité (« Jeux du Val-de-Marne », « Plan 50 000 arbres » ...).

### Focus JOP 2024 :

- 8 délégations étrangères accueillies dans 6 Centres de Préparation aux Jeux du Département ;
- Plus de 12 000 billets acquis pour les Jeux Olympiques et Paralympiques à destination des val-de-marnais dans 30 sports différents ;
- Mobilisation des communes dans le cadre des différents temps forts en amont et pendant les JOP : 47 communes labellisées #TerredeJeux2024, 17 concernées par le Relais de la Flamme Olympique (21 juillet 2024), 2 par le Relais de la Flamme Paralympiques (27 août 2024) et 5 communes par l'accueil de l'épreuve cycliste du contre-la-montre ;
- Mobilisation de 24 volontaires val-de-marnais sélectionnés et proposés par le Département au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) Paris 2024 ;
- 96 dossards pour les épreuves du « Marathon pour Tous Paris 2024 » distribués lors de 2 courses à pied du territoire ;
- Collaboration avec la Fédération Française de Handball dans le cadre du projet de « club 2024 » départemental à Créteil ;
- Département chef de file du territoire au niveau de l'Olympiade culturelle.

- **Pour les Villages vacances :**
  - Un retour à un fonctionnement sans restriction ni limitation de jauges ayant permis de retrouver une fréquentation similaire à celle observée avant-COVID pour les différents publics (collèges, familles, associations) ;
  - Pour les familles, ce sont ainsi 40 % des demandes qui ont pu être satisfaites sur les 3 800 demandes de réservation reçues et traitées par le Service appui ressources ;
  - De très bons taux de satisfaction des 9 969 vacanciers : 88 % à Guébriant et 95 % à Jean Franco ;
  - 2 625 collégiens ont été accueillis dans l'un des 2 villages ;
  - Mise en place d'une offre de séjour « montagne » à Guébriant permettant de proposer des activités alternatives en cas d'absence de neige ou de fermeture de la station de ski de Plaine Joux.
  
- **Pour le service Proj'aide :**
  - 71 formations organisées tout au long de l'année avec un taux de présence de plus de 80 % ;
  - Accueil de 111 nouvelles associations au cours des formations ;
  - 204 rendez-vous mis en place avec un conseiller technique.



# Direction des Affaires Européennes et Internationales

---

## Missions de la direction

La direction des affaires européennes et internationales (DAEI) pilote la mise en œuvre de l'action internationale et de la stratégie européenne de la collectivité.

Pour ce faire, elle organise son activité autour de deux grands domaines :

- La coopération internationale : accompagnement des partenaires de coopération décentralisée de la collectivité ; soutien technique et/ou financier d'associations de solidarité internationale ; déploiement de crédits d'aides d'urgence pour soutenir des populations impactées par des crises climatiques, technologiques, alimentaires ou des conflits ; étude de partenariats internationaux portant sur les grands enjeux et chantiers portés par la collectivité.
- Les affaires européennes : valorisation et mobilisation des fonds européens et programmes d'action communautaire ; gestion du Fonds Social Européen (FSE+) délégué par l'Etat, en tant qu'organisme intermédiaire.

Par ailleurs, la DAEI contribue aux politiques sociales départementales autour des enjeux liés à l'intégration des populations immigrées.

## Les chiffres clés de l'année

### Coopération internationale

- 2 projets de coopération décentralisée engagés avec la Province de Yen Bai (Vietnam) et soutenus par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) :
  - Appui à la structuration de la filière de gestion des boues de vidange de la Ville de Yen Bai, d'une population d'environ 110 000 habitants
  - Appui à la promotion de la santé maternelle et infantile dans la Province de Yen Bai
    - Appels à projets (AAP) 2023 : 54 dossiers de projets associatifs de solidarité internationale reçus dont 11 projets soutenus pour un montant de 90 000 €, 15 projets non éligibles et 28 associations accompagnées en vue de l'AAP 2024.

### Affaires européennes

- 1 opération et 2 avenants REACT EU (Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe) programmés et instruits pour un montant de 2 663 170,43 €
- 27 contrôles de service fait, dont 5 relevant des crédits REACT EU
- 1 bilan sur l'assistance technique
- Sur les 9,884 M€ de crédits d'intervention FSE+ 2022-2027 alloués à la collectivité, 2 appels à projets FSE+, 6 opérations instruites FSE+
- Lancement du comité de coordination territorial, réunissant les acteurs du territoire en lien avec les fonds européens.

### Intégration des populations immigrées

- 4 ateliers du groupe de travail pluri-acteurs sur les enjeux du vieillissement des personnes immigrées, 12 structures mobilisées et 1 Guide pratique de l'interculturalité dans l'accompagnement médico-social.

## Les grandes réalisations de l'année

### Coopération avec la Province de Yen Bai

Le Service des Relations Internationales (SRI) a participé, au côté de la Vice-présidente en charge de la coopération internationale, aux assises de la coopération franco-vietnamienne, en avril 2023 à Hanoi. Le Département est ainsi intervenu en séance plénière et en ateliers, lors de ces rencontres qui ont réuni plus de 60 collectivités françaises et vietnamiennes développant des partenariats de coopération décentralisée.

Au cours du 1er trimestre, un travail a été mené en collaboration avec les partenaires vietnamiens, les professionnels de la DPPI-PS, de la DSEA et du SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération parisienne) pour présenter 2 dossiers de demandes de cofinancement dans le cadre de l'Appel à projets généraliste 2023/2024 de la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ces 2 dossiers ont abouti à l'obtention de :

- un soutien financier pour le projet d'appui à la structuration de la filière de gestion des boues de vidange de la Ville de Yen Bai : 74 500 euros pour la période 2023/2025 avec une mission d'expertise des ingénieurs de la DSEA et du SIAAP menée au Vietnam en décembre 2023. Le coût global du projet, hors valorisation salariale, est estimé à 220 750 €.

- un soutien financier pour le projet d'appui à la promotion de la santé maternelle et infantile dans la Province de Yen Bai : 149 500 € pour la période 2023/2025. Le coût global du projet, hors valorisation salariale, est estimé à 207 488 €. Ce projet est mené avec l'expertise des professionnels de la DPPI-PS et de la Chaire Unesco ÉducationS & Santé. Une délégation de 5 professionnels de santé de la Province de Yen Bai a été accueillie en Val-de-Marne en novembre 2023, avec un programme de rencontres et visites des structures départementales.

### Coopération avec la Ville de Zinder (Niger)

Une dynamique de travail, dans la continuité de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement de la ville, a été engagée sur les problématiques de gestion des boues de vidanges dans les zones d'habitation dense du centre-ville. Le coup d'état du 26 juillet 2023 a contraint le Département, conformément aux décisions de l'Etat français, à suspendre ses activités de coopération.

### Soutien aux associations de solidarité internationale

L'appel à projets a vocation à soutenir des projets qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations, l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique, en agissant dans les domaines de l'eau/l'assainissement, la petite enfance et la transition écologique. Les projets doivent se dérouler dans un territoire de l'Espace de la francophonie.

### Collaboration avec l'Institut d'Etudes du Développement de la Sorbonne (Université Paris 1)

Dans le cadre du partenariat avec cet Institut (situé à Nogent-sur-Marne) autour de « modules tutorés », le SRI a accompagné un groupe de 4 étudiants qui a mené une évaluation du dispositif d'appel à projets associatifs de solidarité internationale mis en œuvre depuis deux années. Les étudiants se positionnent comme « consultants ». Ils sont accompagnés par un enseignant référent et par l'équipe du SRI, qui bénéficie ainsi d'un regard extérieur riche d'apprentissages.

### Clôture de la programmation FSE 2014–2023

L'année 2023 a d'abord été marquée par la programmation d'une dernière opération REACT-EU et de 2 avenants, portant à 4 le nombre d'opérations REACT-EU, pour un montant total de 2 663 170,43 € des crédits REACT-EU.

Par ailleurs, dans une perspective de clôture de la programmation FSE, le Service des Affaires Européennes (SAE) a réalisé 27 contrôles de service fait, pour lesquels 5 440 529,40 € de FSE ont fait l'objet d'une demande de remboursement.

Sur la première subvention globale 2014–2017, 5 037 515,92 € de FSE ont été exécutés, portant le taux d'exécution FSE à 88 %, et correspondant à 37 opérations. Sur la seconde subvention globale, 7 455 163,71€ de FSE ont été exécutés, soit un taux d'exécution de FSE à 88 %, correspondant à 41 opérations.

### Lancement de la programmation FSE+ 2023–2027

La subvention globale FSE+ a été signée en 2023, comprenant 70 % des crédits FSE+ alloués au Département, à savoir 6 919 040,80 € sur 2022–2025. Les 30 % restants seront débloqués après évaluation de l'organisme intermédiaire sur sa capacité à programmer ces crédits.

Les 2 premiers appels à projets ont été lancés, un sur l'accès et le maintien dans le logement et un second sur l'accompagnement socio-professionnel des jeunes. 6 opérations ont été déposées et instruites en 2023. Elles constitueront la 1ère programmation d'opérations co-financées par du FSE+.

### Fonds européens

À travers le lancement du Comité de coordination de suivi inter-fonds européens en Val-de-Marne en fin 2023, le Département se positionne comme un acteur central de l'animation territoriale des financements européens. Cette première instance se composait de l'ensemble des acteurs institutionnels des financements européens agissant en Val-de-Marne : la Direction régionale et interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS), l'unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS, l'Association pour la Mutualisation des Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi du Val-de-Marne (AMUPLIE94), les établissements publics territoriaux concernés.

### Intégration des populations immigrées

La DAEI est mobilisée comme ressource, en appui aux directions opérationnelles, en vue de développer des actions et dispositifs en prise avec les spécificités des publics migrants.

1 val-de-marnais sur 5 est immigré et 20 % de la population immigrée du Val-de-Marne a plus de 60 ans. Dans ce cadre et depuis 2019, la DAEI coanime avec la DA un groupe de travail pluri-acteurs (27 structures : collectivités, associations, syndicats, université et représentants des usagers) sur les enjeux du vieillissement des personnes immigrées. Ce dernier a notamment contribué au Schéma départemental pour l'autonomie 2020–2025 (3 fiches actions) et travaille désormais à sa mise en œuvre. Ainsi, il a réalisé, en 2023, le Guide de l'interculturalité, à destination des professionnels du secteur médico-social.

# Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA)

---

## Missions de la direction

La Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) a pour mission d'assurer le bon fonctionnement du réseau départemental d'assainissement 24h/24 et 7j/7 et de fournir un **service public de qualité** aux usagers.

Pour ce faire, la DSEA exerce des missions d'**exploitation et d'entretien du réseau départemental d'assainissement** grâce à des actions préventives et curatives sur les équipements et les ouvrages départementaux. Une gestion dynamique des flux est assurée en temps réel afin d'optimiser les apports aux stations d'épuration, tout en veillant à réduire les risques d'inondations par débordement de réseau et en limitant les rejets dans le milieu aquatique. Le système de supervision VALERIE permet un contrôle en temps réel du système d'assainissement. Les sources de pollution industrielles et domestiques sont suivies. Des bilans réglementaires périodiques d'autosurveillance sont diffusés aux services de l'État pour contrôler la conformité du fonctionnement.

Grâce à la **connaissance de son patrimoine et en fonction de la stratégie définie au regard des nouveaux enjeux du territoire**, la DSEA définit des **programmes d'investissement pluriannuel** sur la base d'études hydrologiques et hydrauliques de la connaissance de l'état structurel des ouvrages et des prospectives du territoire. Dans le cadre de **l'amélioration de la qualité des eaux** pour la baignade, en particulier avant les JOP 2024, et de réappropriation des berges, des travaux d'amélioration du réseau, de mise en conformité des branchements et de mise en séparativité des réseaux sont encouragés. En tant que propriétaire et gestionnaire de murettes anti-crue et des systèmes d'endiguement en conformité avec la **compétence gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)** exercée par convention avec la Métropole, la DSEA réalise aussi des travaux d'aménagement et de renaturation des berges de la Seine et de la Marne ainsi que des opérations d'entretien et de consolidation des ouvrages de protection. Elle assure ainsi des **actions de prévention et de mise en sécurité face au risque d'inondations** par débordement de cours d'eau. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes permet également de financer des mesures de sensibilisation et de prévention.

Afin de suivre les effets des efforts engagés pour l'amélioration du milieu naturel, un **suivi de la qualité du milieu aquatique** est réalisé par des analyses physico-chimiques et bactériologiques effectuées par le Laboratoire Départemental de Santé Environnementale (LDSE).

Ainsi, la DSEA gère trois budgets, le Budget Annexe d'Assainissement pour la majeure partie relative à la gestion des eaux usées, le Budget du laboratoire et le Budget Général du Département pour les questions liées à la gestion des eaux pluviales et des inondations par débordements des cours d'eau.

## Les chiffres clés de l'année

### Exploitation

- 352 interventions sur le réseau et 570 sur les stations électromécaniques en astreinte
- 6 867 interventions en ouvrages
- 65 302 analyses de la qualité des eaux
- 42 % de collecteurs visitables entretenus par les égoutiers lors de visites pédestres (soit 14 km/mois)
- 8 412 tonnes de boues/sables/graisse extraites du réseau et des stations
- 42 pollutions accidentelles suivies par une enquête et 26 pollueurs identifiés
- 140 sites industriels suivis et 55 sites (avec 57 dispositifs de traitement) suivis en assistance
- 54 déversoirs d'orage autosurveillés

## Patrimoine

- Traitement de **17 014** demandes dans le cadre de demandes d'informations sur les réseaux en tant que concessionnaires
- Inspection de **19,4 km** de réseau visitable avec relevé des dégradations, et de **52 km** de réseau non visitable
- Réhabilitation de **3 km** du réseau d'assainissement et **650 mètres** de berges ainsi que **800 mètres** de berges sécurisées
- Réalisation de **34 mises en conformité** de la partie publique de branchement
- **1 241 contrôles de conformité** réalisés et **155 branchements** mis en conformité
- **18 avis sur des dossiers de PLU** (dont le projet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Paris-Est-Marne et Bois (PEMB) et celui du PLU bioclimatique de Paris)
- Instruction de **61 permis de construire** et de **9 dossiers d'autorisation** au titre de la loi sur l'eau

## Ressources

- **60 recrutements** réalisés y compris en mobilité interne
- **1 033,5 jours de formation**

## Les faits marquants de l'année

L'objectif prioritaire d'**amélioration de la qualité des cours d'eau pour la baignade** a nécessité de nombreuses actions de la part des services. La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 a impliqué la participation active aux groupes de travail portés par la préfecture de Région, dont ceux de la résilience du système d'assainissement et du suivi de la qualité des eaux. La forte implication du Département s'est traduite lors des tests events qui ont eu lieu en août 2023.

Ainsi, une **optimisation du système d'assainissement** est en cours en particulier pour améliorer le fonctionnement des déversoirs d'orage de la zone de la confluence Seine/Marne avec des préconisations d'aménagement pour ne pas créer de déversements pour les pluies courantes. La maintenance préventive et le suivi renforcé des ouvrages sont au cœur de la politique menée. Un état des lieux des 56 stations prioritaires a été réalisé impliquant 97 travaux correctifs. La DSEA participe au **suivi de la qualité des eaux** de la Marne et de la Seine grâce à son laboratoire accrédité COFRAC. Ce dernier participera aussi à l'héritage des JOP en assurant la « campagne de mesures bactériologiques en Marne en vue de l'objectif baignade » relancée en 2023 par le Syndicat Mixte Marne Vive pour une durée de 3 ans. En parallèle des travaux d'entretien des réseaux, notamment grâce aux techniques de gainage qui permettent de rénover les conduites sans emprise en surface ce qui réduit les nuisances pour les riverains, participent au bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

Des travaux ont aussi été réalisés pour diminuer les pollutions des cours d'eau, en particulier :

- la construction de la Station de Dépollution des Eaux Pluviales (SDEP) de Champigny-sur-Marne avec une mise en service prévue en avril 2024 ; elle permettra sur le bassin versant du ru de la Lande (bassins de la Laiterie et de la Bonne Eau à Villiers-sur-Marne, station anti-crue "La Plage", partiteur amont et la station de vannage du pré de l'Etang à Champigny-sur-Marne) de dépolluer les eaux pluviales avant leurs rejets dans la Marne,
- la mise en séparatif des rues Paul Hochart et Henri Cretté sur les communes de Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-Roses : 3 micro-tunneliers procèdent simultanément à la pose d'un collecteur de 1,80 m de diamètre à plus de 10 m de profondeur sur 1.5 km pour une mise en service début juillet 2024,
- la poursuite de la mise en conformité des branchements et de la suppression des regards mixtes.

Les **travaux d'entretien et de modernisation du patrimoine** se sont poursuivis afin de maintenir un fonctionnement pérenne des équipements, notamment avec la rénovation du bassin EV3 à Vitry-sur-Seine et de la station de pompage VL2 à Valenton. Des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ont permis de moderniser 3 km d'ovoïde notamment les collecteurs visitables situés sous la bretelle de l'A86 à Rungis et sous la RN 7 au Kremlin-Bicêtre, imposant des contraintes d'intervention spécifiques pour réduire les impacts sur la circulation des piétons et des véhicules. Concomitamment, les grands **projets de transport** se sont poursuivis sur le territoire nécessitant des adaptations du réseau en particulier pour le Cable 1, le TZEN5 et le Grand Paris Express.

D'autres travaux ont concerné 800 mètres de rénovation du quai Pompadour à Choisy-le-Roi pour lutter contre les crues. A ce titre, les pluies les plus marquantes ont été celles des 28 juillet (cumul le plus important de l'année avec près de 42 mm) et du 18 juin (intensité la plus élevée de l'année avec près de 50 mm/h). Des études hydrauliques ont aussi permis de définir et d'engager les travaux du bassin versant Sonnettes/Pince-Vent/Golf à Ormesson-sur-Marne afin de **réduire les inondations** récurrentes de ce secteur.

Dans sa volonté de **répondre aux enjeux d'adaptation au dérèglement climatique**, la DSEA a poursuivi son travail sur la **refonte du zonage pluvial départemental** en vue d'un passage à l'assemblée départementale en juin 2024.

Une nouvelle procédure a été mise en place pour l'inscription et la sélection des actions éducatives en direction des collégiens du département, intégrant une coordination par la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) et le lancement d'un appel à candidatures en lien avec le Plan 50 000 arbres. Des visites d'ouvrages d'assainissement ainsi que des sensibilisations aux inondations et à la biodiversité des cours d'eau ont notamment été proposées.

En termes de **moyens affectés au service**, l'année 2023 a été marquée par le déménagement d'une grande partie des services vers l'immeuble EIFFEL, ce qui a nécessité la mobilisation du personnel pour l'archivage des dossiers et la migration des serveurs informatiques.

**Afin de faire face aux dépenses engagées, le Département a bénéficié des recettes** liées à la redevance d'assainissement pour le volet exploitation, de la participation versée par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) pour les missions réalisées pour son compte, des subventions en provenance de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et des remboursements par la Société du Grand Paris (SGP) et la Régie autonome des transports parisiens (RATP). Le budget général n'a pas été contributeur des projets d'investissement sur les réseaux d'eaux pluviales.

# Direction des espaces verts et du paysage (DEVP)

---

## Missions de la direction

Les principales missions de la direction sont :

- de piloter les actions en faveur de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité (Trame verte et bleue, Arc boisé, Réserve Naturelle des îles de la Marne, berges, espaces naturels sensibles – ENS...),
- de conduire les études et les opérations de travaux sur le patrimoine arboré le long des routes départementales (RD), les parcs, les ENS départementaux, les coulées vertes et tous les espaces extérieurs des nombreux équipements départementaux que sont les collèges, les crèches, les PMI et tous les autres établissements,
- de réaliser l'entretien de cet important patrimoine vert départemental,
- de promouvoir et animer les parcs et les ENS, auprès et avec les usagers,
- et de collaborer avec d'autres directions à la mise en œuvre de politiques transversales telles que la stratégie Climat, la stratégie Vélo, le plan d'adaptation des bâtiments au climat déréglé (ABCD), etc.

## Les chiffres clés de l'année

Chaque Val-de-Marnais dispose d'environ 22 m<sup>2</sup> d'espaces verts et naturels dont 2,146 hectares de forêt situés dans le quart sud-est du Val-de-Marne.

La direction gère **26 973 arbres d'alignement** sur 230 km de voiries et sensiblement autant dans les parcs **et un patrimoine** d'environ **590 hectares** dont :

- **390 hectares de parcs, jardins et espaces naturels sensibles** (22 sites dont 18 ouverts au public toute l'année) dont 17 % sont gérés par d'autres acteurs sous pilotage de la direction (collectivités, associations, acteurs privés...),
- **57 hectares de coulées vertes** dont 9 % sont gérés par d'autres acteurs sous pilotage de la direction (communes et associations de jardins familiaux notamment),
- **24 hectares de jardins des établissements sociaux et administratifs** (dont un peu plus de 107 000 m<sup>2</sup> pour les crèches et centres de PMI et près de 20 000 m<sup>2</sup> pour les foyers départementaux),
- **107 hectares d'espaces extérieurs des collèges,**
- **13,90 hectares de délaissés routiers ou de parcelles diverses.**

## Les grandes réalisations de l'année

### 1 Les études stratégiques

La direction a entamé en 2023 l'élaboration de la nouvelle stratégie baptisée « Nature en Val-de-Marne » afin de la présenter à l'Assemblée départementale en juin 2024. Elle s'appuie sur le Plan Vert 2018-2028 et le Schéma départemental des espaces naturels sensibles tout en développant de nouvelles orientations et en intégrant de grands projets comme le « Plan 50 000 arbres en Val-de-Marne ». Elle contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie Climat, démarche éminemment transversale souhaitée par le Département.

Au titre de la politique des ENS, on relèvera que la création de deux futurs ENS a été étudiée en vue d'être présentée à l'Assemblée en 2024. Il s'agit d'un ENS projeté sur le parc du Coteau et de la Bièvre à Arcueil et Gentilly ainsi que d'un ENS projeté sur le domaine boisé des Rets à Chennevières-Sur-Marne.

D'autres études sont en cours afin d'adapter le patrimoine, en interaction avec le développement du territoire :

- La renaturation des emprises du parc du Plateau occupées par le chantier du Grand Paris Express à Champigny-sur-Marne et l'étude de son extension,
- L'adaptation des franges du parc des Hautes-bruyères en lien avec la livraison de la gare « Institut Gustave Roussy » et celle de la ZAC Campus grand Parc,
- La mise en valeur du parc du Domaine Chérioux en vue de son ouverture au public à terme,
- L'étude du parc du Morbras et de sa trame naturelle en lien avec l'étude globale pilotée par la Métropole du Grand Paris (MGP) pour mieux protéger le territoire des inondations.

## **2-Le Plan 50 000 arbres**

**Au 31 décembre 2023, le compteur total du Plan 50 000 arbres s'élevait à 11 308 arbres.** Entre janvier et décembre 2023, il est d'ailleurs à noter que 5791 arbres ont été plantés par le Département sur le domaine départemental.

Grâce à la mise en place de l'aide départementale en faveur des 47 communes et de leurs groupements, 84 dossiers déposés au cours de l'année 2023 font désormais l'objet de financements actés, pour un montant de 1 334 589 € soit la plantation de l'équivalent de 2013 arbres supplémentaires et 16 000 m<sup>2</sup> désimperméabilisés.

Par ailleurs, le Département a développé de nouveaux partenariats avec les bailleurs Créteil Habitat SEMIC, Immobilière 3F, Logial Coop, Paris Habitat et SEQENS Habitat. Le Département a également conventionné avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, tout en poursuivant la recherche de nouveaux partenariats, notamment avec les syndicats mixtes ouverts, les aménageurs ou encore les collègues privés.

Enfin, deux plantations citoyennes ont été organisées (sur un abord de voirie à Chevilly-Larue avec le grand public puis au Domaine des Marmousets à La-Queue-en-Brie avec une cinquantaine de collégiens) et trois opérations ont permis l'adoption de 1 459 arbres : 326 à la Pépinière départementale, 485 au Domaine des Marmousets en septembre à l'occasion de la Fête de la Forêt et 648 au parc du Grand Godet le 26 novembre dernier.

## **3-Le PPAEN**

L'année 2023 a été marquée par un important travail de concertation autour du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels et du plan d'actions. Un atelier spécifique a notamment été organisé en juin afin de travailler collectivement la cohérence du périmètre global, concrétisant ainsi le travail mené à l'échelle communale. Une attention particulière a également été portée sur la cohérence du périmètre avec les futurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) des deux Etablissements Publics Territoriaux concernés, ainsi que sur sa compatibilité avec le schéma de cohérence territorial (SCOT) métropolitain et le futur schéma directeur de la région Île-de-France environnemental (SDRIF-E).

Avec les premières approbations par délibérations des Communes, le mois de septembre a vu s'engager une phase décisionnelle de la part des collectivités et institutions publiques qui donnent leur accord ou leur avis.

Finalement, le périmètre retenu couvre une superficie totale de 4 096 ha, soit 87 % des espaces naturels et agricoles du territoire d'étude. L'ensemble de la partie val-de-marnaise du massif forestier de l'Arc boisé y est inclus ainsi que la grande majorité des espaces agricoles. La plupart des habitats naturels figurent également dans le périmètre favorisant ainsi la protection des continuités écologiques et consolidant les trames naturelles.

Parallèlement, l'élaboration partenariale du programme d'action a démarré grâce à une réunion d'information mobilisant une quarantaine de partenaires et acteurs du monde agricole à Villecresnes dès septembre. Se sont ensuite tenus quatre ateliers de travail en octobre et novembre réunissant une soixantaine de participants. Ces rendez-vous ont permis de construire un plan d'action autour de 5 grands axes et 15 objectifs. Préfigurant 2024, la fin d'année a été consacrée à consolider le programme d'action et à préparer l'enquête publique, prévue au second trimestre 2024.



#### **4-Les actions en faveur de la biodiversité et du bien-être animal**

En 2023, le Département a étendu pour la première fois ses subventions aux associations de protection des animaux. Ainsi, sur les 18 associations qui ont été subventionnées pour un montant total de 55 820 €, sept projets concernaient le bien-être animal (domestiques, sauvages ou d'élevage), six projets portaient sur la protection des milieux et l'amélioration des connaissances sur la biodiversité des parcs et espaces naturels départementaux et cinq autres projets visaient à sensibiliser le public et renforcer l'éducation à l'environnement. Toujours sur ces thématiques, la Fête de la Nature et du Bien-Etre Animal a eu lieu le 28 mai au parc des Bordes, en partenariat avec la Ville de Chennevières-sur-Marne.

Les actions de suivi de la biodiversité des parcs ont été renforcées. Le suivi des papillons de jour (protocole papillons gestionnaires - PROPAGE) a été réalisé sur 10 parcs départementaux en partenariat avec l'association Noé et le Museum national d'Histoire naturelle.

Le protocole d'observation des populations d'amphibiens (POP Amphibien) qui étudie la présence de grenouilles, crapauds et tritons a été mis en place pour la première fois aux parcs des Hautes-Bruyères et du Morbras, sur la plaine des Bordes et au Domaine des Marmousets. Au total ce sont 9 espèces d'amphibiens qui ont été observées en 2023 sur les 13 potentiellement présentes. Il sera poursuivi afin d'étudier l'évolution des populations dans le temps.

Enfin, pour la première fois, le Département a participé au Défi Nature Urbaine aux côtés de l'Université Paris Cité. Cet « inventaire éclair » s'inscrit dans un événement mondial d'observation de la nature avec une initiation aux sciences participatives pour le grand public. L'inventaire a été réalisé au parc du Coteau de Bièvre le 28 avril.

# Direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales (DAIST)

---

## Missions de la direction

La Direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique départementale d'aménagement, d'innovation et de développement du territoire val-de-marnais, dans une vision équilibrée, durable et solidaire. Elle coordonne les interventions du Département dans les grands projets urbains du territoire et anime de nombreux partenariats institutionnels de la collectivité. Elle coordonne également le suivi des documents d'aménagement et de planification urbaine.

Elle assure la gestion d'un entrepôt de données géographiques et descriptives du territoire, et d'outils de représentation cartographique réunis au sein d'un système d'information géographique.

Elle met en œuvre et évalue les orientations départementales de la politique de la ville, en soutien aux initiatives associatives et aux équipements de proximité dans les quartiers socialement défavorisés. Elle accompagne les quartiers en renouvellement urbain en mobilisant toutes les directions et politiques départementales concernées. Elle met en œuvre ou participe à des actions en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), de l'agriculture, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et de la santé.

## Les chiffres clés de l'année

- **Près de 260 projets associatifs soutenus**, dont **193** dans les quartiers d'habitat social au titre du dispositif « Encouragement des initiatives de proximité », **18** dans le cadre du dispositif de soutien aux associations étudiantes et **46** au titre de l'économie sociale et solidaire.
- **5 équipements soutenus dans les quartiers d'habitat social**, au titre du dispositif « Soutien aux équipements de proximité ».
- **4 conventions de renouvellement urbain signées.**
- **40 analyses et avis du Département sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** communaux et intercommunaux (en modification ou élaboration) et **sur les projets d'aménagement.**
- **9 nouveaux dossiers de bonifications d'emprunts des opérations du Syndicat d'action foncière du Val de Marne (SAF'94).**
- **1 maison de santé pluri-professionnelle cofinancée.**
- **18 projets de promotion et prévention santé soutenus** (dont une maison de santé pluri-professionnelle cofinancée).
- **13 lauréats récompensés** par l'Appel à projets Économie sociale et solidaire et **223 agents du département** sensibilisés à l'Économie sociale et solidaire.
- **85 thèses ou mémoires de Master** reçus pour concourir au Prix de la Recherche du Département. 114 lecteurs mobilisés. 12 candidats primés par le jury.
- **362 cartes** produites en 2023 ainsi que **2 nouvelles applications cartographiques** pour l'ensemble des services départementaux.
- **6 879 connexions en 2023 (soit environ 575 par mois)** à l'application de consultation cadastrale et **4 500 visites du portail geovaldemarne.fr.**

En cohérence avec le projet d'administration de la collectivité, **la DAIST a élaboré en 2023 son projet de Direction**, qu'elle a souhaité fédérateur et évolutif. Il doit permettre de poser officiellement des perspectives stratégiques et des axes d'organisation et de travail en commun afin de renforcer la cohésion de la direction et son efficacité à court, moyen et long terme.

## Les grandes réalisations de l'année

### Les grands projets suivis en 2023

Les 2 ZAC départementales pilotées par la Direction ont connu plusieurs avancées en 2023, notamment la **ZAC Chérioux à Vitry-sur-Seine**, qui est entrée dans une période active de commercialisation. En atteste la signature d'une promesse de vente en décembre 2023 entre SADEV94 et le groupe BART/Patriarche pour une surface de 8 201 m<sup>2</sup> et un montant de 2,46 M€. Par ailleurs, la DAIST s'est investie, aux côtés de la DEVP, sur les questions d'enceinte

du Domaine, les travaux du lycée et le projet d'ouverture du parc au public. Pour la **ZAC Val Pompadour à Valenton**, la phase de clôture a été enclenchée. Un dernier permis de construire, pour un lot de plus de 8 000 m<sup>2</sup>, a ainsi été déposé après signature d'une promesse de vente.

Par ailleurs, le Département est associé à plusieurs grands projets urbains du territoire, notamment la **ZAC Campus Grand Parc à Villejuif** dont l'actualité 2023 a été marquée par de grandes avancées sur le protocole foncier avec SADEV94 (permettant d'envisager une signature à l'été 2024), par le début du nettoyage par l'État du fort de la Redoute ainsi que le démarrage de l'aménagement du parvis de la gare de la ligne 15. Un travail de redéfinition du secteur sud de la ZAC est également en cours avec de forts enjeux pour le Département.

Côté **Cité de la gastronomie Paris-Rungis**, le contrat de concession et la promesse de vente ont été signés en mai 2023 avec le concessionnaire et le plan-guide, demandé par le Préfet de Région conditionnant l'apport des 6 M€ de l'État, a bien été validé le 14 décembre. Le terrain a pu être entièrement démoli et la phase de dépollution des terres a été préparée pour 2024.

Dans le cadre du **plan 50 000 arbres**, des contacts ont été établis avec des **acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** (Ecole Nationale vétérinaire d'Alfort, CROUS) afin de leur présenter ce plan et l'opportunité d'y participer. Un accord a notamment été conclu avec l'ENVA prévoyant des plantations sur l'ensemble de son site jusqu'en 2028. La plantation d'environ 160 arbres est d'ores et déjà prévue d'ici mars 2025.

Enfin, la direction a coordonné l'élaboration de **deux conventions conclues avec d'autres collectivités territoriales**. La première a été établie avec la **Métropole du Grand Paris** et a été signée le 17 janvier 2023. Cette convention prévoit le financement de 10 projets structurants en Val-de-Marne, pour un montant global de 19,27 millions d'euros. En complément, plusieurs conventions d'application en lien avec celle-ci ont été signées en 2023. La seconde convention concerne la **Région Île-de-France**, et prévoit l'affectation de 50 millions d'euros de financement répartis autour de 6 axes stratégiques : mobilités durables, solarisation des bâtiments départementaux, rénovation énergétique, renaturation, baignade et plan 50 000 arbres. Son adoption et sa signature sont prévues au cours du premier semestre 2024.

### **Les positionnements stratégiques, les avis et l'aide à la décision**

Initiée en mai 2023, la **démarche Val-de-Marne 2040** a pour objectif de définir une stratégie départementale d'aménagement durable, équilibré et solidaire du territoire et d'identifier ses déclinaisons opérationnelles. Associant de nombreuses directions départementales, la phase initiale a consisté à poser les éléments de diagnostic et à commencer la formalisation des enjeux stratégiques.

La **première feuille de route Santé** de la collectivité a été adoptée en décembre 2023. Elle fixe les ambitions de la collectivité en matière de lutte contre la désertification médicale, d'action contre les inégalités de santé et en faveur de la santé environnementale, dans l'optique d'intégrer les enjeux de santé dans toutes les politiques départementales.

Le Département est **cosignataire des actuels contrats de ville**, et des **documents contractuels des nouveaux programmes de renouvellement urbain (NPRU) val-de-marnais**. Commencés en 2014, les contrats de ville sont arrivés à terme avec l'actualisation de la géographie prioritaire intervenue en début d'année 2024. L'année 2023 a été marquée par un travail de bilan, de réflexion et d'aide à la décision en vue d'une **future feuille de route politique de la ville** en 2024 et sa déclinaison territoriale dans les futurs contrats de ville, dénommés « Engagements Quartiers 2030 ».

En tant que personne publique associée, le Département a été sollicité pour émettre **un avis sur plusieurs documents d'urbanisme supra et infra départementaux** : avis sur le Schéma Directeur de la Région Île-de-France-Environnemental (SDRIF-E), sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) bioclimatique de Paris, sur le PLUI de l'établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois, de nombreuses modifications de PLU communaux et la participation à la concertation autour du projet de prison de Noisieu. De même, il a été sollicité pour émettre un avis sur le **projet régional de Santé 2023-2028** de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France.

## Les initiatives et les outils déployés en 2023

L'édition 2023 des **Midis de la santé** a porté sur la **prévention des cancers**, première cause de mortalité dans le Val-de-Marne. Menée en collaboration avec l'Institut National du Cancer, des associations partenaires, les services départementaux et l'association sportive du personnel l'APCG94, elle a réuni une cinquantaine d'agents participants.

Dans le cadre du **mois de l'ESS**, le service de l'innovation territoriale et responsable (SITER) a organisé la **remise des prix de l'appel à projets ESS**. Les 13 lauréats ont pu présenter leurs projets, soutenus par le Département, devant 80 personnes (porteurs de projets, partenaires et agents de différentes directions). Pour clôturer ce mois de l'ESS 2023, un « **Marché de Noël solidaire** » a été organisé avec la coopération de 10 acteurs de l'ESS (ressourceries, traiteur, épicerie coopérative) : près de 400 agents ont pu découvrir ces différentes structures et faire des achats de Noël éco-responsables.

En matière d'ESR et de renouvellement urbain, une **recherche-action a été lancée sur les quartiers NPRU de la Haie Griselle-La Hétraie sur les communes de Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes**. Ce projet est issu d'un partenariat entre une équipe projet du Département (DA, DRP, DAIST), des acteurs locaux (CCAS, EPT, communes) et des chercheurs et étudiants de l'UPEC, visant à apporter une analyse qualitative du vieillissement des habitants (accès aux services, aménagements urbains, etc.). Cette démarche, qui s'inscrit dans le schéma de l'autonomie, permettra de mieux appréhender la question du bien vieillir dans les quartiers prioritaires.

A l'occasion de la **journée internationale du SIG 2023**, le SIGEC a fait découvrir aux agents départementaux certaines de ses réalisations, utilisant des outils cartographiques de gestion et d'aide à la décision dans des domaines aussi variés que les espaces verts, l'assainissement ou les projets d'urbanisme, afin de les sensibiliser à l'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG).

Le Département s'est en outre engagé en 2023 dans un **partenariat d'innovation en matière d'information géographique initié par la Région Ile-de-France** et permettant notamment l'acquisition d'une image orthophotographique à très haute résolution sur l'ensemble du territoire, ainsi que la mise à disposition d'outils novateurs pour exploiter ce type d'images en mutualisant les coûts entre les différents partenaires.

Le travail de l'**Observatoire des quartiers d'habitat social** a donné lieu à la mise à jour de l'ensemble des bases de données statistiques utilisées par l'OQHS, avec les données du recensement de la population de 2018, la réactualisation de l'ensemble des outils de l'OQHS et la mise à jour de l'analyse typologique des quartiers.

## Les appels à projets

Dans le cadre de l'**appel à projets ESS 2023 crédité de 150 000 €**, le jury composé de représentants du Département et de partenaires extérieurs a retenu 13 projets dans diverses thématiques : insertion, alimentation durable, mobilité douce, logement étudiant... qui ont obtenu une subvention comprise entre 7 000 € et 13 000 €.

En 2023, le **dispositif de soutien aux associations étudiantes** a permis de soutenir 18 projets à hauteur de 21 887 €. Une majorité de projets ont été menés par des étudiants en médecine et en études du développement : check-up et sensibilisations médicales auprès des populations locales, projets liés au changement climatique, aux enjeux de biodiversité, d'agroforesterie et d'agriculture biologique dans des pays étrangers (Costa-Rica, Inde, Tanzanie) en partenariat avec des acteurs locaux (associations, collectivités, populations, etc.).

Le **Prix de la recherche du Val-de-Marne** a permis de valoriser les travaux de 12 jeunes chercheurs (8 doctorants en thèse, 4 étudiants en Master 2) qui ont pu se partager la dotation globale de 22 500 €.

Un nouveau règlement a été adopté en mars 2023 pour l'appel à projets du dispositif « **Encouragement des initiatives de proximité** ». Il vise à répartir plus équitablement l'enveloppe avec l'intégration d'un « scoring », permettant d'identifier les villes dont le besoin d'accompagnement par le Département est le plus fort sur la base de la réalité socio-démographique de ces quartiers. En 2023, 456 dossiers ont été instruits au total.

Le soutien de quatre **équipements de proximité** dans les quartiers politique de la ville a été proposé en 2024.

# Direction de l'Habitat

---

## Missions de la direction

La direction de l'habitat met en œuvre la politique départementale de l'habitat dont les objectifs sont de favoriser le développement de logements locatifs sociaux, de contribuer à la transition environnementale et de lutter contre la précarité énergétique sur l'ensemble du territoire val-de-marnais. La politique de l'habitat vise également le nécessaire rééquilibrage de l'offre de logement locatif social sur le territoire val-de-marnais, afin de réduire les inégalités infra-territoriales et de développer la mixité sociale à l'échelle du département.

Le soutien à la requalification de l'habitat social et privé contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à rendre le parc de logements existants moins énergivore et à diminuer les charges pour leurs occupants, locataires et propriétaires modestes.

La qualité de l'habitat, l'accessibilité des logements, l'innovation et l'amélioration du cadre de vie sont privilégiées ainsi qu'une végétalisation plus dense des résidences de logement social engageant les organismes HLM dans le plan départemental 50 000 arbres.

La politique de l'habitat favorise le parcours résidentiel des Val-de-Marnais, du logement temporaire au logement pérenne, en soutenant via le fonds de solidarité habitat (FSH) l'accès et le maintien dans le logement pour les ménages en difficulté et en contribuant à l'apurement des factures d'eau et d'énergie.

La direction de l'habitat est garante avec les services de l'Etat et les directions départementales concernées du bon déroulement des objectifs de la charte de prévention des expulsions, de même qu'elle conduit des actions en faveur du logement des jeunes, de l'insertion par le logement et l'emploi dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi contractualisée entre l'Etat et le Département.

La direction participe aux instances du Comité régional de l'hébergement et de l'habitat et formule un avis sur le schéma régional de l'hébergement et de l'habitat (SRHH).

Elle pilote le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé avec l'OPH départemental, Valophis Habitat, pour 6 ans, contrat multidimensionnel portant sur des objectifs partagés et des actions en synergie dans les domaines du développement de l'offre locative sociale, de la requalification du parc de l'OPH, de la qualité de service, de l'insertion par l'emploi, et des démarches éco-responsables.

Les dynamiques à l'œuvre à l'échelle infra et supra val-de-marnaise dans les domaines de l'hébergement, du logement, de l'immobilier et de la précarité énergétique sont observées, afin de développer une vision prospective, dans une approche en réseau de l'observation.

## Les chiffres clés de l'année

### Financement de l'habitat social et privé

- **13** organismes HLM dont Valophis Habitat, OPH départemental ont été soutenus financièrement pour la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux
- **1 545** nouveaux logements locatifs sociaux dont :
  - 577 logements reconstitués dans le cadre de projets de renouvellement urbain
- **938** logements locatifs sociaux requalifiés dont :
  - 490 logements réhabilités
  - 248 logements profitant d'une résidentialisation
  - 200 logements bénéficiant de l'installation d'ascenseurs auparavant inexistantes dans des immeubles de plus de quatre étages

- 10 communes déficitaires en logement social au regard de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) ont accueilli de nouveaux logements locatifs sociaux
- 169 propriétaires du parc privé ont bénéficié d'une aide départementale pour des travaux améliorant la performance énergétique de leur logement.

### Insertion professionnelle et par le logement

- 137 002 heures d'insertion<sup>1</sup> réalisées par des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre des marchés de travaux d'opérations de logements portées par des organismes HLM
- 102 logements ont complété<sup>2</sup> le contingent départemental de logements dans le parc locatif social dont :
  - 36 logements sociaux au profit des agents départementaux
  - 21 logements sociaux au profit des ménages hébergés à l'hôtel au titre de la protection de l'enfance
  - 45 logements temporaires situés en résidences sociales au profit des personnes en contrat jeune majeur, des personnes isolées, jeunes en situation de décohabitation et des personnes bénéficiaires des minima sociaux
- 13 353 aides ou mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) ont été accordées en faveur de ménages en difficulté au titre du Fonds de solidarité habitat (FSH) dont 4 473 dans l'établissement public territorial (EPT) 10 (Paris Est Marne & Bois), 3 086 dans l'EPT 11 (Grand Paris Sud Est Avenir) et 5 794 dans l'EPT 12 (Grand-Orly Seine Bièvre)
- 83% des aides ou mesures d'ASLL ont été attribuées à des ménages rencontrant des difficultés pour payer leurs factures d'énergie.

## Les grandes réalisations de l'année

L'année 2023 a été marquée par l'aboutissement de nombreux projets et partenariats.

### Evolution de la politique départementale de l'habitat (volet logement social)

Le règlement des aides à l'habitat social a évolué afin de répondre à la fois à des enjeux de transition écologique et de lutte contre la précarité énergétique, mais aussi à une nécessité de rééquilibrage de l'offre de logement locatif social sur le territoire val-de-marnais, tout en veillant à la qualité de l'habitat, l'innovation et l'amélioration du cadre de vie.

Les aides départementales dédiées à la réhabilitation des logements sociaux sont désormais **consacrées à l'éradication des logements qualifiés de passoires thermiques** afin de contribuer davantage à l'adaptation du parc de logements locatifs sociaux pour qu'il soit plus économe en énergie et moins émetteur de gaz à effet de serre.

Les organismes HLM sont encouragés à être plus performants que la norme environnementale dans la réhabilitation et la construction de logements à travers la mise en place d'un système de primes complémentaires. La nouvelle politique a créé des financements différenciés **soutenant davantage la construction de logement locatif social familial dans les communes déficitaires** au regard de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Il a été décidé d'un élargissement du panel d'aides départementales **consacrées à l'accessibilité des logements et à la construction de logements sociaux spécifiques destinés à des publics vulnérables** (personnes âgées, personnes handicapées, personnes en perte d'autonomie, personnes en difficultés sociales et ou financières, jeunes, personnes en mobilité professionnelle, étudiants...).

<sup>1</sup> Les données concernent en partie les heures d'insertion générées en N-2 (2022) par Valophis Habitat dans le cadre des marchés de travaux des opérations de logement social financées via le CPOM.

<sup>2</sup> Les données concernent en partie la mobilisation du contingent de logements sociaux réalisée en N-2 (2022) par Valophis Habitat dans le cadre du CPOM signé avec le Département.

## **Signature de conventions « Plan 50 000 arbres » avec des organismes HLM pour la période 2023-2028**

A l'heure du réchauffement climatique, les principaux organismes HLM présents dans le Val-de-Marne portent des projets de végétalisation plus dense de leurs résidences de logement social dans le cadre du plan 50 000 arbres.

En contrepartie d'une aide départementale forfaitaire de 150 € par arbre planté, **5 premiers organismes HLM se sont engagés dans le cadre de conventions bilatérales avec le Département à planter un volume global de 1 690 arbres sur la période 2023-2028**, en respectant des règles de plantation et d'entretien.

## **Réalisation d'une étude sur la précarité énergétique dans le Val-de-Marne**

Une étude réalisée en régie à la Direction de l'Habitat a permis de mettre en exergue dans le Val-de-Marne des situations d'exposition à des risques de précarité énergétique. Une typologie des ménages exposés a été conçue à partir de leur situation sociale et économique, de la nature du bâti des logements et de la performance énergétique des logements.

**L'étude propose des premières pistes d'orientations en matière de résorption de la précarité énergétique** basées sur trois *scenarii* d'évolution de la situation du marché de l'immobilier et du volume de rénovations énergétiques réalisées à court et moyen terme.

Cette étude se poursuivra en 2024 par le lancement d'une étude portant sur l'amélioration de l'habitat privé afin de la compléter par des préconisations opérationnelles.

## **Élaboration du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) : aboutissement de la phase de diagnostic**

L'Etat et le Département co-élaborent le PDALHPD afin de mettre à jour la stratégie des partenaires intervenant auprès des publics vulnérables dans le champ de l'hébergement et du logement. Ce plan établi pour une durée de six ans a vocation à faciliter l'accès et le maintien dans un logement décent des ménages présentant des difficultés sociales et économiques et à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

En 2023, le Département a co-organisé de nombreux ateliers de travail concertés avec l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement débouchant sur **un diagnostic partagé identifiant les besoins des Val-de-Marnais**.

Ce diagnostic servira de base de travail pour la construction d'un plan d'actions en 2024.

## **Réorganisation de la gestion du contingent départemental de logements sociaux**

Un comité social territorial (CST) a validé le projet de centralisation de la gestion du contingent départemental de logements sociaux au sein de la Direction de l'Habitat.

C'est le fruit d'une concertation menée auprès de l'ensemble des directions départementales concernées par la gestion du contingent de logements sociaux (DASIPE, DJSVVVA, DHFV, DRH, DPEJ, DF et DA).

**La mise en place de la centralisation de la gestion du contingent départemental de logements sociaux au sein de la Direction de l'Habitat prévue au second semestre 2024, permettra notamment :**

- D'assurer un pilotage unique et un suivi de la mobilisation du contingent,
- De déployer un outil métier de gestion unique à l'ensemble des directions concernées,
- D'harmoniser les modalités de sélection et de priorisation des candidatures,
- De renforcer les relations entre le Département et les organismes HLM.

# Direction de l'accompagnement à la transition écologique et solidaire (DAcTES)

---

## Missions de la direction

Au sein du pôle Environnement et cohésion territoriale, la Direction de l'accompagnement à la transition écologique et solidaire (DAcTES) a pour mission principale de garantir la prise en compte de la transition écologique dans les politiques publiques et compétences portées par le Département et dans son action quotidienne. Pour cela, elle met en cohérence et rend visibles les actions menées en faveur de la transition écologique par le Département, en développant une organisation transversale et partenariale tant en interne qu'en externe.

Afin d'intégrer la transition écologique dans les politiques publiques, la DAcTES conçoit et met en œuvre des documents stratégiques et plans d'action. S'agissant du changement climatique, la direction est chargée d'élaborer et d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la stratégie climat 2024-2028 du Département.

Rendre l'administration départementale exemplaire en matière environnementale dans son action quotidienne est également une priorité du Département. A ce titre, la DAcTES coordonne une partie de la mise en œuvre de l'axe environnemental du projet d'administration 2023-2028. Ce dernier vise à réduire l'impact environnemental des activités départementales (mobilités, bâtiments, alimentation, déchets, etc...).

Pour permettre l'intégration de la transition écologique de manière transversale dans les politiques publiques ainsi que la transformation des pratiques quotidiennes, la DAcTES, en lien avec la Direction des ressources humaines, coordonne la conception et la mise en œuvre d'un plan de formation de l'ensemble des agents du Département à la transition écologique.

## Les chiffres clés de l'année

- 130 agents mobilisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie climat
- 350 agents sensibilisés aux enjeux de la transition écologique
- 20 vélos de service sur le nouveau site Eiffel
- 40 vélos location longue durée pour les agents du Département
- 5 associations lauréates de l'appel à projets « Soutien aux projets associatifs en faveur de la transition climatique »
- 34<sup>ème</sup> édition des Journées scientifiques de l'environnement : 104 personnes présentes lors de la soirée inaugurale et 145 personnes lors des deux journées de séminaire

## Les faits marquants de l'année

### Elaboration de la stratégie climat départementale 2024-2028

Le Département du Val-de-Marne s'est donné l'ambition de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie climat. En effet, la prise en compte des nouvelles orientations de l'exécutif, telles que l'amélioration du cadre de vie, ainsi que les récentes réglementations européennes et nationales, telles que le Paquet « Fit for 55 » ou la loi Climat et Résilience, appellent à une refonte du dernier Plan climat air énergie départemental de 2019. Ainsi, la Direction de l'Accompagnement à la Transition Ecologique et Solidaire (DAcTES) est en charge de l'élaboration de la stratégie climat 2024-2028. Les travaux de co-construction de la stratégie climat avec l'ensemble des directions ont démarré en septembre 2023 et se poursuivront au premier semestre 2024, afin de proposer la stratégie climat au vote du Conseil Départemental au mois de juin 2024.



La stratégie climat visera à assurer un service public sobre et résilient en mobilisant les élus et les services départementaux, tout en mobilisant et en coordonnant l'action des acteurs du territoire autour d'une stratégie commune.

### **Appel à projets « Soutien aux projets associatifs en faveur de la transition climatique »**

Au cours de l'année 2023, la DACTES a renouvelé l'appel à projets « Soutien aux projets associatifs en faveur de la transition climatique ». Ce dispositif a pour objectif de soutenir des projets issus d'associations citoyennes ou des collectifs étudiants, qui œuvrent en faveur de la transition écologique en s'adressant d'abord aux publics en situation de vulnérabilité ou en rendant les citoyens acteurs du changement.

Le jury, présidé par Mme Patoux, Présidente déléguée à la transition énergétique et composé d'agents de la DACTES et de la DAIST, a sélectionné cinq projets lauréats portés par cinq associations, ce qui représente un montant total de financement de 18 500 € accordés.

### **Structuration et lancement du plan de formation des agents à la transition écologique**

La DACTES et la Direction des ressources humaines ont co-construit un plan de formation à la transition écologique. Le plan de formation, intégré dans la stratégie climat a vocation à assurer la montée en compétences des agents en matière de transition écologique. Ce plan a été construit en trois étages selon les responsabilités et les missions portées par les agents. Le premier niveau, qui se nomme « initiation », propose des modules de sensibilisation à l'ensemble des agents. Le second niveau dénommé « professionnalisation » propose des formations selon les « métiers » impactant directement l'environnement. Enfin, le dernier niveau, qui se nomme « management écologique » propose trois modules ciblant les cadres. Les cadres dirigeants ont été sensibilisés de manière prioritaire. Fin 2023, ces derniers ont réalisé des fresques du climat et de la biodiversité. Ils ont assisté à des conférences sur le climat et la biodiversité par des scientifiques membres du groupe régional d'experts sur le climat et la transition écologique francilien. Ce programme se poursuivra en 2024.

Pour favoriser une large sensibilisation des agents, une trentaine d'agents ont été formés pour devenir animateurs des fresques du climat et de la biodiversité. Dans le cadre de l'organisation d'un séminaire à destination de l'ensemble des agents de la direction des ressources humaines, qui a réuni 270 agents, ces animateurs ont ainsi pu être mobilisés.

### **Réduction de l'impact environnemental des déplacements des agents**

Dans le cadre de l'axe 4 du projet d'administration : « Une administration bas carbone », les mobilités actives se développent pour réduire l'empreinte carbone des déplacements des agents. La DACTES en lien avec le service parc auto a développé un service de location longue durée de vélos à destination des agents. Un contrat de location à l'année leur a été proposé. L'objectif est d'accroître le nombre d'utilisateurs réguliers du vélo pour les trajets domicile-travail, mais également d'inciter les agents à venir au travail autrement qu'en voiture, afin de réduire l'empreinte carbone de l'administration, dans le cadre des déplacements (domicile-travail et trajets inter-sites).

Par ailleurs, la DACTES a été à l'origine de plusieurs animations organisées tout au long de l'année afin de démocratiser et d'inciter à l'usage du vélo tels que : des challenges mobilités, des ateliers réparation vélos, des sorties découvertes du territoire en lien avec les projets d'aménagements réalisés par le Département.

### **Réduction des déchets départementaux**

L'année 2023 a été marquée par la prise de conscience de l'enjeu que représentent les déchets pour la collectivité. Pour mettre en œuvre les mesures relatives à la prévention et à la gestion des déchets au sein du projet d'administration, la DACTES, appuyée par la chargée de mission auprès des DGA, a fait émerger une gouvernance interne réunissant toutes les directions concernées afin de partager et mutualiser les problématiques, les besoins et les solutions. L'objectif est d'améliorer la gestion des déchets issus des activités départementales, et de réduire leur production.

Les directions travaillent désormais autour de 3 thématiques majeures pour la collectivité : les biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire, les déchets des sites, les déchets du BTP. D'autres sujets ont également été identifiés et doivent être approfondis, en particulier les déchets de l'événementiel.

### **Journées scientifiques de l'environnement : 34<sup>ème</sup> édition**

Les 34<sup>èmes</sup> Journées scientifiques de l'environnement (JSE), organisées en partenariat avec l'Université Paris Est Créteil, l'école des Ponts-Paris Tech, et l'université Paris-Cité, ont été dédiées au thème de la « sobriété ».

L'édition 2023 a commencé par une conférence inaugurale de Jean Jouzel, glaciologue, climatologue et vice-président du groupe scientifique du GIEC de 2002 à 2015, intitulée : « La sobriété contre le réchauffement climatique » et s'est clôturée par une conférence d'Emma Haziza, hydrologue, experte des stratégies de résilience des territoires face aux risques climatiques.

Enfin, durant les deux journées des JSE, plusieurs communautés scientifiques et lanceurs d'alertes ont attiré l'attention sur le concept de sobriété qui s'impose aujourd'hui dans le débat public. Ainsi, ces journées ont permis de tenter de définir ce concept, d'en comprendre toutes les variantes. Sur le plan économique, le lien entre la notion de sobriété et celle plus ancienne de décroissance a été interrogé. Enfin la mise en exergue d'initiatives locales a permis d'apporter des exemples concrets de ce que peut être la sobriété.

### **Travailler en synergie avec des experts scientifiques et des établissements publics**

Afin de mener les actions en lien avec la stratégie climat, la DACTES a lancé plusieurs partenariats. Elle s'est appuyée sur le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) pour réaliser le diagnostic d'adaptation au dérèglement climatique de la collectivité, élaborer les ateliers de mobilisation des directions ainsi que pour évaluer techniquement le plan d'actions de la stratégie climat.

Elle a obtenu la gratification de lauréat pour le Département au sein de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Île-de-France portant sur l'outil Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT), se plaçant ainsi dans le groupe des collectivités d'Île-de-France les plus ambitieuses en matière d'adaptation.

Enfin, un partenariat avec le groupe régional d'experts sur le climat et la transition écologique francilien, a été lancé afin de sensibiliser les cadres dirigeants de la collectivité par des interventions de scientifiques.

### **Réseau de la transition écologique et énergétique**

Le Département du Val-de-Marne et l'État ont mis en place en 2019, avec l'appui de l'ADEME, un Réseau départemental de la Transition Écologique et Énergétique (« RTEE ») afin de favoriser les échanges et les synergies entre acteurs de la transition écologique et énergétique au sein du Val-de-Marne. Ce réseau est à destination des collectivités territoriales du département (EPT, communes) et planifie ses événements avec la collaboration de structures partenaires institutionnelles ou associatives (Agence de l'énergie, Centre d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement (CAUE), Région, Métropole, ADEME, etc.).

Les objectifs opérationnels du réseau sont de :

- Créer un espace d'échanges et de partage de retours d'expériences autour des enjeux liés à la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique dans le Val-de-Marne à travers, par exemple, le décryptage des politiques publiques porteuses de ces enjeux,
- Favoriser l'émergence de projets concrets en faveur de la transition écologique et énergétique et accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches.

Cela s'est matérialisé en 2023 par la réalisation bimestrielle du « Petit Récap » qui regroupe des informations relatives aux politiques de transition écologique, aux appels à projets (AAP) / appels à manifestation d'intérêts (AMI), ainsi que par l'organisation de plusieurs événements au cours de l'année, tels que des webinaires, des conférences ou encore des balades urbaines.

# Direction des Bâtiments

---

## Missions de la direction

La Direction des Bâtiments (DB) gère et sécurise un patrimoine bâti comprenant 463 équipements, totalisant environ un million de m<sup>2</sup> de plancher.

Elle assure la gestion administrative et technique des bâtiments, veille à leur entretien, à leur sécurité et à leur conformité aux normes réglementaires. Elle maintient une veille permanente pour adapter ses pratiques aux évolutions réglementaires et techniques.

En dialoguant avec les services départementaux, elle répond aux besoins d'intervention et supervise l'utilisation optimale des espaces. En ce sens, des mesures de sécurité sont renforcées pour protéger les usagers et les agents.

La DB réalise des études techniques et met en place des programmes d'entretien préventif et curatif. Elle suit rigoureusement les travaux réalisés par les prestataires externes afin de garantir la qualité des interventions ainsi que le respect des délais et des budgets alloués.

La DB s'engage dans une démarche environnementale ambitieuse à travers le développement d'actions en faveur de la transition énergétique. Elle s'efforce d'obtenir des certifications environnementales pour les bâtiments neufs, tels que les labels HQE (Haute Qualité Environnementale) – Bâtiment durable ou encore le label Passivhaus.

La DB intervient de manière transversale dans la mise en œuvre des politiques publiques du Département, notamment dans les domaines de l'éducation, de la solidarité, de la culture et du développement économique, tout en assurant une présence territoriale et une réactivité accrue.

## Les chiffres clés de l'année

- 1 070 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher
- Patrimoine réparti sur 381 sites, composés de 797 bâtiments abritant 463 équipements
- 206 postes
- 25 postes inoccupés fin 2023 (vacants/longue maladie), soit une diminution de 50% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- 22 agents recrutés en externe
- 11 départs à la retraite
- 5 formations organisées en intra
- 19,1 milliers de tonnes d'émissions à effet de serre (gaz, réseau de chaleur, électricité), soit - 20% d'émissions à effet de serre en comparaison à 2012
- 129 205 MWh de consommation énergétique, soit -10% en comparaison à 2012
- 70% d'augmentation du coût des fluides liée à l'inflation
- 101 836 179 € de dépenses d'investissement
- 23 047 831€ de dépenses de fonctionnement
- 8 214 536,95 € de recettes via la CAF, la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), la Région et les remboursements
- 5154 demandes de travaux traités par le service des ateliers
- 2277 sollicitations de l'astreinte DB
- 248 actes notifiés (marchés, avenants, actes de sous-traitance)
- 13 073 factures reçues

## Les grandes réalisations de l'année

### Photovoltaïque

Le montant de ces travaux (hors Eiffel) est de 1,9 M€ TTC, études de faisabilité non comprises.

Bâtiments	Taux d'autoproduction	Taux autoconsommation collectif	Taux de couverture	kWc	m <sup>2</sup>
Bâtiment Eiffel Créteil	21%	100%	20%	210	926
Collège J et M Audin à Vitry	52%	56%	129%	302	1367
Collège R. Desnos à Orly	30%	76%	42%	102	499
Collège C. Pissarro à St Maur	51%	92%	94%	290	1300
Collège Nelson Mandela à Champigny	30%	78%	52%	112	540
Crèche Caroline aigle à Créteil	39%	60%	67%	40	196
Collège Desroches Noblecourt	27%	100%	35%	77,5	390

### Ouverture de la crèche PMI Larris

La crèche et PMI Larris a ouvert ses portes à Fontenay-sous-Bois le 13 février 2023. Cette double crèche offre 90 places d'accueil à de jeunes enfants, soit 30 places de plus que l'ancienne crèche. L'établissement propose également des locaux peu gourmands en énergie, modernes et adaptés à l'accueil des Val-de-Marnais en centre de protection maternelle et infantile et en centre de santé sexuelle.

Le chantier de ce bâtiment de 1770 m<sup>2</sup> a duré 18 mois, son coût a représenté 8,8 M€.

### Ouverture du collège Gisèle Halimi

L'ouverture du collège d'Ivry-sur-Seine a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et son inauguration s'est tenue le 18 novembre 2023. Cet équipement de 6 600 m<sup>2</sup> et d'un montant de 35 millions d'euros, dont 1,7 M€ TTC de travaux de dépollution des sols, est composé de 26 divisions et de 28 salles d'enseignement. Il possède un jardin pédagogique et des espaces sportifs avec des salles multisports, dont une salle d'expression corporelle et une salle d'escalade de 11 mètres de haut qui répond à un classement de niveau régional.

Déjà certifié Certivea « HQE Bâtiment durable », le collège vise le label Passivhaus. Il présente de sérieux atouts comme le béton, qui assure l'inertie et la robustesse, le bois, l'isolation des fondations pour un confort thermique, la ventilation double flux et des équipements électriques basse consommation. Cette recherche de performance énergétique et écologique passe aussi par des panneaux photovoltaïques, des terrasses végétalisées et des îlots végétalisés dans la cour de récréation.

Ce collège dispose d'un confort visuel et thermique. Les couleurs assurent une meilleure orientation dans les espaces communs. Les baies vitrées garantissent un confort visuel et optimisent l'éclairage naturel. Enfin, les classes sont équipées de dalles de leds qui garantissent une gradation automatique de l'éclairage par rapport à l'indice de luminosité naturelle. Cet éclairage permet des économies d'énergie.

La performance acoustique des classes est obtenue grâce à l'installation de faux plafonds sur une partie de la surface ainsi que par la présence de pièges à sons situés au-dessous du plafond. Dans les couloirs, des plafonds en laine minérale favorisent l'atténuation du bruit. Pour réduire les nuisances sonores lors de cours dispensés dans les salles banalisées, les salles de musique et d'arts plastiques sont disposées à l'écart.

L'établissement fait partie des premiers collèges du département utilisant un système d'accès électronique. Chaque personnel a désormais une clé qui lui donne accès à tous les espaces liés à sa fonction.

### **Ouverture du collège Christiane Desroches Noblecourt**

L'ouverture du collège Noblecourt a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour la rentrée des classes du 4 septembre. Cet équipement d'un montant de 32,5 millions d'euros possède des caractéristiques similaires au collège G. Halimi. Respectueux de l'environnement, il dispose du label Passivhaus et d'une certification Haute qualité environnementale - Bâtiment durable.

Son architecture est adaptée à sa situation géographique, en particulier l'isolation phonique qui permet de limiter le bruit du trafic aérien. Les fenêtres sont équipées de triple vitrage. Les parois extérieures ont un complexe de façade d'une épaisseur de 50 cm très performant, qui comprend de la brique en terre cuite, de l'isolation thermique et du béton. Par ailleurs, l'absence d'entrée d'air dans les menuiseries assure une ventilation double flux qui permet une bonne acoustique. Enfin, la présence d'un préau atténue le bruit des avions dont l'isolant de sa toiture atténue davantage les nuisances.

La prise en compte du Plan de Protection du Risque Inondation (PPRI) s'illustre à travers la disposition d'habitations au R+1 et R+2. Les planchers de la restauration, la chaufferie et les locaux techniques sont disposés au-dessus de la cote des plus hautes eaux connues (PHEC). Aussi, les clôtures ne disposent pas de murets en partie basse, pour ne pas faire obstacle au passage des eaux en crue ni freiner l'évacuation des eaux en décrue. Le projet ne comprend pas de sous-sols en revanche, des vides sanitaires permettent l'évacuation des eaux après les crues par pompage. Les revêtements des sols et des murs au RDC sont en carrelage. Enfin, les organes de contrôle et de sécurité ont été étudiés au regard de la problématique inondation.

### **Ouverture du bâtiment administratif Eiffel**

Le bâtiment Eiffel a ouvert ses portes en février 2023. Cet équipement compte une surface de 20 000 m<sup>2</sup> de plancher de bureaux pour l'accueil de 1000 personnes. Il inclut un EDS et bénéficie au 5<sup>ème</sup> étage d'une salle de restaurant, d'une cafétéria, d'une bibliothèque et d'une terrasse aménagée pour le confort des usagers.

Il est labellisé « chantier vert », « bâtiment à Haute Qualité Environnementale » et « Bâtiment à Energie Positive et Réduction Carbone (BEPOS) ». Sa performance énergétique est classée bât E3C1.

Quelques chiffres significatifs : la construction du bâtiment a exigé 12 000 m<sup>3</sup> de béton et 1060 tonnes d'aciers. La façade du bâtiment est composée de brise soleil représentant une longueur de 6 Km en cumulée. Son montant total est de 82,6 M€, dont 75,1 M€ TTC incluant les études, la construction, la révision des prix, les travaux des exploitants réseaux et la construction du parking aérien et 7,5 M€ affectés à la DL, la DVM, la DSI et à la DEVP.

Cette construction a permis de libérer 9 sites (IBERIS-PRADO-CORBUSIER et le FIVE-THALES-RUNGIS-VILLEJUIF-TRIANGLE DE L'ECHAT-DSEA au 4, Av. des violettes-LA CHARRIERE) dont 5 locations.

# Direction de la logistique

---

## Missions de la direction

La direction de la logistique est composée de 5 services : le service restauration, les moyens généraux, l'évènementiel, le parc automobile et le service administratif et financier, ainsi que deux chargées de missions opérationnelles, l'une sur la prévention des risques professionnels et la seconde, sur les projets transversaux. Au plus près des besoins des usagers et des directions partenaires, la direction de la logistique développe son ingénierie à travers ces 5 thématiques en apportant une méthodologie de projet au service des autres directions, de l'ensemble des agents de la collectivité ou des Val de Marnais.

## Les chiffres clés de l'année

- 1 972 agents ont bénéficié d'une dotation complète d'équipement de protection individuelle (EPI)
- 1 939 interventions en électricité, plomberie, et serrurerie
- 1 200 agents déménagés
- 1 990 000 feuilles imprimées
- 16 véhicules électriques achetés
- 20 contrats de location de vélos aux agents
- 5 véhicules équipés de télématiques (phase test)
- 153 réceptions et initiatives publiques
- 823 interventions de l'Intendance pour la fourniture de prestations alimentaires
- 483 installations de tentes et de barnums
- 214 180 repas produits pour le personnel
- 1 364 482 repas produits pour les jeunes publics, dont 1 006 824 repas produits par l'unité centrale de production (UCP) Brazier
- 4 445 kg de biodéchets transformés en compostage
- 2 304 expertises réalisées dans les collèges, les foyers et les crèches
- 20 jours de délai moyen de mandatement par le SAF à compter de la date de réception de la facture
- 91,16 % des crédits de fonctionnement engagés au 31 décembre
- 86,81 % des crédits d'investissement engagés au 31 décembre

## Les grandes réalisations de l'année

### Service des moyens généraux

#### ➤ **Projet Cap Echat :**

Dans le cadre du projet Cap Echat, le service des moyens généraux a assuré la coordination logistique du déménagement de 1200 agents sur l'ensemble des bâtiments du quartier Echat. Concernant le bâtiment Eiffel, ce sont 800 agents qui ont été installés en 4 mois. Le service s'est chargé également de l'aménagement et l'achat de mobilier des espaces communs comme la restauration, l'accueil, la bibliothèque, les espaces convivialité et les salles réunion.

#### ➤ **Création de la cellule gestion et valorisation des déchets des sites centraux :**

Créée en avril 2023, la cellule de gestion et de valorisation des déchets des sites centraux a pour mission d'uniformiser les pratiques de tri des agents sur les sites, de veiller au respect du tri par les sociétés de ménage, de mettre en place des collectes de déchets spécifiques.

## Service Restauration

Le service restauration est en charge de la production et de la distribution des repas pour les agents du Département, 19 collèges, 47 crèches, 3 foyers de l'enfance, 1 lycée et 1 cité mixte étudiante. Il est composé de 161 agents

### ➤ **Ouverture du nouveau restaurant Eiffel, avec une moyenne de 500 repas par jour :**

Un 6<sup>e</sup> restaurant du personnel a ouvert ses portes, sur le site Eiffel. Cette ouverture constitue la concrétisation d'un travail partenarial de plusieurs années mené avec la Direction des Bâtiments, notamment et permet d'accueillir quotidiennement 500 convives en moyenne. En lien avec ces démarches d'approvisionnement promues par le service restauration, ce restaurant propose quotidiennement une offre variée, diversifiée, en lien avec les exigences réglementaires liées à la loi Egalim.

### ➤ **Accompagnement au fonctionnement optimal de l'Unité Centrale de Production (UCP) Eugénie Brazier pour le développement de la restauration des jeunes publics :**

Depuis son ouverture en septembre 2022, l'UCP Eugénie Brazier a poursuivi sa montée en puissance, au cours de l'année 2023, en intégrant 35 crèches satellites, selon 3 phases. Quotidiennement plus d'un million de repas sont servis aux collégiens et à la petite enfance, afin de promouvoir une alimentation de qualité et durable.

### ➤ **Intégration du foyer de l'enfance de Sucy-en-Brie aux structures satellites desservies par l'UCP Echat :**

En plus des foyers de Saint-Maur-des-Fossés et de Bry-sur-Marne, la production des repas du foyer de Sucy-en-Brie a été reprise au sein de l'UCP Echat depuis septembre 2022. Cette unité dessert ainsi en liaison chaude les agents départementaux du site Echat et en liaison froide 12 crèches ainsi que 3 foyers de l'enfance, avec un enjeu constant de vigilance apportée aux risques sanitaires et à la qualité des approvisionnements.

### ➤ **Poursuite des démarches de valorisation des biodéchets :**

La valorisation quotidienne des biodéchets via les composteurs des UCP Chérioux et Valenton permet au service restauration de valoriser 100% des biodéchets, en lien également avec les démarches de valorisation via le centre de micro-méthanisation. L'expertise en la matière du Service restauration a permis de mener des actions de sensibilisation auprès des agents départementaux (site Eiffel) et d'accompagner les directions partenaires.

## Service de l'évènementiel départemental

Le service est chargé de la mise en œuvre logistique, de la conception à la réalisation, des événements publics organisés par le Département, seul ou en partenariat avec d'autres collectivités ou établissements publics ou privés. Il est composé 31 agents mobilisés en permanence autour de la réussite des projets engagés à la demande de l'exécutif ou de l'administration.

En 2023, après l'arrêt dû à la pandémie, le service évènementiel départemental a repris le cours normal de ses missions et est à nouveau au cœur des manifestations et des initiatives du département. En 2023, le SED, c'est une soixantaine de manifestations publiques, dont certaines réunissant plus de 800 participants. Outre les initiatives annuelles récurrentes, le SED a contribué en organisant ou en apportant son expertise à la réussite d'opérations emblématiques en 2023, dont :

- L'inauguration du bâtiment Eiffel et l'accueil quotidien des personnels au fur et à mesure de leurs emménagements avec les responsables du dispositif Cap Echat, Marc Olivier Albertini et Nathalie Roffi pendant trois mois afin de faciliter l'arrivée des collègues
- L'organisation d'un carré d'invités au Pavillon Baltard dans le cadre du Festival de Marne
- L'accueil de deux délégations de Yen Bai dans le cadre du jumelage avec le département

- La conférence de presse sur la transition écologique avec l'intervention de Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France
- Le renouveau de la décoration du hall du bâtiment Hôtel du département/Préfecture

Nommé depuis 2004 Service Initiatives (SI), en 2023, fort de son expertise et pour refléter au plus près la réalité de ses missions, le service a changé de nom et s'appelle désormais Service Événementiel Départemental (SED).

### Service du parc automobile

Le service Parc automobile est composé de 25 agents avec un secteur Véhicules, transports et déplacements (SVTD) et un secteur Atelier.

#### ➤ Formations techniques

Le service a engagé en 2023 une forte campagne de formations techniques nécessaires au secteur Atelier pour suivre l'évolution technique des véhicules mais aussi continuer à exploiter en sécurité les équipements et engins : habilitation véhicules électriques, permis poids lourd et formation initiale minimale obligatoire (FIMO).

#### ➤ Location de vélos aux agents

Le service a été également très fortement impliqué dans la réflexion et la mise en œuvre du dispositif de location de vélos aux agents (règles d'utilisation, loyer, contrat de location, marché d'acquisition, choix des modèles, mise à disposition) en lien avec la DACTES et la direction de la communication. Les 20 premiers vélos ont été attribués en fin d'année.

#### ➤ Nouveau logiciel de gestion du parc automobile

Le service a préparé tout au long de l'année 2023 les paramétrages et l'intégration des données nécessaires au nouveau logiciel de gestion du parc automobile (As-Tech) en remplacement du logiciel ATAL. Il sera opérationnel début 2024.

### Service administratif et financier

Le service administratif et financier est composé de 19 agents avec un secteur de la commande publique et un secteur comptabilité-budget. L'année 2023 a été marquée par un enjeu fort de renouvellement des marchés, suite au partage des dossiers entre la DAPM et la DL, effort qui devra se poursuivre en 2024 afin de rattraper le retard cumulé, le temps de renforcer les effectifs et de la montée en compétences des nouveaux arrivants. Le service administratif et financier a répondu aux exigences des services sur la réalisation des commandes en investissement et en fonctionnement avec un bon taux d'exécution budgétaire et la limitation des effets de report de règlement des factures sur l'exercice 2024.

### La chargée de prévention des risques professionnels

Au cours de l'année 2023, la DL a entrepris plusieurs projets fondamentaux visant à renforcer la prévention des risques professionnels, suite à l'arrivée de la nouvelle conseillère en prévention. Ces initiatives ont été marquées par des actions concrètes et significatives.

- Parmi ces projets, une évaluation approfondie des risques a été réalisée au sein de la réserve EPIVT du **SMG**,
- Des mesures de contrôle et de suivi renforcées ont été mises en place pour l'ensemble du matériel présent à la régie des fêtes du **SED**, notamment à travers la création d'un inventaire des visites générales périodiques et l'établissement d'un registre de sécurité,
- La mise en conformité du magasin du parc auto.

Enfin, des visites de la Formation Spécialisée (Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail - F3SCT) du comité social territorial (CST)) ont été organisées et suivies sur deux sites du **SR**, à savoir l'UCP Brazier et le restaurant HDD afin d'identifier les risques encourus et d'évoquer en groupe de travail des réflexions visant à améliorer les conditions de travail et à garantir un environnement professionnel sûr et sain pour les agents sur ces sites.



# Direction de la Voirie et des Mobilités

---

## Missions de la direction

Le Département du Val de Marne est un territoire de projets de transports et de voirie visant à faire de l'espace public un espace à vivre, en favorisant toutes les mobilités et les déplacements des personnes et des biens dans un espace public partagé.

La Direction de la Voirie et des Mobilités (DVM) a pour mission de gérer et faire évoluer les 405 km de routes départementales et 384 ouvrages d'art, soutenir le développement des projets de transport en commun et des mobilités actives sur le Val de Marne : réaménagement des espaces aux abords des nouvelles gares (métro Grand Paris Express, Câble 1) ou des nouvelles lignes de bus (TZEn5), création d'une nouvelle voie collectrice de ligne de bus (Altival), stratégie vélo...

## Les chiffres clés de l'année

- 117 classes et 3566 collégiens sensibilisés à la sécurité routière
- 33 arrêts de bus mis aux normes d'accessibilité
- 24 aménagements de sécurité routière réalisés sur RD
- 3 km d'aménagements cyclables sur RD réalisés en 2023, soit 164 km au total
- 0,683 km d'aides aux projets locaux d'aménagements cyclables
- 926 poses de LED pour lanternes d'éclairage
- 70 ouvrages d'art inspectés, étudiés ou rénovés
- 347 avis rendus sur des procédures d'urbanisme
- 853 autorisations d'occupation du domaine publique
- 4610 actes comptables
- 8 appels d'offres ouverts européens
- 45 conventions
- 1900 mètres linéaires de fond documentaire traité et 700 mètres linéaires archivés
- 8 études générales réalisées
- 310 interventions en astreinte effectuées

## Les grandes réalisations de l'année

### Stratégie Vélo

Alors que la fréquentation des cyclistes sur certains points du territoire a augmenté de 80% et que les ventes de vélos à assistance électrique ont été multipliées par 5, force est de constater que depuis plusieurs années, le vélo a pris une place essentielle dans les déplacements des Val-de-Marnais.

Pour accompagner cette évolution des déplacements, la Direction de la Voirie et des Mobilités a piloté et conçu en 2023 une nouvelle Stratégie Vélo, adoptée en Conseil Départemental le 11 décembre 2023. Cette feuille de route ambitieuse illustre et cadre la forte ambition de la collectivité pour accompagner et développer l'usage du vélo de manière significative et qualitative, et contribuer ainsi à faire du vélo un véritable mode de transport alternatif dans les déplacements du quotidien sur le territoire.

3 axes principaux guident ce plan de 22 actions opérationnelles :

- Réaliser un programme d'aménagements cyclables ambitieux de 450 km à horizon 2030 pour développer un ensemble d'aménagements cyclables cohérent, structurant et capacitaire, qui répond aux besoins des cyclistes, notamment sur les axes prioritaires.
- Conforter le développement de stationnement vélo afin de répondre au besoin de stationnement des cyclistes en ville et encourager l'utilisation du vélo comme moyen de transport durable.
- Promouvoir, concerter et évaluer les actions du Département.

L'année 2023 a toutefois déjà permis de concrétiser de grandes actions. A titre d'exemple, la livraison de la passerelle piétons-cycles réalisée dans le cadre de l'opération de réaménagement du Pont de Nogent a permis de résorber une coupure urbaine importante entre Nogent-sur-Marne et Champigny-sur-Marne. Le Département a financé cette opération à hauteur de 12 M€.

### Requalification de la RD7 SUD et prolongement de la ligne 14

Illustration de la volonté départementale d'accompagner le développement de son territoire en faisant évoluer largement son patrimoine routier dans une logique environnementale affirmée, la Direction de la Voirie et des Mobilités œuvre à concevoir et à déployer la mutation de la RD7 Sud. Ainsi, le schéma de référence a été finalisé en 2023 et a permis d'engager les premiers travaux du projet de requalification de la RD7.

Celui-ci consiste à transformer la voie rapide existante, sur les communes de Chevilly-Larue, Thiais et Rungis (entre le pont du Cor de chasse et l'A86), en boulevard urbain arboré et intégrant des circulations confortables pour les modes actifs.

L'opération vise donc à créer des espaces publics permettant de jouer un rôle de liaison sur un territoire aujourd'hui marqué par les coupures urbaines en changeant l'image de l'axe pour créer une identité propre.

Il s'agit aussi d'accompagner l'arrivée prochaine de la cité de la Gastronomie et de grands équipements structurants, telles les deux nouvelles gares de la ligne de métro 14 « Chevilly – Marché International » et « Thiais-Orly » en favorisant, à terme, les liaisons Est-Ouest, et plus largement d'améliorer la desserte du pôle d'Orly.

A ce titre, l'année 2023 fut marquée par la validation du schéma de pôle de la gare de Chevilly-Marché International, sous pilotage départemental. Cette étape majeure dans l'accueil du prolongement de la ligne 14 du métro s'est traduite par l'engagement de premiers travaux de la DVM sur la RD7 au droit du pôle, afin d'améliorer l'accès à la gare, et en particulier pour les habitants de Thiais. Cela représente un premier investissement de 2,326 M€ HT, s'inscrivant dans un projet plus large de requalification de la RD7 Sud bénéficiant de subventions de la Région, d'Île-de-France Mobilités et de la Métropole du Grand Paris.

### Câble 1

Le Câble C1 sera le premier téléphérique d'Île-de-France. Il reliera Créteil à Villeneuve-Saint-Georges via Limeil-Brevannes et Valenton sur un parcours de 4,5 km avec 5 stations 100% accessibles.

Ce mode de transport attractif et innovant apportera une réponse concrète aux difficultés quotidiennes de déplacement des 20 000 habitants de ces villes du Val-de-Marne (réseau de transports collectifs restreint, bus ralentis par les embouteillages, etc.). Il permettra de connecter le territoire au cœur du département, à ses grands équipements (universités, hôpitaux, etc.), ainsi qu'au reste de la région Île-de-France et de relier les quartiers densément peuplés au terminus du métro 8, au bus 393 et à l'ensemble des bus en correspondance avec les futures stations.

Piloté par Île-de-France Mobilité (IDFM) mais fortement soutenu techniquement et financièrement par le Département à hauteur de 37,5 M€ (30%), le projet du câble 1 a nécessité une très forte implication de la DVM en 2023. Au travers de ses actions de coordination

technique pour une bonne insertion du projet sur les espaces publics départementaux et certains sites départementaux (ex : implantation des premiers pylônes sur le site du parc automobile, de la DB et de la DEVP à Valenton) ou encore en supervisant les conditions d'exploitation sous chantier pour les premiers travaux (construction de la future passerelle terminus Pointe du Lac sur la RD1 à Créteil), la DVM participe activement à la mise en œuvre de ce projet qui devrait être mis en service fin 2025.

### **TVM : Priorité aux feux**

Ligne de bus la plus fréquentée d'Europe avec 77 300 passagers par jour, le TVM traverse le Val-de-Marne, la plupart du temps sur un couloir dédié. Ce « site propre » dispose donc de ses feux tricolores spécifiques aux bus.

Le Département, Ile-de-France Mobilités et la RATP ont souhaité moderniser cette ligne de bus déjà innovante lors de son lancement en 1993.

Fort de son expertise en gestion des carrefours à feux, notamment à l'appui du système Parcival, la DVM a piloté le projet de modernisation de la priorité aux feux en 2023 pour une dépense de 300 000 € après participation de IDFM. Ce système permet de gérer les feux tricolores par radio de façon à coordonner les feux avec le passage des bus : les bus communiquent en permanence leurs positions aux carrefours, qui passent au vert à leur arrivée ou réduisent leur attente au feu rouge. Le temps de trajet des voyageurs est ainsi optimisé sur le premier tronçon testé entre Créteil-Pompadour et le MIN de Rungis, 4 minutes de temps de parcours ont ainsi été économisées.

Expérimentée depuis 2021, cette technique a été confirmée en 2023 et doit maintenant s'étendre sur le tronçon entre Créteil-Pompadour et le terminus de Saint-Maur-Créteil.

## DGC – PCA

---

### Missions de la direction

La DGC (Délégation Gestion de crise) – PCA (Plan de Continuité d'Activité) a pour principal objectif de mettre en place un Système de Management de la Continuité d'Activités (SMCA) pour le département du Val-de-Marne.

Le SMCA vise à renforcer les capacités de résilience de l'ensemble des directions du Département, notamment en matière de prévention, de gestion de crise, de continuité et de reprise d'activité. Ce système répond à l'impératif de continuité de service public, principe de valeur constitutionnelle, qui doit être garantie aux usagers.

Afin de répondre aux mieux à ces objectifs, le SMCA se fonde sur les plus hauts standards internationaux, tels que la norme ISO 22301.

Ce système de management cherche à couvrir l'ensemble des risques et des menaces auxquels le département est susceptible d'être vulnérable. Les menaces se distinguent des risques par leur caractère d'intentionnalité humaine, dans une volonté de nuire.

Les risques auxquels le département est exposé peuvent être d'ordre naturels (inondations, feux de forêts, tempêtes, sécheresses...), sanitaires (pandémie, canicule, pollution atmosphérique ...), et technologiques (risques chimiques et radiologiques, transports de matières dangereuses...). Les menaces quant à elles recouvrent les cyber-attaques et les actes terroristes.

Afin de recouvrir l'ensemble de ces risques et menaces, le SMCA regroupe plusieurs centaines de plans d'urgence, de gestion de crise, de Plan de Continuité et de Reprise d'Activité (PRA), près de 80 plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) pour les crèches et la DPEJ, de dizaines de plans bleus pour les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESMS), etc...

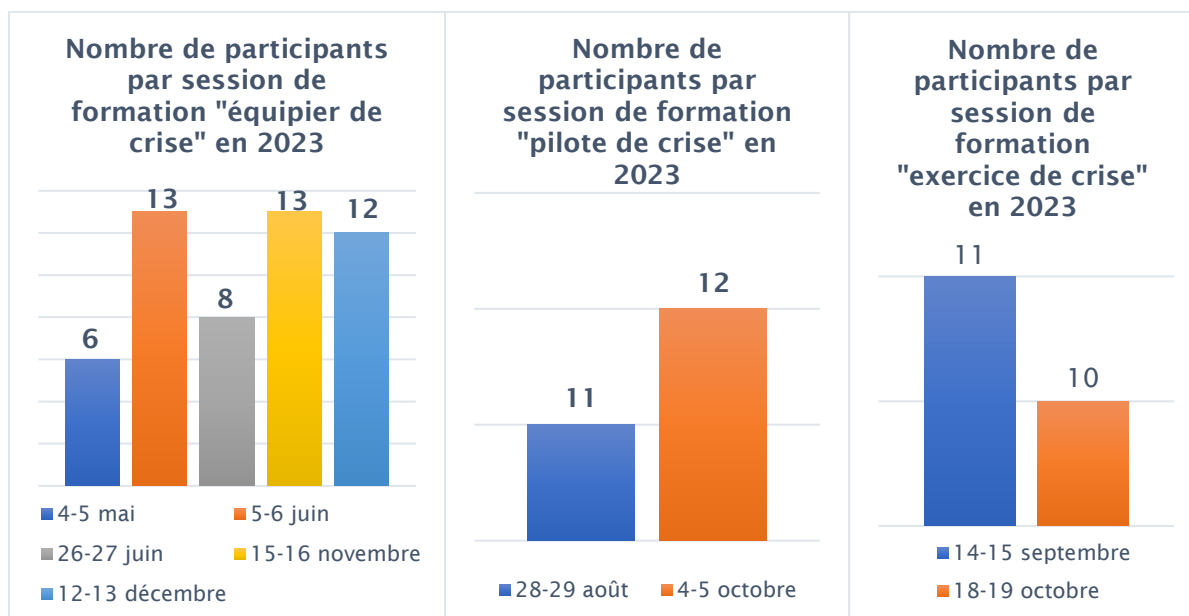


Autre particularité : le SMCA s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, dans la perspective de tirer des expériences de danger des leçons pour pallier aux défauts constatés.

Cette approche des choses s'inspire de la philosophie chinoise « WEI-JI », qui voit dans la survenance d'une catastrophe une opportunité de s'adapter et de mieux se préparer pour les prochaines situations de crise.

## Les chiffres clés de l'année

- **Plusieurs protocoles (Délestages électriques, Risques technologiques, Sécheresses)** ont été créés au cours de l'année 2023, adaptés pour chaque direction du département, en vue de mettre à leur disposition les informations nécessaires pour prévenir, gérer les situations de crise auxquels le département et la population val-de-marnaise sont vulnérables.
- **75 Plans de Reprise d'Activité (PRA)** ont été initiés à l'issue de l'exercice Cyber réalisé en avril 2023.
- **Documentation opérationnelle de crise** : des dizaines de supports d'aides à la décision ont été créés pour les cellules de crise de toutes les directions (fiches de postes, procédures d'armement, annuaires de crise, listes de successions, suivi du maintien en compétence des agents, modèles de point de situation et de retour d'expériences).
- **Gestion de plusieurs situations à risque** pour le département au cours de l'année 2023, dont les plus importantes ont été les épisodes de pollution atmosphérique, les épisodes de sécheresses et de canicules en été, de neige/verglas ou encore la tempête Ciaran au mois de novembre.
- **Près de 580 actions sur le système de sécurité incendie** (essais sirène, mise en/ hors détection, acquittements de l'Hôtel du Département...) ont été réalisées.
- **96 agents** ont participé au cours de l'année aux différentes formations (équipiers, pilotes, et exercice de crise) sur **9 sessions**, pour un volume horaire total de **144 heures**.



## Les grandes réalisations de l'année

### **Le déploiement de la stratégie du SMCA**

Dans le cadre de la volonté stratégique de la Direction Générale de garantir la continuité des services départementaux, le déploiement du SMCA s'est progressivement mis en place.

La création continue d'une documentation opérationnelle de crise, la formation des agents et l'implémentation de la démarche du bilan d'impacts sur les activités issu de la norme ISO22301 permettent au Département de progresser significativement sur les domaines de la gestion de crise et de la continuité d'activités.

### **Exercice CYBER**

L'exercice CYBER a été le principal exercice de grande ampleur réalisé au cours de l'année 2023. Ayant eu lieu le 13 avril, cet exercice a mobilisé un grand nombre d'agents issus de l'ensemble des directions du Département dans le cadre de la simulation d'une cyberattaque perturbant le fonctionnement de leurs services.

Sur une journée divisée en trois phases, les directions ont été amenées à : identifier les enjeux stratégiques ; apporter leurs réponses opérationnelles ; et y apposer les enjeux juridiques.

Le RETEX (RETour sur EXpérience) de cet exercice a permis, à l'issue du rendu de chacune des directions, de créer près de 75 PRA adaptés à chacune des directions.

### **Révision de la sécurité-incendie sur l'HDD**

Sous la responsabilité de M. Emmanuel Grondin (Agent SSIAP3), l'enjeu de la révision du système de sécurité incendie du bâtiment HDD / Préfecture était une priorité réglementaire.

Cette révision s'est notamment traduite par une montée en puissance de la remise en conformité des dispositifs organisationnels, administratifs, techniques et opérationnels de sécurité incendie.

Par ailleurs, la préfecture a souligné sa satisfaction quant au bilan des actions de l'année 2023 qui lui a été présenté.

# Direction des finances

---

## Missions de la direction

Dans un contexte de dématérialisation de la chaîne comptable, de déconcentration des fonctions financières et de responsabilisation des directions, la Direction des finances pilote, au sein du Pôle ressources, la préparation et l'exécution budgétaire, gère la dette et la trésorerie, réalise des analyses financières et fiscales tant en termes rétrospectifs que prospectifs.

Afin de garantir la cohérence au sein de la collectivité des missions en matière financière et dans une optique d'optimisation et de modernisation, la Direction des finances axe son action sur le renforcement de l'expertise financière et l'accompagnement des directions, en animant notamment un réseau des services administratifs et financiers. Elle participe à la mise en œuvre du dialogue de gestion et à l'anticipation des risques financiers et juridiques en vue de leur maîtrise.

La Direction des finances pilote également les projets de réforme de la qualité comptable du secteur public local (nouveau référentiel budgétaire et comptable M57, compte financier unique et certification des comptes) et les évolutions du logiciel de gestion financière qu'ils nécessitent.

Pour mettre en œuvre ses missions, la direction des finances est structurée autour de quatre services :

- Un service prospective (SPEC)
- Un service ressources (SR)
- Un service du dialogue budgétaire et comptable (SDBC)
- Un service procédures, outils et sécurisation (SPOS)

## Les chiffres clés de l'année

- Organisation de deux réunions du réseau des services administratifs et financiers, consacrées particulièrement aux grands projets (M57 et montée de version du logiciel de gestion financière), à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics et à la familiarisation avec les futurs chantiers du compte financier unique puis celui de la certification des comptes
- Appui aux 38 régies comptables et à leurs 350 régisseurs (titulaires, suppléants et mandataires)
- Production de 61 arrêtés de régies (nomination, création, extension, etc.)
- Montant des recettes encaissées sans titre préalable et régularisées toutes directions confondues (hors fiscalité) : 180 474 762 € contre 173 783 632 en 2022, soit une progression de 3,85 %
- Gestion du fichier des tiers avec 11 648 interventions en 2023 (4 216 créations et 7 432 modifications) contre 11 941 en 2022 (-293 tiers et -2,5 %)
- Traitement des rejets et sursis opérés par la paierie départementale, avec 885 mandats et 78 titres rejetés toutes directions confondues (soit 0,8 % des mandats émis et 0,4 % des titres émis)
- Contrôle et validation de 2 456 propositions de mandats et de 288 propositions de titres émises par les cinq directions non déconcentrées (contre 2 660 propositions de mandats et 427 propositions de titres en 2022)
- Gestion des annulations de mandats, au nombre de 207 contre 142 en 2022, ainsi que de titres pour un volume de 352 contre 326 en 2022, toutes directions confondues
- Accompagnement des directions sur 263 titres de recette bloqués dans le cadre de la dématérialisation des avis de sommes à payer (PES ASAP) contre 419 en 2022. Cette baisse témoigne d'une assimilation progressive des bonnes pratiques par les différents services qui nécessitent toutefois d'être consolidées
- 1 177 virements de crédits (88 % au budget principal) contre 1 217 en 2022 (-3 %)

- 5 contrats d'emprunts signés pour un total de 176,4 M€ (164 M€ au budget général et 12,4 M€ au budget annexe d'assainissement), dont 3 emprunts verts pour le financement de l'opération d'assainissement rue Paul Hochart à l'Haÿ-les-Roses, du téléphérique Câble 1 et de projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments départementaux
- 1 opération de refinancement à hauteur de 31,8 M€
- 8 dossiers de garanties d'emprunt traités dont 6 reçus en 2023.

## Les grandes réalisations de l'année

### 1 - Changement de nomenclature et évolution du logiciel de gestion financière

Le Service procédures, outils et sécurisation (SPOS) pilote plusieurs projets d'ampleur qui s'inscrivent dans la démarche initiée par l'État de modernisation comptable et de déploiement de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes :

- Nouveau référentiel budgétaire et comptable M57, avec des états financiers associés renouvelés (2024)
- Compte financier unique (2026)
- Certification des comptes (année 2027 à confirmer)

Ces dispositifs fortement articulés ont pour objectif commun l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales, et, au-delà, de l'information financière des citoyens. La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics intervenue en 2023 participe de cette même dynamique.

Ces projets, porteurs d'approfondissement des pratiques, sont conduits dans une optique de dialogue de gestion et de sécurisation des procédures, le développement du contrôle interne comptable et financier ayant vocation à accompagner ces évolutions.

Le SPOS a ainsi piloté avec l'appui des autres acteurs financiers de la collectivité, du Payeur départemental, de la Direction des systèmes d'information et de l'éditeur informatique Eviden (ex-Atos), le passage de l'instruction budgétaire et comptable M52 à la M57. En complément d'un travail de transposition comptable, ce changement de nomenclature a en effet induit une montée de version en 2023 du logiciel de gestion financière.

Le Service du dialogue budgétaire et comptable (SDBC) compte parmi les acteurs qui ont pris une part très active à ces évolutions avec un important travail de création mais également de blocage d'imputations, de sécurisation et d'adaptation de différentes requêtes BI, de modification des maquettes et annexes budgétaires induite par le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 et qui a conduit la Direction générale des collectivités locales à modifier non sans accroc l'outil de traitement de ces documents, le logiciel Totem.

Parallèlement à la clôture de l'exercice 2023 réalisée en M52, les premiers engagements en M57 ont pu être réalisés en décembre 2023, concrétisant ainsi un chantier complexe, impliquant l'ensemble des directions de l'administration départementale.

Concomitamment, un recueil de l'expression de besoins au sein d'ateliers thématiques associant de nombreuses directions opérationnelles et la mise au point d'un dispositif de formation ont préparé la programmation en 2024 d'une montée de version majeure du logiciel de gestion financière, la V5.



## 2 – Contrôle de la Chambre régionale des comptes et objectifs de qualité de gestion

La Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a en 2023 contrôlé les comptes et la gestion du Département du Val-de-Marne pour les exercices 2017 et suivants. Ce contrôle a donné lieu à la production d'un volume très conséquent de documents financiers. Il a surtout conforté ou souligné des axes d'amélioration de la gestion budgétaire et comptable dont certains ont pu être pris en compte ou commencé à être instruits dès 2023.

À titre d'illustration, on peut en particulier mentionner les efforts de gestion conduits pour abaisser le volume des recettes encaissées sans titre et placées sur comptes d'attente, avoisinant 27 à 30 M€ selon les mois, et ainsi améliorer le résultat de clôture. La régularisation de ces recettes qui recouvre une tâche récurrente de grande ampleur, mobilisant de nombreux acteurs de la collectivité, appelle deux remarques :

- Il s'agit de volumes financiers qui tendent à se reconstituer de manière récurrente au fil des exercices comptables, dans des proportions relativement constantes dans le temps, de telle manière que l'essentiel des recettes à régulariser porte sur des titres récents.
- S'agissant des recettes les plus anciennes, une vigilance particulière est apportée aux règles de prescription. Ainsi et en accord avec la Paierie départementale, les recettes placées sur comptes d'attente arrivant à échéance quadriennale sont régularisées globalement par la direction des finances, de sorte que la collectivité ne souffre d'aucune perte budgétaire.

Par ailleurs et afin d'atténuer les difficultés rencontrées dans l'identification des titres, la collectivité s'attache à améliorer ses pratiques et à renforcer la pédagogie et le dialogue entre les directions opérationnelles et la direction des finances. De multiples actions sont menées à l'initiative du SPOS pour mobiliser toutes les directions sur ce sujet :

- Des ateliers à destination des directions sont organisés afin de faire le point sur les recettes non-régularisées, d'aborder les éventuelles difficultés rencontrées et les procédures à mettre en œuvre, avec l'appui de 16 procédures mises à disposition des directions opérationnelles sur l'intranet.
- Avec l'objectif de réduire le volume des recettes non régularisées, la constitution d'un réseau de référents comptes d'attente a été initiée afin de disposer d'un interlocuteur privilégié dans chaque direction.
- Une note de la direction générale à l'attention de l'ensemble des directions a dès le mois de janvier 2023 sensibilisé ces dernières aux enjeux budgétaires de ces régularisations et a appelé à leur priorisation haute dans l'activité comptable des directions.

Parallèlement, la collaboration avec la Paierie départementale s'est poursuivie et a en 2023 été axée sur la qualité des libellés à saisir pour faciliter l'identification du tiers concerné, le compte d'attente à utiliser en fonction de la nature de l'encaissement ou encore le rapprochement à effectuer entre les encaissements et les titres de régularisation.

Les axes de travail mis en place en vue de favoriser la qualité de gestion peuvent encore être illustrés par quelques-unes des actions conduites par le Service du dialogue budgétaire et comptable (SDBC) en 2023 :

- Poursuite de la sécurisation de la base tiers (blocage de tiers inactifs, ajout de pièces justificatives manquantes dans la GED de Coriolis pour les tiers créés avant la dématérialisation comptable)
- Amélioration du traitement des anomalies relatives à la carte d'achat
- Appui technique aux directions dans l'appropriation des pratiques sur le logiciel Coriolis et dans l'usage du portail de dématérialisation Chorus.

### 3 - Dialogue de gestion et pilotage des équilibres budgétaires

Confrontés à l'effondrement de leurs recettes et à l'augmentation automatique de leurs dépenses, les départements ont été plongés en 2023 dans une situation budgétaire dégradée, dans laquelle l'imprévisibilité et la variabilité de leurs marges de manœuvre financières sont devenues la règle. Cette situation difficilement compatible avec l'exercice durable de services publics structurants et nécessaires complexifie considérablement les missions de prévision et de maîtrise de l'exécution budgétaire auxquelles participe chacune des directions de la collectivité.

Chargé d'animer le partenariat avec les directions opérationnelles, le Service du dialogue budgétaire et comptable a été très fortement mobilisé par une préparation budgétaire qui s'est échelonnée sur près de sept mois et qui a nécessité de très nombreux ajustements des prévisions d'inscriptions, en étroite collaboration avec les directions et la Direction générale. La préparation du BP 2024 a en particulier nécessité :

- une adaptation des guides méthodologiques et des outils de pilotage de la préparation budgétaire, notamment sur le volet exécution des crédits, afin d'ajuster les inscriptions au plus près des possibilités de réalisation, et cela avec le concours du Service prospective
- la réitération des contrôles de fiabilité et de cohérence des données chiffrées, entre les données des directions, celles de l'outil informatique et celles communiquées par les membres de la Direction générale.

Le Service prospective (SPEC), qui développe les analyses rétrospectives et prospectives indispensables à la connaissance et à l'anticipation des enjeux financiers de la collectivité et de leurs incidences sur ses orientations stratégiques, a contribué à cette préparation budgétaire notamment en analysant et actualisant autant que nécessaire les mécanismes et facteurs d'évolution des recettes, tout particulièrement dans les champs de la fiscalité directe et indirecte ainsi que des dotations de l'État.

La Direction des finances et le Service du dialogue budgétaire et comptable ont également été fortement mobilisés par la conduite de la clôture comptable 2023, anticipé au regard du calendrier habituel en raison du passage à la nomenclature M57 et de l'important travail de reprise et de transposition des données qu'il a supposé. Ainsi, outre l'habituelle attention portée aux conditions d'équilibre du compte administratif et au niveau de l'emprunt, le SDBC s'est substitué à certaines directions en procédant à leur place à certains mouvements comptables, qui se sont ajoutés au contrôle de la recevabilité des demandes de rattachement et de reports de crédit avant leur saisie.

### 4 - Budget vert expérimental

Le Département du Val-de-Marne se mobilisant dans l'ensemble de ses champs d'actions afin de favoriser un développement économique durable de son territoire et la préservation de la biodiversité, ainsi que de contribuer à la transition énergétique, il a souhaité à l'occasion de l'adoption de son budget 2024 expérimenter un premier budget vert dans l'objectif immédiat de quantifier son impact carbone et à moyen terme de le piloter au travers de ses priorisations financières. Cette démarche confiée en 2023 au chargé de mission de la Direction des finances vise à enrichir progressivement les informations budgétaires mises à disposition des décideurs départementaux par des données sur l'impact carbone des projets portés par la collectivité.

La budgétisation verte consiste en effet à identifier et à estimer les éléments du budget impactant une ou plusieurs dimensions de l'action environnementale. Élément extrabudgétaire d'appréciation du bien-fondé d'une dépense, le budget vert permet d'enrichir les termes de l'arbitrage budgétaire, en dépassant le seul critère de la faisabilité financière pour y adjoindre un critère de faisabilité et de pertinence environnementale.

À l'issue d'un parangonnage et en considération de l'intérêt d'une comparabilité des résultats et avancées des différents acteurs s'engageant dans un budget vert, la méthodologie édictée par l'Institut de l'économie pour le climat (Institute for climate economics - I4CE) est apparue la plus adaptée. La démarche conduite avec le concours de l'ensemble des directions s'est donc concentrée sur une analyse au prisme du critère dit d'atténuation. Ce dernier se concrétise par la classification des dépenses au regard d'une trajectoire de neutralité carbone pour la France à horizon 2050, focalisant donc l'analyse sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la décarbonation.

D'autres prismes existent, tel que celui de la biodiversité qui permet d'analyser les inscriptions budgétaires de la collectivité en considération de leur incidence sur la biodiversité du territoire. Cependant, cette grille d'analyse est plus complexe à mettre en place et convient par conséquent moins à une première expérimentation. La méthode choisie ne vise donc pas d'emblée à l'exhaustivité mais se veut représentative des orientations arrêtées par la collectivité et d'une démarche de progression continue. En outre, la construction de cette expérimentation s'est faite autour d'un principe fondamental inhérent à la méthodologie I4CE : le principe de la charge de la preuve. Ce principe signifie qu'afin de gagner en flexibilité, il est possible d'attribuer une catégorie à une action sans correspondre à la grille I4CE, mais uniquement à condition de pouvoir apporter les justifications de ce choix.

Cette première expérimentation réalisée au budget primitif avait vocation à donner naissance à un élargissement en 2024-2025 au compte administratif. Or la nouvelle obligation introduite par la loi de finances 2024 pour les départements de produire une annexe au compte administratif consacrée à l'incidence du budget sur la transition écologique, ne permettra pas de conserver la méthode initiée. En effet, ce document devra présenter les seules dépenses d'investissement contribuant négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique, mais en prenant en compte cinq prismes complémentaires à celui de l'atténuation du changement climatique retenu en 2023 :

- l'adaptation au changement climatique
- l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines
- la transition vers une économie circulaire
- la prévention et la réduction de la pollution
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La méthodologie retenue dans le cadre de la préparation du BP 2024 devra donc être adaptée pour tenir compte des termes du décret d'application en préparation.

#### 5 - Développement de la prospective et déploiement du logiciel Regards

Le renforcement des objectifs d'anticipation et de simulation financière confiés au nouveau Service prospective (SPEC) s'est concrétisé par l'introduction d'une prospective financière dans le rapport à l'Assemblée départementale sur les orientations budgétaires 2023 puis 2024. Il s'est également traduit par le déploiement du logiciel Regards, développé par le Cabinet Ressources consultants finances.

Ce logiciel d'analyse rétrospective et de prospective a vocation à faciliter l'analyse financière, la mesure de la capacité d'investissement, l'évaluation des concours de l'État, la communication des résultats, et donc à constituer une aide à la décision. Il devrait utilement contribuer au cadrage des prochains budgets.

#### 6 - Déménagement du site Thalès vers Cap Echat

Les équipes de la Direction des finances ont déménagé au mois de juin 2023 du bâtiment Thalès au bâtiment Echat. L'organisation et la supervision des différentes phases de cet événement ont été assurées en interne par le Service ressources qui a accompagné au mieux les agents dans ce changement. Il a en particulier veillé à leur bonne installation dans les nouveaux locaux en lien avec les Directions de la logistique et des systèmes d'information.

# Direction de l'achat public et des marchés (DAPM)

---

## Missions de la direction

La DAPM, créée en juin 2022, a structuré en 2023 son projet de direction mené de manière collaborative, pour favoriser l'émergence d'une culture commune. Son organisation a été validée par le comité social territorial le 30 mai 2023.

En application de la politique d'achat adoptée par l'Assemblée départementale le 26 juin 2023, les missions de la direction portent principalement sur :

- la sécurisation des procédures de passation des marchés et l'organisation de la commission d'appels d'offre (CDAO).
- une nouvelle culture pour un achat public plus performant (développement de la planification des marchés, du sourçage et de rencontres avec les fournisseurs pour rendre la commande publique départementale plus attractive aux opérateurs économiques).
- le renforcement de l'achat durable, en application de la nouvelle feuille de route départementale (schéma de programmation des achats socialement et écologiquement responsables adopté le 11 décembre 2023 par le Département) qui définit 3 axes : la transition écologique, l'inclusion sociale et l'innovation.

Pour cela, la direction de l'achat public et des marchés est composée de deux services :

### **Le service « stratégie d'achat et du contrôle des marchés »**

Au plan de la sécurité juridique : il assure le conseil juridique des directions autonomes, le contrôle juridique a priori (avant le lancement de la publicité des marchés) et a posteriori pour préparer et organiser la commission d'appel d'offre, ainsi que la notification des marchés soumis au contrôle de légalité.

Au niveau de la politique achat : il met en œuvre plusieurs chantiers liés à la modernisation des marchés et à la fonction « achat » notamment :

- le pilotage centralisé de la planification des achats,
- l'impulsion de la culture achat notamment vis-à-vis des marchés de travaux (poursuivre la dynamique de l'achat durable en accompagnant les directions autonomes; promouvoir une offre de service sur le sourçage et le cadre juridique du recours à la négociation).

### **Le service « accompagnement et sécurisation de la commande publique »**

Au plan de la sécurité juridique et de la politique achat : il assure la passation centralisée de marchés pour le compte des directions ne disposant d'aucun moyen dédié à la commande publique, ainsi que les marchés transversaux de la collectivité (marchés de services et de fournitures). Le service impulse l'application des leviers de la politique d'achat durable sur les marchés qu'il pilote pour la collectivité (sourcing, négociation notamment).

Au niveau de l'accompagnement des directions : le service assure l'accompagnement des directions (définition d'un parcours de formation, d'outils et fiches pratiques, relecture DCE) pour assurer leur montée en compétences en matière de commande publique, ainsi que l'animation d'un réseau de référents au sein des directions en matière de commande publique.

## Les chiffres clés de l'année

*Activité du Service ASCP en quelques chiffres :*

### Sur le volet passation des marchés

- 28 consultations engagées (dont 3 déclarées sans suite ou infructueuses) ;
- 64 marchés instruits et conclus pour 12 directions opérationnelles, dont 56 de niveau européen ;
- 3 directions accompagnées pour la passation de 11 marchés ;
- 15 avenants instruits et conclus ;
- 225 marchés actifs suivis en exécution administrative (révision des prix, reconductions, substitutions de produits au bordereau des prix unitaires (BPU), pénalités, avenants, résiliations, protocoles transactionnels).

### Sur le volet accompagnement des directions

- une formation de sensibilisation à la commande publique en janvier ;
- recensement des besoins de formations et du 1er réseau de référents marchés ;
- développement de premières fiches pratiques.

*Activités du service SACM en quelques chiffres :*

### Sur le volet contrôle des marchés :

- 106 consultations supérieures à 90 000 € HT validées sur Maximilien ;
- 735 plis reçus (294 pour les procédures formalisées, 429 pour les marchés à procédure adaptée et 12 pour les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable) ;
- 342 mises en ligne prises en charge (échanges électroniques avec les opérateurs économiques pendant la procédure de passation du marché) ;
- 10 commissions départementales d'appel d'offres organisées ;
- 1 jury organisé dans le cadre de la passation de marchés globaux de performance
- 190 marchés et 68 avenants notifiés.

### Sur le volet Stratégie Achat

- 1er Salon de l'achat public réalisé le 15 novembre 2023 ;
- 1ère planification globale consolidée pour la période 2023-2024 ;
- trois premiers sourcing réalisés pour (DASIPE, DAEI, DHFV) ;
- la mise en place et l'administration de la relation avec la centrale d'achat UGAP.

## Les grandes réalisations de l'année

Outre la réalisation du projet de direction en 2023, la direction de l'achat public et des marchés a piloté la définition des documents cadres de la mandature en matière de commande publique, avec :

- L'adoption d'une politique d'achat le 26 juin 2023 par le Conseil départemental, qui marque la volonté de l'Exécutif de sécuriser la commande publique, d'impulser une nouvelle culture de l'achat public, notamment en termes de visibilité, de concurrence et d'impulsion de l'achat responsable.
- Parallèlement, l'année 2023 a été consacrée à la réactualisation de la feuille de route de l'achat durable du Département (schéma de programmation des achats socialement et écologiquement responsables - SPASER) qui a fait l'objet d'un travail transversal et participatif avec l'ensemble des directions internes parties prenantes, avant son adoption par l'Assemblée départementale du 11 décembre 2023. Cette feuille de route marque la volonté de conforter le volet social existant (clauses sociales, marché réservé notamment) et de promouvoir l'intégration de dispositifs renforçant la transition écologique et l'innovation dans nos achats.

En parallèle, la direction a commencé à mettre en œuvre plusieurs chantiers structurants concernant la visibilité et l'attractivité des marchés départementaux avec :

- La première planification globale des marchés du Département. Ce travail collectif, piloté par la direction, est publié annuellement sur la plate-forme APPROCH de la direction des achats de l'État, marquant ainsi la volonté départementale de renforcer la prévisibilité de notre commande vis-à-vis des entreprises qui peuvent consulter la planification prévisionnelle des achats et affiner leur veille commerciale.
- Le Département a également travaillé sa communication à destination du monde économique avec la refonte de la page du site internet consacrée aux marchés publics pour renforcer la pédagogie et surtout la réalisation du premier salon de l'achat public du département du Val-de-Marne, le 15 novembre 2023. Le salon a réuni plus de 100 représentants d'entreprises pour la présentation des marchés prévus en 2024 en matière de bâtiments et travaux publics. Cette manifestation a pour vocation d'être pérenne lors des prochains exercices.

Par ailleurs, un plan de formation collectif a été lancé en interne afin de réactualiser les connaissances en matière de commande publique auprès des collaborateurs et plusieurs actions ont été initiées pour accompagner les directions opérationnelles (formation de sensibilisation à la commande publique, identification d'un réseau de référents marchés au sein des directions, plan de formation collectif via le CNFPT).

Enfin, la DAPM a assuré la continuité de ses missions notamment avec la passation de plusieurs consultations phares pour le Département, comme la fourniture de denrées alimentaires dans le cadre du groupement de commandes pour les restaurants départementaux et collèges (21 lots, 66 offres reçues) et l'organisation de séjours de vacances pour les enfants du personnel (13 lots et 47 offres reçues).

# Direction des Affaires Juridiques et Patrimoniales (DAJEP)

## Missions de la direction

Au sein du Pôle Ressources, la Direction des Affaires juridiques et patrimoniales (DAJEP) est la principale interlocutrice de la Direction générale et du Cabinet sur les questions juridiques et la préparation des séances de l'assemblée départementale. Elle est garante de la sécurisation juridique de la prise des décisions. Elle accompagne et conseille les directions et les élus dans la recherche de solutions opérationnelles sûres. Elle défend les intérêts de la collectivité devant les instances juridictionnelles et gère également les assurances de la collectivité. Elle assure la veille juridique et l'information des agents et des élus sur l'actualité territoriale et val-de-marnaise. Elle participe aux grands projets d'investissement de la collectivité par ses actions de maîtrise foncière, assure l'acquisition et la location de locaux pour les services départementaux et optimise la gestion de son patrimoine immobilier. La direction met en œuvre la politique de valorisation foncière du Département à travers la cession des biens départementaux et participe à la stratégie foncière et immobilière en transversalité avec les directions opérationnelles.

Durant l'année 2023, la Direction des affaires juridiques et Patrimoniales (DAJEP) a conforté son appui et ses compétences auprès des directions opérationnelles (maîtrise foncière, conseil juridique, rédaction des protocoles, préparation des actes notariés et préparation des assemblées départementales). Des formations et des guides ont également été mis en place par la DAJEP à l'attention des directions (écoconduite, accident automobile, conventions de subventionnement et marchés publics).

## Les chiffres clés de l'année

### **SERVICE DES ASSEMBLEES – SDA**

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée de 3 conseillers départementaux. Le SDA assure la régularité administrative et juridique des actes des assemblées départementales (Conseil Départemental et Commission Permanente) et des arrêtés du Département. Le SDA assure la répartition des délibérations entre le Conseil et la Commission Permanente et la transmission des délibérations aux élus dans les calendriers impartis. Le SDA est le garant de la régularité des délibérations et des actes y afférents du Département en lien étroit avec le service juridique.

Le Conseil départemental a tenu 6 séances en 2023 et adopté 150 délibérations, dont 116 à l'unanimité (soit 77%). 15 vœux ont également été adoptés par le Conseil départemental du Val-de-Marne et 4 questions orales ont été posées.

Domaines / thèmes	OBJET
Aménagement du territoire et développement économique	- Bois de Vincennes
	- Port industriel HAROPA
Transports et déplacements	- Zone à trafic limitée
	- Financement des transports franciliens
	- Périphérique parisien
Sécurité et police	- Développement du fret ferroviaire
	- Renforcement des moyens de la police nationale
Enseignement	- Carte scolaire 2023/2024
	- Situation financière de l'UPEC
	- Transport des élèves en situation de handicap
Finances publiques	- Hommage à Dominique Bernard
	- Refonte de mécanismes de financement des Départements
Communications	- Développement de la fibre optique
International	- Motion de soutien à Israël
	- Condamnation des crimes commis par le Hamas

La Commission permanente a tenu 16 séances en 2023.

- ❖ 644 délibérations ont été adoptées dont 631 à l'unanimité.
- ❖ 834 conventions ont été approuvées par la commission permanente (781 en 2022).
- ❖ 67 délibérations (52 en 2022) ont concerné les marchés publics (autorisations de signatures, avenants ou reconductions).

Pour l'année 2023, 481 arrêtés ont été rédigés.

Le service des assemblées poursuit quotidiennement la mise à jour des délégations de signature qui font suite aux départs et arrivées des agents en rédigeant les arrêtés de délégation de signature. Sur l'année 2023, le service des Assemblées a rédigé 70 arrêtés de délégation de signature. Le SDA assure la publication des actes administratifs sur le site Internet du Département et publie notamment les délibérations.

### **SERVICE DU PATRIMOINE**

Sur le secteur immobilier :

Suite au regroupement d'une large partie des agents travaillant dans plusieurs des sites centraux au sein du nouvel immeuble Eiffel en mai-juin 2023, la DAJEP a résilié les baux des immeubles IBERIS, PRADO, LE CORBUSIER, LE FIVE, THALES et SEGRO (à Bonneuil) ce qui va entraîner une économie annuelle attendue en 2024 de 3,90 M€.

Les dépenses locatives et les charges de copropriété qui ont subsisté concernent un périmètre beaucoup plus restreint aux immeubles suivants :

- ❖ Immeuble en copropriété PYRAMIDE
- ❖ Locaux de la Régie des Fêtes à Alfortville
- ❖ Locaux du centre d'exploitation (DVM et DSEA)
- ❖ Parkings des sites centraux (Silo-Est l'Echat et Silo-La Brèche)

Toujours dans le cadre de l'opération Cap Echat, le Service du Patrimoine, a engagé un travail de prospection sur le quartier de l'Echat afin d'améliorer l'offre de stationnement aux abords du nouvel immeuble pour la période de deux à trois ans précédant la mise en service de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express. Une douzaine de propriétaires de parking ont été ainsi sollicités pour environ 200 places.

Sur le secteur foncier :

Sur l'année 2023, 7 biens ont été cédés pour un montant total de 4 017 932 € (voir tableau). Et un bien a été acquis sur le Parc des Lilas (dossier SALERA) dans le cadre des régularisations foncières au sein du Parc pour un montant de 455 740 €.

Commune	Adresse	Nom de l'acquéreur	Date de cession	Montant de la cession
CRETEIL	Av. du Maréchal Delattre de Tassigny	GRAND PARIS AMENAGEMENT	20/07/23	658 332,48
FONTENAY-SOUS-BOIS	4 rue Georges Mandel	TOIT ET JOIE (groupe POSTE HABITAT)	07/07/23	1 636 000,00
L'HAY-LES-ROSES	Avenue de Stalingrad	EIFFAGE IMMOBILIER	03/10/23	1 310 400,00
NOGENT-SUR-MARNE	150/154 Bld de Strasbourg	SCCV NOGENT 150 STRASBOURG	21/02/23	600,00
ORMESSON-SUR-MARNE	77 av Olivier d'Ormesson	LES VILLAS D'OLIVIER	12/04/23	6 000,00
ST-MAUR	15 bd de Champigny	Immobilière 3F	03/04/23	400 000,00
VILLENEUVE-LE-ROI	5 rue de la Mairie	MECHAIN	06/03/23	6 600,00
				<b>4 017 932,48 €</b>

Un travail de recensement des biens se poursuit afin d'assurer la valorisation du Patrimoine du Département et de mettre en œuvre les politiques souhaitées par le Département, notamment le plan 50.000 arbres et le plan handicap. Un travail est également effectué pour valoriser au mieux les cessions/acquisitions des biens en lien avec les politiques publiques et les partenaires institutionnels comme les Communes, EPFIF, syndicats intercommunaux...



## **SERVICE JURIDIQUE ET ASSURANCE (SJA)**

- **Sur le secteur juridique :**
  - Contrôle de légalité des délibérations prises : 215
  - Réalisation des consultations juridiques : 150
  - Nouveaux contentieux en 2023 : 293 dont 101 contentieux administratifs, 39 référés-préventifs et 153 procédures judiciaires.
- **Sur le secteur assurance :**
  - Flotte automobile : 115 accidents en 2023 contre 137 accidents en 2022, soit une diminution de 22 accidents :
    - 69 sinistres à 0 % de responsabilité (soit 60 %) contre 82 sinistres en 2022 (soit 59,85 %), soit une diminution de 13 sinistres ;
    - 3 sinistres à 50 % de responsabilité (soit 2,61 %) contre 2 sinistres en 2022 (soit 1,46 %), soit une augmentation d'un 1 sinistre ;
    - 43 sinistres à 100 % de responsabilité (soit 37,39 %) contre 53 sinistres en 2022 (soit 38.69 %), soit une diminution de 10 sinistres.
  - Responsabilité civile : 108 sinistres déclarés en 2023 soit un chiffre constant en comparaison à 2022 (110)
  - Dommage aux biens : 20 sinistres déclarés en 2023 contre 15 en 2022.

Concernant la flotte automobile, la diminution des accidents est le résultat d'une politique mise en œuvre par le SJA afin de réduire l'accidentologie avec les véhicules de service : formation obligatoire pour les agents, écoconduite, campagne de prévention en lien avec la communication interne, lettre de rappel aux agents ...

## **SERVICE DOCUMENTATION (SDOC)**

L'activité du Service Documentation de l'Echat :

- L'envoi de 666 lettres d'information thématiques (18 thèmes),
- La diffusion de 2209 articles de presse aux agents et élus départementaux suite à l'envoi des lettres d'information,
- 154 articles de presse ont été envoyés à des agents demandeurs,
- 300 abonnés au panorama de presse quotidien dématérialisé ont bénéficié de la sélection de 4194 articles de presse,
- La réalisation de 133 dossiers thématiques /recherches d'informations,
- Le prêt de 792 ouvrages et revues, l'acquisition de 473 ouvrages professionnels,
- L'accueil de 651 visiteurs dans les deux centres de documentation,
- La gestion de 990 contrats d'abonnements à des journaux, à des revues et à des bases de données professionnelles.

Il est à noter que dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024, le service documentation a été souvent sollicité pour des veilles sur ce sujet.

Il faut aussi souligner une grande sollicitation de dossiers thématiques de veille sur le secteur social avec 278 dossiers et 9334 fichiers.

L'activité du CDIT de Valenton : 285 utilisateurs reçus au CDIT, 353 articles demandés.

Le CDIT a envoyé 208 lettres d'infos et a commandé 112 livres dans les thématiques suivantes : construction, architecture, environnement/horticulture, aménagement du territoire, urbanisme, transport, eau, assainissement, développement durable, informatique/numérique et fond concours.

Animation du CDIT :

- ❖ Semaine du développement durable - focus sur le recyclage : création d'objet,
- ❖ Création de carré potager autour de la terrasse en vue de développer un partenariat avec la cuisine de Valenton - partenariat avec DEVP,
- ❖ Atelier compostage en partenariat avec la logistique,
- ❖ Accueil de la journée mondiale de lutte contre les LGBTphobies. Cette année, le thème était la transidentité et la santé,
- ❖ Atelier découpeuse vinyle (partenariat avec le service culturel et son fablab mallapixel).

## Les grandes réalisations de l'année

Mise place du plan d'action sinistralité à destination des agents (formation comment remplir un constat, écoconduite).

Création d'un guide sur les subventions à destination des agents aux fins de transmettre les bonnes pratiques en la matière. Également, des formations ont été dispensées sur cette thématiques auprès des services en se fondant sur ce guide.

Résiliation des baux des sites centraux - mise en place d'une base de données pour une utilisation optimale des biens.

# Direction des Systèmes d'Information

---

## Missions de la direction

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a pour mission le développement, l'exploitation et la maintenance des systèmes informatisés et des réseaux de télécommunication utilisés par l'ensemble des services départementaux. Dans le cadre de cette mission, la Direction est chargée des principales actions suivantes :

- Concevoir, développer, exploiter et maintenir pour les services départementaux :
  - les applications informatiques,
  - les infrastructures (serveurs, stockage, sauvegarde, ...),
  - les réseaux de télécommunication,
  - la téléphonie fixe et mobile,
  - les systèmes de contrôle d'accès et de télésurveillance.
- Installer et maintenir les postes de travail et les moyens d'impression.
- Fournir un service de support et de formation aux utilisateurs.
- Définir et exécuter le budget informatique et télécommunication.

La DSI a aussi la charge de la gestion et la maintenance de l'informatique des collèges. Cette mission, auparavant assurée par le rectorat, s'exerce par une reprise progressive du SI des collèges val de marnais. Elle intervient aussi sur les équipements concernant les contrôles d'accès, la vidéo surveillance, les alertes du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), les solutions de restauration et la téléphonie.

Les activités de la direction s'effectuent en garantissant la sécurité du système d'information, dans un contexte où les cyberattaques envers les collectivités se multiplient.

## Les chiffres clés de l'année

- 1200 serveurs virtuels
- 180 applications métiers
- 6 500 postes de travail dont 4 000 ordinateurs portables
- 6500 téléphones fixes
- 3900 lignes téléphones mobiles
- 38 000 tickets enregistrés par le Centre de support utilisateurs (30 000 concernant téléphonie et l'informatique départementales, 8 000 interventions dans les collèges)
- 60 % de tickets traités directement par le CSU
- 1 200 stagiaires pour des formations informatiques

## Les grandes réalisations de l'année

Dans le cadre de la nouvelle stratégie insertion de la DASIFE et la mise en œuvre du dispositif Objectif Emploi, la DSI a réalisé dans l'application Orias un remaniement important du dispositif d'orientation et d'accompagnement des allocataires du RSA.

En ce qui concerne le projet Evolution du Système d'Information Autonomie, la dématérialisation des aides et la mise en service de la grille nationale d'évaluation de la perte d'autonomie des personnes âgées s'est poursuivie.

L'harmonisation nationale des systèmes d'information de la MDPH a continué, avec la mise en œuvre de la Prestation de Compensation du Handicap parentalité, qui octroie des aides en fonction de l'âge de l'enfant, ou les procédures d'accompagnement des personnes handicapées.

Un projet ambitieux d'évolution du système d'information des crèches a été réalisé en 2023 sur l'application Maëlis, avec le déploiement dans toutes les crèches de tables tactiles du cahier numérique qui permettent d'enregistrer l'arrivée et le départ des enfants. Il sera alors possible d'établir une facturation en tenant compte de la présence réelle de l'enfant lorsque la CAF l'imposera.

Le projet de dématérialisation de l'ensemble du courrier et des notes internes a été mené en 2023 pour toutes les directions. En fin d'année, une nouvelle version (V6) de l'application de gestion courrier, Elise, a été lancée, accompagnée d'un important plan de formation pour les utilisateurs.

En lien avec les 1607 heures et le règlement du temps de travail, le logiciel Chronotime, qui remplace Gestor, a été déployé. Il permet aux agents d'avoir directement accès à leurs informations de gestion de temps de travail. Ils peuvent désormais effectuer en ligne leurs demandes de congés, de RTT et autres absences autorisées.

Un autre projet majeur de la DSI est la reprise du système d'information des collèges. Auparavant géré par le rectorat, l'intégration progressive de la gestion informatique dans les 108 collèges départementaux s'est poursuivie en 2023. Ce projet a nécessité de recréer totalement le système informatique des collèges sans reprendre l'existant, pour évoluer vers une technologie récente maîtrisée par les équipes. Fin 2023, plus de 80 collèges ont été migrés avec succès, ce qui représente 10 000 postes de travail au service de 37 000 collégiens, de 3 000 professeurs et de 2 000 personnels administratifs. L'objectif est de terminer ce projet fin 2024.

En parallèle, le projet de déploiement et de modernisation des dispositifs de vidéosurveillance a été finalisé à l'intérieur de tous les collèges. Désormais, ce dispositif peut être renforcé par de la vidéosurveillance aux abords des collèges à la demande des principaux.

La DSI a participé activement aux projets de construction et d'installation du nouveau bâtiment Eiffel qui accueille plus de 1 000 agents. Les équipements réseaux et Wifi ont été déployés les premiers pour permettre le début des déménagements dès avril 2023. Un nouveau système de contrôle d'accès et une solution d'alarme performante ont été mis en place pour sécuriser le bâtiment. La DSI a équipé les salles de réunion avec des écrans tactiles et des systèmes de visio-conférence modernes qui facilitent l'animation des réunions. Les solutions d'impression ont été rationalisées et une application a été déployée pour simplifier et sécuriser la sortie des documents. Ces évolutions technologiques seront progressivement déployées dans d'autres sites.

De nombreuses évolutions techniques ont été réalisées sur les équipements d'infrastructure réseaux, serveurs, stockage, ce qui permet de garantir la fiabilité et la pérennité du système d'information. Par ailleurs, de nombreux renouvellements de postes de travail et déménagements ont été effectués.

Les postes de travail sont modernisés progressivement avec le passage en Windows 11 et cette migration va prendre une ampleur majeure, avec l'arrêt de la maintenance de Windows 10 fin 2025. Plus de 2000 ordinateurs devront être remplacés.

Les ordinateurs portables sont devenus majoritaires car l'ensemble des agents en télétravail en sont dotés. Des téléphones mobiles sont également mis à la disposition de ceux qui en font la demande.

Des équipements mobiles ont été proposés aux agents départementaux qui effectuent des permanences d'accueil dans les villes, afin d'aider les citoyens dans leurs démarches administratives.

La DSI pilote également la Délégation de Service Public Valofibre pour le Très Haut Débit, qui est maintenant totalement opérationnelle. Plus de 10 000 logements sur le plateau Briard peuvent souscrire un abonnement internet en fibre optique. C'est l'une des rares délégations de service public de France à proposer les abonnements des 4 grands opérateurs nationaux, Orange, SFR, Bouygues et Free.

En parallèle du FttH (« Fiber to the Home ») pour les habitants, la Délégation de Service Public a déployé un réseau départemental, qui a permis le raccordement en fibre optique de 98 % de nos sites décentralisés (crèches, EDS, PMI, ...), de la totalité des collèges et des lycées.

Enfin, l'amélioration de la sécurisation de notre système d'information est continue depuis plus de 10 ans. En 2023, dans un contexte de recrudescence des cyber-attaques contre les collectivités, de nouvelles solutions techniques ont été mises en œuvre afin d'élever continuellement notre niveau de sécurité. Cette politique de sécurisation du SI passe aussi par de nombreuses actions de sensibilisation des agents de la collectivité.

# Direction de l'Evaluation, des Méthodes et de l'Organisation

---

## Missions de la direction

Plusieurs missions sont directement rattachées à la direction par nécessité de portage transversal fort : il s'agit de l'équipe Intranet chargée de l'administration fonctionnelle de ce dernier, mais aussi du Délégué à la Protection des Données dont les missions sont à la fois stratégiques et structurées par une dynamique projet concernant l'ensemble des agents du Département.

Le service conseil en gestion et organisation (SCGO) est ensuite composé de 2 équipes avec des compétences et expertises différentes. Le pilotage/contrôle de gestion est porté par plusieurs métiers complémentaires ayant un rôle d'appui et de conseil auprès de la direction générale et des directions/services. Les conseillers en gestion et consultants chargés du contrôle interne et de la prévention des risques accompagnent ainsi les directions pour : concevoir des outils de gestion et de pilotage, réaliser des études et calculs de coûts, analyser l'efficacité et l'efficience des procédures et accompagner les directions dans la maîtrise et le contrôle des dispositifs organisationnels et opérationnels.

Les conseillers internes en organisation (CIO) accompagnent les projets de changements organisationnels dans une relation d'aide et de conseil. Ils réalisent des diagnostics organisationnels, formalisent et analysent les processus et procédures, anticipent et accompagnent le changement, conçoivent et formalisent des projets de direction/de service, proposent un appui à la démarche projet, accompagnent les collectifs de travail (nouveaux modes de travail, cohésion d'équipe, communautés métiers) et font évoluer les offres de service via une démarche de design de service.

Le service Evaluation/Observation regroupe 2 équipes aux expertises complémentaires (statistiques, démographie, sociologie, méthodologie d'enquête) qui participent à l'amélioration de la connaissance des politiques publiques et du territoire au sein duquel elles s'y déploient, à travers l'analyse des dynamiques et enjeux socio-démographiques et économiques du territoire, la caractérisation des publics visés par nos politiques publiques, le recueil des perceptions, des attentes et besoins des publics, des directions parties prenantes, des partenaires, ou des agents départementaux (analyse de la mise en œuvre et des effets potentiels).

## Les chiffres clés de l'année

- 9 tableaux de bord et 3 revues de projet ont été présentés/transmis à la direction générale ;
- 86 études /chantiers/accompagnements ont été engagés, menés ou finalisés en 2023 dont 44 pour le secteur SCGO et 42 pour le secteur Eval/Obs ;
- En plus de la direction générale, 21 directions ont bénéficié d'une ou plusieurs prestations rendues par la DEMO en 2023 (DASIPE, DA, DPEJ, DAEI, DRP, DC, DJSVVA, DL, DAPM, DEC, DHAB, DACTES, DF, DAIST, DPMIPS, DAJEP, DSI, DEVP, DB, DAD et DRH) ;
- Animation de l'Intranet : accompagnement des 120 contributeurs et administrateurs d'espaces et analyse des besoins et accompagnement aux fonctionnalités pour 52 espaces thématiques métiers et/ou projets et 35 newsletters associées, 10 espaces direction et 3 Pôles (Ressources, Solidarités ainsi qu'Environnement et Cohésion territoriale) ;
- Refonte de l'organigramme et mise à jour de l'annuaire en lien avec la nouvelle organisation, formation de 10 référents annuaires ;
- 5 demandes de la part d'utilisateurs dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), 4 de droit d'accès et 1 d'effacement ;
- 10 accompagnements à la conception de temps collectifs de travail.

## Les grandes réalisations de l'année

### Identification et gestion des risques juridiques et de gestion :

- Les consultants chargés de contrôle interne et de prévention des risques ont été recrutés au printemps et à l'été 2023. La démarche de réactualisation de la cartographie des risques en direction générale, en conférence des directeurs et en réunion de secteur a été conçue et validée par la direction générale, et en réunion de secteur. Deux enquêtes administratives ont été réalisées, en lien avec le Directeur général des Services ;
- Le délégué à la protection des données (DPD) est arrivé dans la collectivité en juillet 2023. Depuis, la démarche de mise en conformité du RGPD a été présentée en réunion de direction générale et à l'élú de secteur et le DPD a accompagné sur des demandes précises ou pour présenter le Règlement général sur la Protection des données 16 directions : DASIPE, DPMI, DA, DC, DEC, DRP, DAD, DACTES, DEVP, DB, DL, DAPM, DAJEP, DSI, Com Interne, DRH ;
- Plusieurs études et calculs de coûts ont été réalisés par notre conseiller interne en gestion : étude de coût des villages vacances, coût de diffusion des documents de communication interne, ou encore situer de façon objective le département par rapport aux autres concernant les rémunérations des assistantes familiales.

### Accompagnement organisationnel :

- L'année 2023 a permis d'engager les restitutions du Projet d'administration (PA) dans les sites déconcentrés, auprès des cadres ou encore en Conférence des Directeurs auprès du Directeur général des Services. Durant cette phase de restitution, la gouvernance du PA et la mise en place des outils de suivi permettant de mesurer son déploiement ont pu être définis. Une première réunion de suivi s'est tenue en direction générale avec 3 pilotes de fiches ;
- L'accompagnement des collectifs de travail s'est poursuivi sur un mode participatif et créatif (conception et animation de temps de travail collectifs pour 4 pôles, 2 directions, 1 service mais aussi l'Ecole du Management et de l'Innovation portée par la DRH) ;
- Des études organisationnelles ont été réalisées concernant divers sujets : impact de la dématérialisation du service courrier, élaboration d'un cahier de transmission de l'expérience acquise au moment du départ en retraite, conception et formalisation d'un projet de direction/de service pour la DA.

### Amélioration de la connaissance des dynamiques socio-démographiques et économiques du territoire ou des publics :

- Des portraits du territoire ont été réalisés : présentant l'ensemble du territoire ou ciblés pour certaines directions ou événements : DASIPE, DAIST, DPEJ, Université des Maires, rencontres partenariales avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- Plusieurs études thématiques ont été produites, dont une sur le vieillissement pour la DA, une autre sur l'égalité femme-homme pour la DRP ;
- Enfin, plusieurs études portant sur un public spécifique ont été menées : public RSA (revenu de solidarité active) pour la DASIPE, demandeurs de places en crèches pour la DC, usagers des PMI (protection maternelle et infantile) pour la DPMIPS.

### Recueil et analyse des perceptions et attentes des publics, des partenaires ou agents départementaux :

- En 2023, la DEMO a réalisé plusieurs enquêtes auprès des publics : enquête accueil pour la DRP, usagers PMI et assistantes maternelles pour la DPMIPS ;
- De même, plusieurs enquêtes ont été passées auprès des agents départementaux, que la DEMO a portées en direct ou pour lesquelles les directions ont été accompagnées comme l'enquête concernant le projet Cap Echat ou l'étude sur les assistants familiaux pour la DPEJ ;
- Enfin, la DEMO a accompagné les directions dans leur démarche de suivi-évaluation de leur plan d'action (DAEI, DA).

# Direction de la communication

---

## Les missions de la direction

La direction de la Communication (DIRCOM) a en charge l'élaboration des stratégies et la définition des objectifs en matière de communication. C'est à l'issue d'un travail collaboratif avec les élus, les directions et les partenaires qu'elle décide, sous l'autorité du Président du Département, de l'opportunité d'une action de communication et de l'engagement des moyens appropriés.

### Les principales missions de la direction :

Concevoir et proposer des stratégies et plans de communication sur des projets découlant des politiques départementales.

Prioriser les actions de communication et coordonner leur mise en œuvre.

Donner de la cohérence à l'ensemble des messages émis par la collectivité.

Produire les outils de communication (contenus et supports) dans le respect des budgets affectés.

Accompagner, conseiller et travailler avec les élus, les directions départementales et les partenaires éventuels dans le cadre d'objectifs préalablement définis.

### Stratégie

Si les principes de lisibilité, de proximité et d'interactivité demeurent au cœur de la stratégie de communication, un travail sur l'attractivité du Val-de-Marne a été entamé.

Cette stratégie se décline dans l'ensemble des périmètres d'intervention des responsables de communication, ainsi que dans les supports permanents ou ponctuels, imprimés ou numériques.

Ainsi conçue, la communication publique départementale est elle-même pleinement constitutive du service public.



## Les chiffres clés de l'année

- **6 numéros** du magazine Val de Marne, chaque numéro étant diffusé à plus de 630 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres des Val-de-Marnais, et mis en ligne sur le site.
- **4 135 356 visites** sur le site valdemarne.fr.
- **118 vidéos** publiées sur valdemarne.fr et les réseaux sociaux pour **358 640 visionnages**.
- **24 497 abonnés à la page Facebook** du Département (+ 2,8 % par rapport à 2022) et **695 publications**, soit 58 par mois en moyenne.
- **15 915 abonnés au compte X** du Département (+ 8,4 % par rapport à 2022) et **813 tweets**, soit 68 par mois en moyenne. **Hashtag d'or** du meilleur compte X de Département.
- **7 582 abonnés au compte Instagram** du Département (+ 21,5 %) et **345 publications**.
- **2 169 abonnés à la chaîne YouTube** du Département (+ 22,6 %) et **73 nouvelles vidéos**.
- **20 603 abonnés au compte LinkedIn** du département (+ 48,9 %) et **186 publications**.
- **85 communiqués et dossiers de presse, 40 visites presse**.
- **474 reportages** produits par le studio photo.
- **500 supports** conçus et réalisés par le studio graphique, soit **2 par jour** (ouvré).
- **154 chantiers départementaux** accompagnés par une communication « info-travaux » spécifique.

## Les grandes réalisations de l'année

### La nouvelle formule du magazine ValdeMarne.

De manière à intégrer les contraintes budgétaires, mais aussi à moderniser et à rendre davantage accessible le magazine départemental, un travail de refonte a été engagé lors du deuxième semestre 2022, impliquant de nombreux acteurs de la DIRCOM (et particulièrement la rédaction et le studio graphique). La nouvelle formule, bimestrielle, a été lancée en mars 2023. Cette nouvelle formule permet une plus grande synergie entre les producteurs d'informations de la DIRCOM, singulièrement entre rédaction, communication numérique et secteur photo, les uns n'étant pas au service des autres, mais chacun contribuant de manière complémentaire à l'offre de communication départementale. De même le travail mené pour la conception du support puis pour sa réalisation par le studio graphique rapproche les équipes dans le respect du rôle de chacun.

### « Les rendez-vous de l'été »

De nombreuses initiatives sont proposées l'été par la DEVP, la DJSVV et la DDC afin de permettre aux habitants qui ne partent pas en vacances de pouvoir bénéficier d'activités gratuites, de se sentir en vacances dans leur département mais aussi de faire profiter des activités au plus grand nombre.

Afin de rendre plus visible et mieux identifiée cette opération renommée « Les rendez-vous de l'été », une campagne d'envergure a été menée à destination de l'ensemble des publics val-de-marnais et des villes partenaires.

Le plan d'action déployait à la fois une communication print (affiches avec QR code, un programme à large diffusion), une communication numérique (carte interactive et article générique sur valdemarne.fr, vidéos, réseaux sociaux, newsletter départementale hebdomadaire, newsletter Alerte info étudiants...), une communication terrain (banderoles apposées aux entrées des parcs départementaux, akilux, windflags), des relations médias (communiqué de presse), le magazine ValdeMarne (article + dernière page de couverture), des achats presse (inserts presse, flancs de bus, affichages RER C), un relai par le service communication interne (*Interval*, ValInfo).

Ce déploiement s'est effectué tout l'été afin d'accompagner au mieux l'ensemble de la programmation. Il a permis une présentation cohérente de l'action départementale durant cette période.

### « Le Val-de-Marne terre de sport, terre de champions »

Afin de démarrer la campagne de communication relative au Jeux Olympiques de Paris 2024, il a été décidé de mettre à l'honneur les athlètes val-de-marnais, premiers vecteurs incarnant littéralement ces Jeux. Il s'agit donc de faire de leur préparation, de leur implication, une aventure partagée avec le plus grand nombre, en particulier les jeunes et le mouvement sportif. Autour de l'accroche « *Val-de-Marne, terre de sport, terre de champions* » (avec les logos VM et le label Terre de Jeux) la campagne célèbre et valorise 6 athlètes, invite les Val-de-Marnais à « faire connaissance » avec eux pour faciliter le lien avec la dimension sportive du Val-de-Marne et son engagement pour la réussite des Jeux.

Un univers graphique a été commandé à une agence qui a débouché sur des portraits dessinés, identifiables, des athlètes (3 hommes - 3 femmes), et sur la représentation du geste sportif de la discipline. Cet univers a été décliné pour la communication urbaine (150 banderoles, affiches, panneaux Decaux...), le magazine ValdeMarne (dernière page de couverture) et pour les traitements web.

La campagne a été lancée le 3 juin 2023 à l'occasion des Jeux du Val-de-Marne.

# Service communication interne (direction générale)

---

## Missions du service

L'ensemble des actions développées par le service communication interne (SCI) sont à destination des agents départementaux.

Principales missions du service :

- Faire connaître aux agents les politiques départementales et les actions des directions et des services.
- Valoriser les agents, la diversité de leurs missions et leurs expertises métiers.
- Créer du lien et renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.
- Faciliter l'accès aux informations (infos pratiques, infos RH, etc.).
- Accompagner la direction générale dans ses projets.

## Les chiffres clés de l'année

### PRINT

#### *Supports récurrents*

- **11 numéros du magazine interne *Interval***, diffusés chaque mois aux 7 500 agents départementaux et mis en ligne sur Intranet.
- **6 affiches murales « Au service des tout-p'tits »**, diffusées dans les 80 crèches départementales (affiches bimestrielles).
- **1 affiche murale « L'actu des agents des collègues »**, diffusée dans les 108 collèges (affiche trimestrielle), dispositif relancé en décembre 2023.

#### *Autres supports*

- 16 affiches.
- 5 guides.
- 2 brochures.
- 9 flyers.

### NUMÉRIQUE

- **98 newsletters Val'Info**, envoyées à toutes les adresses e-mails valdemarne.fr
- **Intranet :**
  - 206 Unes
  - Mails envoyés depuis l'Intranet
    - 10 CST'info
    - 4 messages du président
    - 8 messages du DGS (2 pour tous les agents et 6 pour les encadrants)
  - 17 invitations pour divers événements.
  - 2 concours photos : 1 150 agents votants pour leur photo préférée.
  - 1 tombola de rentrée : 600 agents participants.
- **Utilisation d'un nouveau canal de communication** : écrans d'accueil de l'immeuble Eiffel depuis octobre 2023 (10 campagnes projetées).

## **CAMPAGNE DE COMMUNICATION**

- 1 campagne d'identification « Bibliothèque du personnel » (refonte de l'identité visuelle dans le cadre du déménagement à Eiffel).
- 1 campagne sur la cybersécurité intitulée : « Les dix commandements de la cyber sécurité ».

## **ÉVÉNEMENTIEL**

### ***Pilotage SCI***

- 10 rencontres directeur général des services/agents des sites déconcentrés, 300 agents rencontrés.
- 6 conférences « À table ! », 1 470 agents ont participé à au moins une conférence.
- Semaine de la qualité de vie et des conditions de travail – SQVCT, 100 agents ont participé à au moins une animation proposée.
- Entraînement à la Val'Dingo, 70 agents participants.

### ***Co-pilotage SCI/DL***

- Fête du personnel, 1 350 agents présents.

### ***Co-pilotage SCI/DL/DRH***

- 5 accueils des nouveaux recrutés, 470 agents accueillis.
- 4 cérémonies des médaillés, 375 agents médaillés.
- Fête foraine de Noël, 800 agents participants (2 300 entrées).

### ***Pilotage par d'autres directions***

Accompagnement de 8 événements pilotés par :

- La DRH : semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).
- La DRP : journée internationale des droits des femmes, journée contre les LGBTphobies, escales estivales.
- La DACTES : semaine européenne du développement durable (SEDD), semaine européenne de réduction des déchets (SERD).
- La DAIST : journée des systèmes d'information géographique (SIG), marché solidaire (mois de l'Économie sociale et solidaire - ESS), midi de la santé.
- La DEVP : visite de la pépinière pour les agents.

## **Les grandes réalisations de l'année**

### **Projet d'administration**

#### ***Accompagnement de la restitution du projet d'administration (phase 2 du projet)***

Pour faire connaître le nouveau projet d'administration aux agents, le SCI a organisé deux visio-conférences (à destination des organisations syndicales et des encadrants), une conférence « À table ! » (pour tous les agents) et dix rencontres dans les sites déconcentrés en présence du directeur général des services. Le projet d'administration a été formalisé (brochure maquetée et affiche synthétique). La rubrique dédiée sur Intranet a été enrichie et le journal interne Interval a consacré un dossier sur ce sujet (avril 2023).

### ***Pilotage de la fiche action 3.4 : Développer le sentiment d'appartenance du Projet d'administration***

Le SCI a poursuivi l'organisation de temps collectifs et conviviaux et accompagné davantage d'événements pilotés par d'autres directions qu'en 2022. De nouveaux dispositifs ont été lancés (entraînement à la Val'Dingo, tombola de rentrée). La communication ciblée, notamment à destination des agents des crèches et des collègues, a été renforcée (affiches murales dédiées et flyers spécifiques sur le temps de travail). Le déploiement d'un réseau d'agents/ambassadeurs LinkedIn et la sensibilisation des agents à ce réseau social ont été lancés (300 agents sensibilisés, +650 nouveaux abonnés chaque mois depuis le lancement de cette action).

#### **Accompagnement du projet Cap Echat**

Le SCI a accompagné la préparation des déménagements. Un guide du déménagement a notamment été réalisé et une communication spécifique a été menée autour du déménagement de la bibliothèque du personnel. Des panneaux d'exposition valorisant les missions de Parcival, service rapatrié à Eiffel, ont par ailleurs été réalisés. Le SCI a investi les écrans d'affichages présents dans le bâtiment Eiffel pour diversifier les modes de communication.

#### **Communication sur des projets RH structurants**

Sujets RH sur lesquels le SCI a communiqué : nouveau règlement du temps de travail, déploiement de Chronotime, élargissement du coffre-fort numérique à tous les agents, nouvelles modalités de télétravail à venir en 2024, adhésion du Département au Comité national d'action sociale (CNAS), refonte du RIFSEEP, restructuration des services formation au sein de la DRH, prévention des violences sexuelles et sexistes au travail.

#### **Poursuite des missions récurrentes du service**

La valorisation des agents, de la diversité de leurs missions et de leurs expertises métiers, s'est poursuivie dans nos différents supports. Les cinq chargées de communication ont poursuivi leur travail avec l'ensemble des directions départementales.

# Direction des ressources humaines

---

## Missions de la direction

Rattachée depuis septembre 2022 à la Direction générale des services, la Direction des ressources humaines a activement participé en 2023 à la mise en œuvre du nouveau projet d'administration dans le cadre de son alignement stratégique et organisationnel au service d'un département fédérateur et attractif.

Les enjeux prioritaires pour la DRH sur cette période étaient les suivants :

- Garantir la continuité et la qualité du service rendu à l'utilisateur en attirant et fidélisant les talents, notamment sur les métiers en tension
- Améliorer la qualité de vie au travail des personnels et en faire un levier d'attractivité
- Accompagner les parcours professionnels et faciliter les évolutions de carrières
- Prévenir l'usure professionnelle et faciliter la gestion du temps de travail
- Sécuriser les politiques RH en garantissant la conformité des règles de gestion et la continuité de l'activité de la direction dans un contexte de déménagement progressif des 260 collaborateurs de la Direction au sein du quartier de l'Echat d'avril à juin 2023.

Pour répondre au contexte et aux enjeux, la DRH a mis en œuvre une nouvelle organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 dont les grands axes ont consisté à développer l'expertise RH (création du service déontologie et expertise statutaire, création de services métiers recentrés sur leur expertise), renforcer l'accompagnement individuel et collectif (renforcement de l'équipe de conseillers en évolution professionnelle par la création de 2 postes de coachs au sein du service accompagnement des parcours professionnels) et développer les leviers d'attractivité et d'emploi (adhésion au CNAS, création de deux postes de chargé d'attractivité, renforcement de l'équipe dédiée au recrutement, création des écoles internes de formation, mise en place par le service action sociale et loisirs de nouvelles activités au sein de la fabrique du lien).

## Les chiffres clés de l'année

- 266 postes budgétairement autorisés en DRH
- 8 223 agents payés en décembre 2023
- Une masse salariale de 390 815 000 euros tous budgets confondus
- 1 293 recrutements (dont 436 mobilités)
- 30 600 candidatures traitées
- 300 agents accompagnés dans leur reconversion professionnelle
- 150 postes d'apprentis
- 486 élèves et étudiants accueillis dont 125 dans le cadre de stages rémunérés
- 18 160 jours de formation réalisés par les agents départementaux
- 442 avancements de grade et 11 promotions internes
- 287 dossiers de retraites traités et 200 évaluations de pension personnalisées
- 70 bénéficiaires de l'obligation d'emploi accompagnés par la Mission handicap
- 3 522 agents bénéficiaires de prestations d'action sociale par le CNAS
- 822 séjours enfants en colonies de vacances gérés
- 179 agents ont bénéficié d'une aide sociale départementale d'urgence
- 494 agents bénéficient d'un accompagnement social
- 646 demandes d'aide au logement actives dont 291 nouvelles (96 agents relogés)
- 2 133 examens médicaux et entretiens infirmiers réalisés
- 145 allocataires chômage fin 2023 en moyenne par mois
- 33 réunions relatives aux instances représentatives du personnel

## Les grandes réalisations de l'année

La liste des principaux projets menés en 2023 est la suivante :

- Installation des nouvelles instances de dialogue social suite aux élections professionnelles de décembre 2022 (élaboration des nouveaux règlements d'instance, mise en place de commissions préparatoires thématiques)
- Mise en œuvre du nouveau règlement du temps de travail délibéré en octobre 2022 et déploiement du logiciel de gestion des temps Chronotime
- Elargissement de l'accès au télétravail (élaboration du nouveau règlement)
- Mise en œuvre de la feuille de paie électronique
- Mise en œuvre de la nouvelle organisation de la DRH et déménagement à Eiffel des agents de la DRH et des 15 000 dossiers individuels
- Réalisation d'un diagnostic sur la politique de rémunération et organisation d'ateliers de réflexion avec les agents et les directions sur ce sujet
- Remise à niveau des services de santé et de sécurité au travail
- Lancement d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de cotation des postes
- Elaboration du plan triennal de formation
- Elaboration du plan triennal en faveur de l'égalité professionnelle

### *Focus sur les enjeux d'attractivité et de qualité de vie au travail*

**Concernant la politique de rémunération**, des premières mesures de revalorisation salariale ont été mises en œuvre à compter du deuxième semestre 2023 pour opérer un rattrapage légitime et nécessaire pour les métiers administratifs exerçant dans le secteur sanitaire et social en catégories C et B en situation d'accueil des usagers des EDS, de la DPMIPS, de la DPEJ et de la MDPH qui n'avaient pas pu bénéficier du Ségur. Les agents du pôle solidarité ont été les plus concernés et se sont vus ainsi revalorisés respectivement de 100 ou 180 euros selon leur situation à l'été 2023. **On peut noter que la mise en œuvre des mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat s'est également faite** avec célérité sur décembre 2023 (5 550 agents concernés par la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : 258 agents de la FPH et 5 295 agents de la FPT).

***La mise en place d'une action sociale renforcée avec la signature d'un partenariat avec le Comité national d'action sociale (CNAS) est également un des projets phare de l'année 2023.***

A partir des nombreuses demandes relayées par les agents départementaux, que ce soit à l'occasion du projet d'administration ou directement auprès des agents du service action sociale et loisirs (avoir accès à la billetterie, aux chèques culture, bénéficier d'une offre vacances pour les agents, plus d'actions sur le quotidien, plus d'offres de sport sur une zone géographique plus large que Créteil...), une analyse auprès des prestataires d'action sociale a été réalisée. Le prestataire d'action sociale CNAS a été identifié pour les raisons suivantes :

\* Les valeurs portées : mutualité, équité et transparence

\* Le mode de fonctionnement : association dirigée pour moitié par des élus et pour moitié par des agents

\* L'offre de prestations élargie à l'ensemble des assistants familiaux et aux retraités l'année de leur départ.

Cependant, et afin de répondre aux attentes du plus grand nombre et dans une logique de complémentarité, l'adhésion au CNAS s'est assortie du maintien de certaines prestations gérées par le SASL : catalogue SASL de colonies de vacances (séjours vacances et journées récréatives), fête de Noël et des chèques cadeaux pour les 11-15 ans (tranche 0 à 10 incluse dans l'adhésion au CNAS), titres restaurants, aide au logement, protection sociale

complémentaire, accompagnement social, accompagnement des parents d'enfants porteurs de handicap, etc...

Cette adhésion au CNAS, effective depuis le 1er avril 2023, a permis d'élargir le nombre et la typologie d'agents bénéficiaires, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de la collectivité.

**La remise en service de la médecine de prévention était également un des grands enjeux de l'année 2023.** Après l'absence totale de médecine depuis 2020, le service de médecine de prévention a pu être remis en place en septembre 2022 avec la contractualisation auprès d'un cabinet externe, le cabinet IPAL qui offre aujourd'hui une prestation conforme aux attentes des agents et a permis de restaurer un suivi médical renforcé pour les professions réglementées de la collectivité (exemples : égoutiers de la DSEA, rattrapage de l'ensemble des retards de vaccination opérés).

Le rapport 2023 de la médecine de prévention fait état de 2 133 examens médicaux et entretiens infirmiers réalisés, mais met en avant le fait que 20 % des agents n'honorent pas les rendez-vous médicaux pour lesquels ils sont convoqués. Un travail est enclenché sur ce volet.